

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 NF ; ETRANGER : 24 NF
(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 NF

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1961 - 1962

COMPTE RENDU INTEGRAL — 14^e SEANCE

Séance du Mardi 12 Juin 1962.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 455).
2. — Congés (p. 455).
3. — Dépôts de projets de loi (p. 456).
4. — Dépôt de rapports (p. 456).
5. — Candidature à un organisme extraparlémenaire (p. 456).
6. — Politique étrangère du Gouvernement. — Discussion de questions orales avec débat (p. 456).
Discussion générale : MM. Georges Portmann, Jean Périquier, Edouard Bonnefous, Edouard Le Bellegou, Jacques Duclos, François Mitterrand, Alain Poher, Jacques Baumel.
Suspension et reprise de la séance.
Présidence de M. André Mérié.
MM. Maurice Couve de Murville, ministre des affaires étrangères ; François Mitterrand, Edouard Bonnefous, Jean Lecanuet, Marius Moutet, Jacques Baumel, Jacques Duclos.
7. — Dépôt d'une question orale avec débat (p. 488).
8. — Nomination d'un membre d'un organisme extraparlémenaire (p. 488).
9. — Règlement de l'ordre du jour (p. 488).

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à quinze heures vingt minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du jeudi 7 juin a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

CONGES

M. le président. MM. Joseph Yvon, Victor Golvan et Paul Pelleray demandent un congé.

Conformément à l'article 34 du règlement, le bureau est d'avis d'accorder ces congés.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les congés sont accordés.

— 3 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre des affaires étrangères un projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre les gouvernements de la République française et de l'Etat espagnol concernant la construction du tunnel transpyrénéen d'Aragnouet à Bielsa et du protocole annexe à ladite convention.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 216, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires économiques et du plan. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le ministre des affaires étrangères un projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre les gouvernements de la République française et de l'Etat espagnol concernant la construction du nouveau pont international Hendaye-Irun.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 217, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires économiques et du plan. (*Assentiment.*)

— 4 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Edouard Le Bellegou un rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi relatif à la procédure et aux peines applicables en cas d'infraction à la législation sur le service de défense. (N° 189 [1961-1962].)

Le rapport sera imprimé sous le numéro 218 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean Brajeux un rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 sur l'organisation générale de la défense. (N° 190 [1961-1962].)

Le rapport sera imprimé sous le numéro 219 et distribué.

J'ai reçu de M. Marcel Prélôt un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation du statut de la conférence de la Haye de droit international privé du 31 octobre 1951. (N° 186 [1961-1962].)

Le rapport sera imprimé sous le numéro 220 et distribué.

J'ai reçu de M. Marcel Prélôt un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de : 1° la convention sur la loi applicable aux ventes à caractère international d'objets mobiliers corporels ; 2° la convention relative à la reconnaissance de la personnalité juridique des sociétés, associations et fondations étrangères ; 3° la convention sur la loi applicable aux obligations alimentaires envers les enfants. (N° 187, 1961-1962.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 221 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean-Eric Bousch un rapport fait au nom de la commission spéciale, sur le projet de loi adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif au droit de préemption dans les zones à urbaniser en priorité et dans les zones d'aménagement différé, à la juridiction d'expropriation et au mode de calcul des indemnités d'expropriation. (N° 333, 1960-1961 ; 122 et 206, 1961-1962.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 222 et distribué.

— 5 —

CANDIDATURE A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination d'un représentant du Sénat au sein de la commission centrale de classement des débits de tabac en application du décret n° 59-740 du 15 juin 1959.

La commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation a fait connaître à la présidence qu'elle propose la candidature de M. Bernard Chochoy.

Cette candidature a été affichée. Elle sera ratifiée, s'il n'y a pas d'opposition, à l'expiration d'un délai d'une heure, conformément à l'article 9 du règlement.

— 6 —

POLITIQUE ETRANGERE DU GOUVERNEMENT

Discussion de questions orales avec débat.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des questions orales avec débat, jointes, suivantes :

I. — M. Georges Portmann demande à M. le Premier ministre quelle est la position du Gouvernement sur la transformation de l'alliance atlantique en une véritable communauté politique et son extension à l'ensemble des domaines militaire, économique, culturel, scientifique et technique, selon les principes retenus par la convention atlantique dans sa déclaration de Paris. (N° 4.)

II. — M. Jean Péridier demande à M. le Premier ministre quelles sont les raisons que le Gouvernement peut invoquer pour justifier l'absence de la France à la conférence internationale sur le désarmement et s'il ne pense pas que cette absence est préjudiciable au prestige et aux intérêts de la France. (N° 5.)

III. — M. Edouard Bonnefous expose à M. le Premier ministre que l'unification politique de l'Europe, longtemps retardée, se trouve dans une impasse depuis l'échec de la conférence de Paris du 17 avril dernier ; or, l'intégration économique déjà réalisée et les développements prévus de la Communauté économique européenne seraient gravement compromis si une communauté politique n'était pas rapidement instituée. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir préciser quelle est la position du Gouvernement sur cette question et par quels moyens il entend faire aboutir la communauté politique. (N° 8.)

IV. — M. Edouard Le Bellegou demande à M. le Premier ministre de vouloir bien préciser le sens de sa déclaration du 26 avril concernant sa conception de l'Europe et définir la doctrine du Gouvernement sur la construction politique de l'Europe. (N° 9.)

V. — M. Jacques Duclos demande à M. le Premier ministre quelles sont les dispositions que le nouveau Gouvernement compte prendre en ce qui concerne l'application loyale des accords d'Evian, l'anéantissement de l'O. A. S. et la mise hors d'état de nuire de ses soutiens et de ses complices ; le règlement du problème allemand, de Berlin-Ouest, les rapports avec les autres pays européens et le désarmement ; la réduction massive des dépenses militaires et le retour immédiat au service militaire à dix-huit mois. (N° 11.)

(*Questions transmises à M. le ministre des affaires étrangères.*)

Je rappelle que l'article 82 du règlement prévoit que l'auteur d'une question orale avec débat dispose de trente minutes pour développer sa question et les orateurs inscrits d'un temps de parole de vingt minutes.

Je donne donc la parole à M. Georges Portmann, auteur d'une question relative à l'extension de l'Alliance atlantique.

M. Georges Portmann. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, la question que je pose au Gouvernement prend de plus en plus d'actualité. Si nous avons, en effet, quelques inquiétudes sur la position de la France vis-à-vis de la communauté atlantique il y a quelques mois, nos inquiétudes se sont très fortement aggravées après la conférence de presse du Président de la République.

Certes, nos relations avec les Etats-Unis ne sont pas bonnes. Est-ce à dire, comme l'a écrit Joseph Alsop dans le *New York Herald Tribune* qu'elles n'ont jamais été pires ? J'observe seulement qu'entre Paris et Washington les rapports se sont de plus en plus détériorés. Je sais bien que M. le ministre des affaires étrangères, avec sa courtoisie diplomatique et sa réserve, nous répondra que ce sont là de simples divergences.

Je voudrais cependant que ce débat montre bien au Gouvernement que l'immense majorité de notre assemblée est attachée à la Communauté atlantique et souhaiterait qu'elle soit encore plus forte. La France doit remplir toutes ses obligations vis-à-vis de l'O. T. A. N. Si nous avons quelques raisons de modifier sa structure, de modifier peut-être même ses formes de travail, cela ne peut être qu'en resserrant encore les liens entre les différents signataires du pacte.

A la fin de la guerre dernière, la Grande-Bretagne et la France ont compris qu'il était nécessaire de s'opposer à l'impérialisme soviétique qui avait succédé presque immédiatement à l'impérialisme hitlérien ; mais, en 1945, il était impossible à un pays seul de se défendre après avoir subi tant de pertes en hommes, de pertes matérielles, de déficit moral. Chacun pouvait déjà difficilement éviter la subversion intérieure due à l'effondrement psychologique, pourrait-on dire, des populations qui avaient souffert pendant tant d'années.

C'est alors que nous avons vu la Tchécoslovaquie, qui aurait dû rester dans le camp occidental, passer à l'Est. Nous avons vu d'autre part les troupes britanniques quitter la Grèce devant Markos, laissant ainsi l'armée communiste mener un combat sans merci aux troupes loyales helléniques.

Il n'en eût peut-être pas été ainsi si la C. E. D. avait existé. Je crois que beaucoup de ceux qui se sont prononcés contre cette communauté européenne de défense peuvent aujourd'hui regretter de ne l'avoir pas votée. Du moins avons-nous constitué l'U. E. O. — l'Union européenne occidentale qui comprend non seulement la petite Europe, mais la Grande-Bretagne, unissant ainsi les alliés et les ennemis d'hier — cette U. E. O. dont l'assemblée comprend les représentants des Parlements de différents pays, assemblée qui s'est réunie la semaine dernière à Paris sous la présidence de notre éminent collègue de l'Assemblée nationale, M. Arthur Conte.

Nous nous trouvons dans l'impossibilité de répondre, sinon tous ensemble, à l'avance soviétique. Les Russes eux-mêmes ont eu des pertes massives, des millions d'hommes tués, des villes rasées à terre ; mais avec le support de leur idéologie, la négation de l'humain et une discipline de fer, ils ont non seulement commencé leur reconstruction, mais parallèlement entretenu sur le pied de guerre des forces très importantes. Face à eux, un seul pays pouvait nous aider, celui qui nous avait sauvés la veille, les Etats-Unis d'Amérique. Ils se sont intégrés en 1949, dans les armées européennes dont la constitution avait déjà été amorcée par la Grande-Bretagne et la France sous le commandement du maréchal Montgomery. Ainsi naquit l'organisation du traité de l'Atlantique Nord assurant la défense de l'Europe du Cap Nord à la Turquie.

Le traité de l'Atlantique Nord a répondu à toutes nos espérances. Il groupe quinze pays qui n'ont pas voulu devenir communistes. Depuis qu'il a été signé, pas un mètre du territoire européen n'est tombé sous la domination soviétique.

Après cet hommage rendu à l'O. T. A. N., nous devons toutefois reconnaître que le traité doit subir des modifications dans son principe et dans son esprit. Ce traité, qui couvrirait sous sa protection l'Europe occidentale et l'aire méditerranéenne, ne correspond plus actuellement à la réalité des faits. Il ne sert à rien d'avoir une barrière infranchissable en Europe si le manque de coordination des politiques alliées, voire leur rivalité favorise l'infiltration communiste en Asie, au Moyen-Orient, en Afrique, en Amérique. Il est donc nécessaire d'envisager une extension géographique de la Communauté Atlantique.

On oublie trop facilement que la doctrine communiste a pour but la communisation intégrale du monde. Il me souvient qu'en 1923, lorsque pour la première fois je me rendis à Moscou, je fus reçu par Tchitcherine, commissaire du peuple aux affaires étrangères, diplomate de la vieille école du tsar, parlant très bien le français.

« Croyez-vous que la France deviendra communiste ? lui demandai-je.

« — Non, si vous êtes sages, m'a-t-il répondu.

« — Qu'entendez-vous par être sage ?

« — Si vous ne faites pas la guerre.

« — Vous êtes belliciste, lui ai-je fait observer.

« — Naturellement, m'a-t-il répondu ! Ne le seriez-vous pas comme nous en songeant que la guerre actuelle nous a donné les soviets russes, que la prochaine nous donnera les soviets européens et la troisième guerre les soviets mondiaux ? »

La prédiction de Tchitcherine s'est réalisée sous nos yeux. Sans l'O. T. A. N. l'Europe entière serait actuellement communisée. Mais la troisième étape de la prédiction de Tchitcherine se réalise sous une autre forme, celle d'une guerre subversive, économique et psychologique dans les différentes parties du monde. C'est pourquoi à une stratégie universelle doit répondre une stratégie universelle et j'estime indispensable l'extension du traité de l'Atlantique Nord à tous les pays libres afin que l'on puisse répondre en tous points du globe à la menace communiste.

Mais à côté de l'extension géographique de l'O. T. A. N. existe un autre problème auquel, du reste, ont pensé les

rédateurs du traité de 1949 en adoptant son article 2 : c'est que le défi du monde rouge n'est pas uniquement militaire. Depuis quinze ans, entre la paix et la guerre, l'Est a organisé toute une série de conflits de type économique, social, psychologique, politique. Khrouchtchev nous menace autant de sa paix que de sa guerre. Il ne s'est pas gêné pour le déclarer à plusieurs reprises. Cette tactique a été décrite dans plusieurs journaux et confirmée dans maintes conférences de presse :

« Je suis sûr d'obtenir la communisation du monde avec moins de difficulté et à un moindre prix dans la paix, par la coexistence pacifique que par la guerre. »

Nous devons donc répondre à cette offensive par une politique économique commune des nations libres. L'organisation du Marché commun et l'O. C. D. E. sont des moyens essentiels pour atteindre ce but. Il importe maintenant de les asseoir sur des bases solides. De leur succès dépend pour une grande part notre réponse au défi économique soviétique.

Le Marché commun peut déjà être considéré comme réussi, vous le savez, et cela a conduit la Grande-Bretagne à demander son inclusion malgré la complexité de ses propres problèmes économiques. En particulier ceux que lui cause le Commonwealth. Ce Marché commun européen pourrait être prolongé par un Marché commun atlantique où, évidemment, les ressources immenses des Etats-Unis, en même temps que les ressources européennes, représenteraient une arme définitive contre le communisme dans le monde. Mais il ne faut pas aller trop vite ; avant de se lancer dans une opération d'une telle envergure, il est nécessaire d'affermir ce que l'on construit.

Au mois de mars dernier, je me trouvais à la Chambre des communes, où j'avais été invité à faire une conférence sur la France et la politique de l'O. T. A. N. et il me souvient que lord Crathorne, président de la délégation britannique à l'assemblée des parlementaires de l'O. T. A. N., me fit la réflexion suivante : « Dans ce pays — en Angleterre — les partisans du Marché commun atlantique sont les adversaires de l'Europe et du Marché commun européen parce qu'ils savent très bien qu'ils l'empêcheront par ce moyen. »

Ce n'est donc qu'une perspective d'avenir, c'est au Marché commun européen que nous devons tout d'abord apporter nos efforts. Ainsi s'imbriquent le problème européen et le problème atlantique.

Tout à l'heure, mes éminents collègues MM. Edouard Bonnefous et Le Bellegou vous parleront de l'Europe, monsieur le ministre, et vous diront très certainement qu'elle est en crise. Il n'est pas douteux que vous avez une part de responsabilité dans cette crise. Alors que nous fêtons le douzième anniversaire de la déclaration mémorable de M. Robert Schumann, la construction européenne est dans l'impasse ; et cela lorsque sa plus belle réussite dépasse nos espérances. Le Marché commun triomphe — l'Europe politique échoue. Le plus grave est le camouflage, l'hypocrisie de ceux qui, opposés aux Etats-Unis d'Europe, se présentent comme des partisans de l'Union européenne. Il est bien évident qu'en les suivant dans cette voie, nous déciderions l'arrêt définitif de toute construction européenne.

L'imbroglie où vous nous avez plongés, monsieur le ministre, est un défi à la logique. Tout se passe comme si le plan français était d'empêcher la Grande-Bretagne d'entrer dans le Marché commun, étant bien entendu qu'elle doit remplir tous les engagements du traité de Rome. Ainsi vous donnez des arguments à l'opposition qui, au Parlement britannique, reproche cette politique à M. Macmillan, et vous espérez, lorsque la Grande-Bretagne aura renoncé à entrer dans le Marché commun, pouvoir vous débarrasser des gêneurs du Bénélux. Nous aurions alors une fédération de trois grands pays, la France, l'Allemagne et l'Italie, à laquelle le président de l'Union pancaréenne, le comte Coudenhove Kalergi a déjà donné un nom, le « Fralit », en constatant dans ses écrits et dans des conférences que ce « Fralit » serait la réunion de trois grandes républiques contre les trois petites royautes.

En agissant ainsi, monsieur le ministre, vous sapez le fondement institutionnel et géographique de l'Europe intégrée et vous lui substituez une association des « Grands » qui ne serait qu'un grossier camouflage du nationalisme. Nous en sommes encore, à la treizième année de la construction européenne, à hésiter entre l'Europe intergouvernementale, qu'on l'appelle des patries ou des Etats, et l'Europe supranationale, alors que la réussite du Marché commun semblait imposer la deuxième formule comme la plus logique. Ai-je besoin de dire que l'élimination, sous une forme ou sous une autre, des petites nations serait un péché contre l'esprit européen et aussi contre l'esprit atlantique.

Dans la déclaration de Paris, adoptée par la convention atlantique qui s'est tenue à Paris il y a quelques mois, nous trouvons

cette phrase : « Un des éléments primordiaux entre les pays du pacte, c'est l'égalisation des chances, des charges et des profits. »

Il est facile de noter des différences entre les Etats et, si nous voulions faire de la basse démagogie, nous pourrions évidemment opposer le standard de vie des ouvriers soviétiques au standard de vie des ouvriers français ou anglais. Il me souvient qu'étant à Moscou, il y a un an et demi, je me trouvais avec un communiste français et lui dis : « Vous qui appartenez au parti communiste, vous avez toutes les informations que vous voulez ; moi, par les amis et les élèves que j'ai ici, j'en ai d'autres. Aussi, vous ne pouvez pas nier que le standard de vie du travailleur soviétique est inférieur d'un tiers à celui du travailleur français. »

Il me répondit : « Je ne le nie pas. Cette génération est sacrifiée. Nous sommes d'accord. La prochaine le sera peut-être partiellement, mais après nous serons mieux placés que vous sur ce plan. »

Ce à quoi j'ai répliqué : « J'aime mieux que ma génération ne soit pas sacrifiée, que celle de mes enfants ne le soit pas non plus. Quant à reporter le paradis dans deux ou trois générations, cela me rappelle le proverbe français : demain on raserait gratis ! »

Je ne pense pas cependant qu'il faille utiliser des arguments de cet ordre quand on songe qu'à l'intérieur même de notre organisation de pays libre, il existe encore des nations dont le standard de vie est aussi bas.

Mais le défi économique doit aussi être relevé vis-à-vis des pays du tiers monde. Nous sommes dans la nécessité absolue de faire une politique économique concertée et même « intégrée » car, jusqu'à présent, nous avons agi isolément et nos efforts ont été trop souvent concurrentiels et même opposés. Ainsi le monde communiste, avec dix fois moins de dépenses, a obtenu cent fois plus de résultats sur les plans psychologique et politique.

C'est cependant un problème d'une extrême gravité, c'est le fondement de notre survie, qui dépend du choix par les peuples en voie de développement entre notre éthique et celle de nos adversaires.

Ainsi, à côté de la coordination militaire et de l'expansion géographique du pacte, la nécessité de l'union des politiques économiques s'impose, mais peut-on espérer promouvoir toutes ces réformes en l'absence d'une direction politique unifiée ?

Telle est la raison des tentatives en ce sens faites par M. Spaak et, auparavant, par Lord Ismay. Les communistes nous donnent là encore un exemple éloquent : quelles que soient leurs dissensions, qui paraissent parfois importantes mais ne sont en réalité que des révolutions de palais ou des oppositions d'hommes, l'Est a tout de même une organisation politique de commandement mue par une idéologie unique qui lui donne la possibilité de pratiquer toutes les manœuvres et d'obtenir tous les succès et toutes les conquêtes.

Pour pouvoir modifier cette politique économique, il est indispensable d'instituer un haut conseil permanent, comme l'a demandé la Convention atlantique dans sa déclaration de Paris. Sans une telle institution, il est inutile de penser à augmenter les compétences de l'O. T. A. N. Il est également nécessaire que les peuples soient associés à l'élaboration de la politique commencée. Traditionnellement dans nos démocraties libérales, c'est par l'intermédiaire d'élus librement choisis que cette association est réalisée. C'est pourquoi, l'assemblée parlementaire de l'O. T. A. N. pourrait avoir des pouvoirs augmentés et être modifiée dans son recrutement afin de lui permettre d'être l'intermédiaire entre ce pouvoir atlantique et les opinions nationales.

Je voudrais, avant de terminer, évoquer rapidement la question militaire. L'O. T. A. N. a évolué sur le plan militaire et certains de ses membres, certains de nos partenaires, ont pris des initiatives pour le moins originales. Je pense à la France qui, il y a deux ans, a interdit sur son sol le dépôt d'armes nucléaires appartenant à d'autres nations. Je pense à la France qui a voulu créer une arme de dissuasion, une force de frappe. Notre éminent collègue M. Périquier, parlant tout à l'heure du désarmement, aura probablement l'occasion de faire allusion à cette question. Pour ma part, je constaterai que cela ne modifie pas fondamentalement le problème militaire de l'O. T. A. N. Nous désirons simplement, comme l'a également demandé la Convention atlantique, que l'alliance ait à sa disposition les armes nucléaires nécessaires.

J'en ai terminé, mesdames, messieurs. Toutes les modifications que sont la coordination militaire, l'extension géographique du pacte, la création et l'organisation d'une politique commune, ne peuvent se réaliser que sous l'impulsion d'une doctrine qui touche le cœur, qui enthousiasme les hommes. Notre doctrine est basée sur un idéal de liberté et de tolérance. Je suis obligé de constater que certains pays d'Europe ne

pensent ni à cette liberté ni à cette tolérance. Cet idéal n'est pas une solution de facilité car il exige des hommes le meilleur d'eux-mêmes. Il est malaisé aussi de le défendre parce que, par son principe même, il permet à nos ennemis de l'attaquer de l'extérieur et même de l'intérieur.

Cependant, je suis certain que cet idéal de liberté reste ancré dans le cœur des hommes quelle que soit leur couleur, quelle que soit leur religion, quel que soit le pays dans lequel ils habitent. Comment expliquer sans cela que deux millions de Vietnamiens du Nord aient quitté leur pays pour aller vivre dans les régions non communistes du Sud, laissant lors de cet exode tragique, le long des routes et dans les rizières, des milliers de morts. Comment expliquer que des milliers de travailleurs hongrois élevés dans la doctrine communiste se soient sacrifiés devant les tanks russes en 1956 ? Comment expliquer que quatre millions d'Allemands de l'Est soient passés en Allemagne de l'Ouest, créant une telle hémorragie que Pankow fut obligé de construire à Berlin ce mur de la honte que j'évoquais ici il y a quelques semaines. (*Applaudissements à droite et sur divers autres bancs.*)

Ce sont ces exemples que nous ne rappelons pas assez souvent à nos adversaires. Ils me donnent en tout cas la conviction que malgré tout notre idéal triomphera. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Périquier, auteur d'une question concernant l'absence de la France à la conférence du désarmement.

M. Jean Périquier. Mes chers collègues, après moi, et à l'exemple de notre excellent collègue M. Portmann, d'autres orateurs, et plus particulièrement notre ami M. Le Bellegou, ne manqueront pas de dénoncer l'isolement dans lequel nous plonge de plus en plus la politique internationale pratiquée par le Gouvernement.

Isolement de la France, comme vient de le rappeler M. Portmann, dans l'Organisation atlantique parce que notre Gouvernement se refuse à accepter une certaine intégration prévue pourtant au traité de Paris et souhaitée par tous nos partenaires ; isolement de la France dans l'affaire de Berlin où la discussion se poursuit au-dessus de notre tête ; isolement de la France dans la construction de l'Europe parce que, fidèle au plan Fouchet qu'il a inspiré, notre chef de l'Etat veut en rester, sinon à l'Europe des patries, tout au moins à l'Europe des Etats qui ne peut avoir aucune signification réelle ; isolement de la France, enfin, dans cette question primordiale pour la paix du monde, celle du désarmement, par suite notamment de l'absence de la France à la conférence de Genève qui s'est ouverte le 14 mars 1961 en présence de dix-sept Etats puisque la France, qui devait faire de dix-huitième Etat, n'a pas hésité à faire défaut.

C'est la première fois depuis de très longues années que la France est absente d'une conférence sur le désarmement. Par conséquent, il ne faut pas s'étonner que cette décision ait soulevé une profonde émotion non seulement en France, mais dans tous les pays alliés.

En France, c'est dans un seul article qu'on a essayé de soutenir la position du Gouvernement, mais je me demande si l'auteur de cet article — au demeurant j'ai la plus grande estime pour son talent d'écrivain, d'orateur, et même d'homme politique — peut constituer une référence sérieuse. Il s'agit en effet de M. Maurice Schumann qui, dans le *Journal du Parlement*, répondant à un article qu'avait écrit notre camarade Jules Moch dans *Le Monde*, a cherché à défendre la position du Gouvernement. Evidemment, encore une fois, cette opinion peut être sujette à caution, lorsque l'on sait que, quelque temps après l'avoir exprimée, M. Maurice Schumann devenait ministre du Gouvernement actuel (*Murmures au centre droit*), dont il donnait d'ailleurs sa démission, avec la même rapidité, justement en raison des conceptions trop personnelles du chef de l'Etat en ce qui concerne l'Europe.

Mais, en dehors de cette opinion, on peut dire que notre presse a été unanime pour dénoncer cette abstention. Je ne citerai que deux journaux, tout d'abord *Le Monde*, qui, dans un éditorial parle de « hautaine solitude » et qui écrit : « Ainsi, par un magnifique paradoxe, l'homme qui se bat depuis vingt-deux ans pour redonner à la France son rang, aura-t-il obtenu que, comme à Yalta, les Etats-Unis, l'U. R. S. S. et la Grande-Bretagne débattent sans nous, sans lui, de l'avenir du monde. »

Et *Le Figaro*, qui ne passe pas pour un journal spécialement antigouvernemental, se montre aussi dur lorsqu'il écrit : « On ne voit pas bien, en tout cas, ce que notre pays peut gagner à ce refus permanent à tous contacts avec nos alliés. Craignons qu'à maintenir cette attitude nous découvrons un jour à nos

dépens que la politique de l'absence ne peut donner que des fruits amers. »

J'entends bien que, du point de vue gouvernemental, on peut négliger l'opinion de la presse française, mais il me semble que l'on doit rester moins insensible à ce que peut écrire la presse étrangère, surtout lorsqu'il s'agit d'une presse amie, de la presse des pays alliés avec lesquels nous menons, coude à coude, parfois, le même combat pour la défense de la liberté du monde. Comme nos informations officielles, notre radio, notre télévision ont un peu oublié de nous faire connaître l'opinion de cette presse alliée, vous me permettrez d'en donner quelques extraits. Voici, par exemple, ce qu'écrivait le journal *Die Welt*, journal indépendant de Hambourg : « Une fois de plus, la France a choisi le splendide isolement. Le général de Gaulle, dont l'avis a joué un rôle prépondérant dans cette décision, laisse froidement tomber ses partenaires occidentaux dans le débat crucial avec le bloc soviétique et les non-engagés. Par son absence, il expose les Occidentaux à se voir reprocher par les Soviétiques de n'avoir pas joué cartes sur table, la France ayant suivi sa propre voie. »

C'est *La Gazette de Lausanne*, journal modéré, journal francophile, qui n'a jamais été bien méchant à l'égard du pouvoir gaulliste, qui évoque le dédain affecté à Paris pour la conférence du désarmement, dédain qui sera facilement exploité par certaines propagandes contre le Gouvernement français.

A Washington, d'une façon générale, la presse a parlé de profonde déception.

En Angleterre, c'est, par exemple, le journal conservateur *Sunday Times* qui écrit : « La conduite de la politique étrangère du général de Gaulle a maintenant isolé la France, pour une raison ou pour une autre, de la presque totalité de ses partenaires de l'Alliance atlantique. »

Enfin, vous n'ignorez certainement pas, monsieur le ministre, la critique la plus sévère, qui a été faite par le journal *Daily Mirror*. Par déférence à l'égard du chef de l'Etat, je me garderai bien de donner les appréciations qu'il a portées sur lui ; je noterai simplement qu'il parle de « la boue dans laquelle s'enfonce la réputation de la France » et conclut : « Jamais, depuis Pétain, la France n'avait connu un tel discredit. »

Encore une fois, ce sont des opinions de presse, je l'entends bien, mais nous ne pouvons pas les ignorer. Et je veux espérer que notre chef de Gouvernement, M. Pompidou, n'a pu les ignorer. Aussi je me demande si c'est à la suite de la lecture de ces articles que, dans sa déclaration d'investiture, il a pu affirmer que la présence du général de Gaulle assurait à la France un prestige renforcé. Qu'auraient donc écrit tous ces journaux si vraiment nous n'avions pas à l'heure actuelle au dehors un prestige renforcé ? (*Applaudissements à gauche.*)

M. Antoine Courrière. On voit tellement de choses !

M. Jean Péridier. On comprend d'ailleurs un peu ces critiques violentes, acerbes émanant de nos alliés car, au fond, la France n'avait que de bonnes raisons pour être présente à cette conférence de Genève.

Elle avait tout d'abord intérêt à défendre sa politique traditionnelle en matière de désarmement, politique qui nous est propre et que nous avons défendue déjà depuis bien longtemps dans les diverses conférences du désarmement. La thèse de la France est suffisamment juste pour que nous n'en ayons pas honte et que nous la défendions en toutes occasions.

Vous savez que la France a mis en tête des projets de désarmement le désarmement nucléaire. Mais, à la différence de ce que vousdraient l'U. R. S. S. et parfois certains pays alliés qui s'intéressent simplement à l'arrêt des expériences nucléaires, la France a toujours soutenu qu'il fallait aller beaucoup plus loin et arriver à la suppression de l'arme nucléaire, ce qui imposait par conséquent l'inventaire des stocks existants et un contrôle pour leur destruction.

Si la voix de la France n'a pas été écoutée, si la France n'a pas réussi à faire triompher sa thèse jusqu'à maintenant — et il ne faut pas trop s'en étonner, car les problèmes de désarmement ne peuvent être résolus du jour au lendemain — elle n'a pas à en rougir ; si notre thèse n'a pas, parfois, la faveur de certains « Grands », elle a au moins pour elle, vous pouvez en être persuadé, monsieur le ministre, la faveur de la grande majorité de l'opinion internationale. (*Applaudissements à gauche.*)

Par conséquent, le premier regret que nous exprimerons, c'est de ne pas avoir vu la France défendre cette thèse du désarmement.

Un autre intérêt à être présent à cette conférence de Genève, c'est qu'on n'y a pas seulement parlé de désarmement, mais qu'on y a évoqué d'autres problèmes, les problèmes d'actualité : on a parlé de Berlin, du Laos, du Vietnam ! Il est tout de même regrettable que cette discussion ait pu se faire sans la France.

Pour l'immédiat, nous avons une raison impérieuse d'être présents, la nécessité pour la France de marquer à tout prix sa solidarité avec les pays occidentaux. En effet, nous étions en pleine période de tension internationale à propos de Berlin et, s'il y avait des désaccords entre alliés — c'est presque normal, car, bien sûr, sur tous les problèmes, on ne peut pas rencontrer l'unanimité — ce n'était pas le moment de les étaler au grand jour !

C'est une lourde responsabilité qu'a prise la France, et cela pour deux raisons. D'abord, parce que l'équilibre entre Occidentaux et Soviétiques à cette conférence de Genève a été rompu puisqu'il ne s'est plus trouvé que quatre pays occidentaux contre les cinq pays soviétiques. J'entends bien qu'il y avait également huit pays non intégrés, mais personne ne peut jamais savoir comment ils voteront. En tout cas, vous me permettez de penser que, justement, en cette circonstance, la France avait un beau rôle, un rôle prépondérant à jouer en prenant la tête de ces pays non intégrés !

Votre responsabilité est lourde pour une deuxième raison. Il est à craindre que cette conférence ne se termine par un échec — cet échec est presque consommé — mais vous aurez donné un bon prétexte à l'U. R. S. S., notamment, qui prétendra, bien entendu, qu'elle ne pouvait pas se rallier à un accord car l'un des pays parmi les principaux membres du Pacte atlantique était absent et continuait ses expériences atomiques.

C'est là une erreur considérable, c'est là une chose que nous ne pouvons pas accepter ! Monsieur le ministre, j'ai tenu à rappeler les raisons immédiates justifiant la présence de la France à Genève, mais, pour nous socialistes, il est une autre raison qui se suffit à elle-même : la France a un rôle moral à jouer à travers le monde et, parce qu'elle a ce rôle, à aucun moment elle n'a le droit d'être absente d'une conférence où on discute de la paix du monde, ce qui est bien le cas lorsqu'on discute du désarmement. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

Cette question du désarmement est parfois irritante, décourageante, mais ce n'est pas une raison pour abandonner la lutte. La France a trop souffert des guerres pour ne pas être à la tête de la bataille pour la paix, cette bataille dont notre grand Jean Jaurès rappelait qu'évidemment c'était une des luttes les plus dures à mener ! Il faut, par conséquent, être toujours présents lorsqu'on discute de la paix.

Il est des présences morales qui valent mieux que de simples présences diplomatiques et vous nous permettez de penser que la politique ne doit quand même pas ignorer la morale, surtout s'il s'agit de la morale internationale.

Monsieur le ministre, il nous reste malgré tout une consolation. Vous avez un peu misé sur l'échec de cette conférence. Malheureusement, vous avez de grandes chances de gagner votre pari. Je dis « de grandes chances » parce qu'il s'en est fallu d'un rien qu'à la suite d'une entrevue entre MM. Gromyko et Dean Rusk on n'aboutisse à un compromis, sans doute très limité, utile cependant s'agissant de désarmement.

Supposez un instant que l'on soit arrivé à un accord. Quelle aurait été la position de la France ? Vous auriez pu vous draper dans votre manteau d'orgueil au nom d'une politique dépassée de prestige national, vous auriez pu, à l'exemple de Charles Maurras, proclamer « la France, la France seule », cet accord à propos de la paix et du désarmement se serait imposé de force à la France et c'est une raison supplémentaire pour laquelle il était inutile d'être absents !

Ce que je dis d'ailleurs est tellement vrai que, dans une certaine mesure, la thèse soutenue à la conférence du désarmement par nos alliés occidentaux, vous ne pouvez faire autrement que l'accepter. Vous refusez en effet d'assister à la conférence de Genève mais vous assistez à d'autres réunions internationales, ne serait-ce par exemple qu'aux réunions de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord. Vous étiez présent à Athènes, monsieur le ministre, et vous ne me démentirez pas si je dis qu'à cette réunion d'Athènes on n'a pas seulement parlé de la défense atlantique proprement dite, on a également parlé de Berlin, on a parlé des pays sous-développés et on a parlé du désarmement. C'est une information que j'ai lue dans la presse et il ne faut pas s'étonner, monsieur le ministre, que nous n'ayons pas d'autres sources d'information, car en cette matière nous ne sommes pas toujours gâtés... (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*) J'ai donc appris qu'à

l'issue de cette conférence une motion sur le désarmement avait été votée et votée, bien entendu, par la France elle-même. De toutes façons, il eût été difficile pour vous de ne pas la voter. Reconnaissez qu'il y a un paradoxe de voir que dans certaines réunions vous ne pouvez pas faire autrement que d'accepter certains points de vue, alors qu'ensuite vous refusez d'aller défendre ce même point de vue avec nos alliés dans d'autres conférences internationales.

En présence de l'intérêt qu'avait notre pays d'assister à cette conférence du désarmement, nous avons un peu cherché à voir quelles étaient les raisons que pouvait invoquer le Gouvernement. Vous allez nous les dire tout à l'heure, monsieur le ministre, mais comme il me sera peut-être difficile de vous répondre, je voudrais essayer de comprendre ces raisons. Il y en a une déjà que vous avez exposée dans un communiqué que vous avez fait paraître.

Vous avez indiqué qu'il vous paraissait inutile d'assister à cette conférence parce qu'elle devait comprendre trop de représentants : dix-huit exactement. C'était, par conséquent, pour vous une sorte de petit parlement et, dans ces conditions, il vous paraissait difficile d'arriver à un résultat positif.

M. Antoine Courrière. On n'aime pas les parlements !

M. Jean Périquier. Il m'est très difficile, à ce point de vue, de vous contredire. Je reconnais que, pour arriver à un résultat efficace, il vaudrait mieux qu'un compromis — si un compromis doit sortir d'une conférence du désarmement — soit étudié et mis au point par des représentants beaucoup moins nombreux ; mais je ne pense pas que cette raison que vous avez donnée soit bien sérieuse car vous aviez le droit, à cette conférence du désarmement, de proposer une méthode de travail beaucoup plus sérieuse et beaucoup plus efficace.

Je me permets de vous rappeler le précédent de la conférence du désarmement de New York de 1953. Elle comprenait dix-huit nations ; seules douze d'entre elles étaient représentées et cependant on a estimé qu'elles étaient encore trop nombreuses pour qu'un compromis soit possible. C'est pourquoi la France a demandé que l'élaboration de ce compromis soit confié à une commission de cinq membres et la voix de la France a été entendue. Cette commission avait fait du bon travail puisqu'elle était arrivée à établir un compromis, lequel, malheureusement, par la suite n'a pas été reconnu par l'U. R. S. S., en raison de certains événements politiques internationaux.

Pourquoi ce qui avait réussi à New York n'aurait-il pas réussi à Genève ? Il suffisait simplement que la France, une fois de plus, fasse acte de présence et demande ce qu'elle avait demandé à New York. Et nous ne voyons pas pour quelle raison elle n'aurait pas été suivie sur ce point.

Il y a également une autre raison, que vous n'avez peut-être pas donnée officiellement, mais que l'on semble avoir entrevue dans certaine déclaration. Il semblerait que vous avez voulu en quelque manière manifester votre hargne, votre rogne et votre grogne (*Sourires.*) parce que la France en 1956 n'avait pas été admise au groupe des puissances nucléaires.

Je ne crois pas que là encore on puisse invoquer cela comme une raison sérieuse. Car s'il est vrai qu'en 1956 les puissances nucléaires n'ont pas voulu admettre la France au club atomique, prétexte pris que la France ne possédait pas encore la bombe, il n'est pas douteux qu'à partir du moment où est intervenue la première explosion de Reggane, si la France avait demandé son admission, il était difficile, à ce moment-là, aux puissances nucléaires, la Grande-Bretagne, l'U. R. S. S. et les Etats-Unis, de s'opposer à l'adhésion de notre pays, c'était matériellement impossible. Mais c'est la France qui, alors, n'a pas voulu tellement participer à ce club atomique. A cette époque le Gouvernement était déjà hanté par la nécessité de doter notre pays d'une force de frappe, de le doter aussi de la bombe atomique et vous aviez peur d'être lié par des décisions qui ne vous auraient pas permis de continuer cette politique dite de grandeur, qui doit être concrétisée, paraît-il, par une force de frappe extraordinaire. Là encore je ne vois pas une raison sérieuse.

A la vérité il semble bien que l'on ait refusé de participer à la conférence de Genève, une fois de plus en raison de ce mépris que l'on a à l'égard de l'Organisation des Nations Unies, car il ne faut pas oublier que la conférence de Genève est due à son initiative. C'est d'ailleurs curieux, ce mépris qu'affiche notre chef de l'Etat à l'égard de l'O. N. U.

Oh ! ce n'est pas que nous n'en reconnaissons pas les faiblesses. Malheureusement elles existent et nous n'avons jamais manqué de les dénoncer. Mais pourquoi ces faiblesses existent-

elles ? Parce que justement l'Organisation internationale est une organisation d'Etats qui n'est pas dotée de la supra-nationalité et où par conséquent la règle de la majorité ne peut pas jouer facilement. Pourtant une telle organisation devrait satisfaire notre Président de la République, puisqu'au fond, dans une certaine mesure, c'est un peu la même organisation qu'il nous propose pour la construction de l'Europe. Par conséquent, je crois que là encore ce mépris de l'O. N. U. vous a fait commettre une très grave erreur.

Autre point : j'ignore ce qu'ont de fondées les allégations d'une certaine presse — vous êtes justement là aujourd'hui, monsieur le ministre, pour nous informer et vous reconnaîtrez le droit que nous avons de vous interroger sur des questions soulevées par les journaux — mais il a été dit aussi que la France n'aurait pas assisté à cette conférence du désarmement pour manifester son dépit devant le refus par M. Khrouchtchev d'une conférence au sommet comme l'avait proposée le général de Gaulle. Il ne faut pas oublier que M. Khrouchtchev n'est pas le seul à n'avoir pas accepté cette conférence ; il y a également les Etats-Unis. Mais il est vrai que c'était peut-être une raison supplémentaire de manifester du mécontentement, en vertu de cette détérioration dans nos rapports avec les Américains que dénonçait tout à l'heure M. Portmann. On ne doit pas s'étonner outre mesure de cette situation lorsque l'on connaît la conception du général de Gaulle de la création en Europe d'une troisième force qui serait indépendante des Etats-Unis.

Je ne vais pas, quant à moi, entrer dans le détail de cette question, d'autres orateurs y reviendront. Mais on nous permettra de nous étonner un peu de cette américanophilie, que nous voyons subitement se manifester. Je voudrais bien entendu envisager cette question non pas sur le plan sentimental — et pourtant, lorsqu'on parle des relations franco-américaines, il est tout de même difficile pour un Français d'oublier ce que nous devons aux Etats-Unis pour la reconquête de la liberté et de l'indépendance de notre pays (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et sur de nombreux bancs à droite*) — mais puisqu'il s'agit de politique internationale, restons, si vous le voulez bien, sur un terrain réaliste. Certes, il est vrai que les Américains ont commis pas mal d'erreurs. Nous l'avons admis, nous ne l'avons pas caché. Il faut d'ailleurs reconnaître que, dans une certaine mesure, ils ont dû tenir compte des critiques qui leur étaient adressées et ils ont su rectifier leur attitude. Mais au fond, là n'est pas le problème. Quelle est la nation qui ne commet pas des erreurs ? Etes-vous tellement sûr qu'en ce moment et depuis un certain temps la France n'en commet pas, même de lourdes ?

M. Bernard Chochoy. Très bien !

M. Jean Périquier. Le problème est de savoir si pour la défense de nos libertés et pour la défense de l'Europe nous pouvons nous passer du concours des Etats-Unis. A cette question je réponds par la négative. En effet, on ne voit pas comment l'Europe à elle seule, du point de vue strictement défensif, pourrait avoir les moyens efficaces de résister demain à une invasion si celle-ci se produisait. Et puis, si l'on veut rester réaliste, il faut quand même que la France tienne compte que nos alliés, pour rien au monde, ne veulent justement abandonner l'Amérique et notamment, vous le savez, c'est le cas de la Grande-Bretagne, avec laquelle nous devons toujours marcher la main dans la main parce que nos intérêts sont communs.

Et, puisque je parle de la Grande-Bretagne, j'aimerais vous demander, monsieur le ministre, quelles sont les intentions du Gouvernement quant à ce problème d'actualité très important et qui doit constituer peut-être l'étape décisive pour la construction de l'Europe, je veux parler de la question de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. Nous sommes un peu inquiets, voyez-vous, d'une certaine forme d'information, de propagande qui est faite autour de cette question. On semble parfois laisser entendre que la Grande-Bretagne, en présentant sa demande, a eu une arrière-pensée. On met l'accent sur le fait que peut-être l'opinion britannique n'est pas du tout préparée à cette adhésion au Marché commun. On ne manque pas d'insister sur le fait que le parti travailliste — ce qui est d'ailleurs inexact, tout au moins dans son principe — serait hostile à cette adhésion.

Bref, il semble que l'on essaye d'avance de laisser entendre que si demain une rupture pouvait se produire ce serait la faute de la Grande-Bretagne.

Eh bien ! monsieur le ministre, je reviens personnellement d'un voyage d'études en Grande-Bretagne qui s'est effectué dans le cadre des rencontres parlementaires des groupes d'amitiés franco-britanniques où mes collègues parlementaires m'avaient fait le grand honneur de me désigner comme rapporteur de la question « L'Angleterre et du Marché commun ».

A la fin de la discussion que nous avons eue à la Chambre des Communes à laquelle ont participé de nombreux orateurs, de nombreux parlementaires britanniques appartenant aux deux partis, aussi bien conservateur que travailliste, un accord pourtant unanime s'est fait sur une motion qui ne manque pas d'intérêt. Elle s'exprime en ces termes : « Les associations parlementaires franco-britanniques, sans vouloir préjuger des formes selon lesquelles se réalisera l'union politique à laquelle conduira nécessairement la Communauté économique européenne — j'attire particulièrement votre attention sur ce membre de phrase — constatent que, dans le cadre économique et politique défini par le traité de Rome, aucun obstacle fondamental ne s'oppose à l'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun qui constituera un progrès considérable pour la sécurité et la prospérité du monde occidental tout entier. »

Je suis persuadé que tous les parlementaires français qui ont participé à cette séance de travail en sont revenus avec la conviction que la Grande-Bretagne tenait sincèrement, pour diverses raisons certes, à adhérer au Marché commun. Entendons-nous bien. Nous ne sommes pas de ceux qui prétendent que cette adhésion doit être acceptée à n'importe quel prix. Il est bien évident que nous ne pourrions pas l'accepter si, par hasard, elle dénaturait l'esprit du traité de Rome.

Nous n'ignorons pas toutes les difficultés qui peuvent se présenter : difficultés concernant les pays de l'Alliance européenne de libre échange avec lesquels la Grande-Bretagne a pris des engagements qu'elle ne peut pas rompre unilatéralement, difficultés surtout avec les pays du Commonwealth, difficultés pour la politique agricole britannique et aussi pour la politique agricole des Six, enfin, difficultés en raison de l'aspect politique du traité de Rome. Mais aucune de ces difficultés ne paraît insurmontable. En tout cas, au départ, rien ne permet de dire que la Grande-Bretagne puisse envisager de ne pas accepter intégralement le traité de Rome.

Je me permets à ce sujet de vous rappeler un point important. La Grande-Bretagne n'a pas fait sa demande en vertu de l'article 238 du traité de Rome, qui prévoyait une simple association — c'est ce qu'a demandé la Grèce — et qui, pourtant, entre nous soit dit, aurait peut-être été le meilleur moyen pour elle de régler ses difficultés avec les pays du Commonwealth. Elle a sollicité son adhésion totale en vertu de l'article 237 du traité.

Je me permets également de vous rappeler que l'honorable M. Heath, qui conduit la délégation britannique à Bruxelles, a déclaré que la Grande-Bretagne acceptait tous les principes du traité de Rome. Au départ, il n'y a donc pas de raison de suspecter les intentions de la Grande-Bretagne.

Il ne faudrait pas qu'en créant des difficultés, certains pays des Six — je ne voudrais pas que ce soit la France — donnent l'impression d'avoir, eux, des arrière-pensées. Il ne faudrait pas non plus que certains hésitent à voir l'Angleterre rejoindre l'Europe, le Marché commun, parce qu'elle constituerait un contre-poids très utile dans la voie d'une Europe vraiment démocratique telle que nous la souhaitons depuis toujours. Il ne faudrait pas aussi qu'en vertu de ce sentiment américanophile que je dénonçais tout à l'heure, on puisse considérer que l'Angleterre serait peut-être, au sein de l'Europe, un intermédiaire trop indiqué pour l'Amérique.

Nous attendons, monsieur le ministre, vos explications. Allez-vous pouvoir répondre à toutes les questions que nous avons posées ? Allez-vous pouvoir apporter tous les apaisements nécessaires ? Nous le souhaitons mais, au fond, cela vous est peut-être difficile ! Croyez bien cependant que nous vous savons gré d'avoir accepté de venir nous donner tous les renseignements nécessaires.

Mais, sans doute, le Parlement peut-il avoir une consolation en pensant que, s'il n'est pas bien informé en matière de politique internationale, le Gouvernement, parfois, ne l'est pas davantage !

A partir du moment où l'on a admis, d'une façon anticonstitutionnelle, que la politique internationale était un secteur réservé au chef de l'Etat, au président de la République, il est certes souvent difficile de savoir ce qui se passe dans ce secteur réservé, même pour un ministre des affaires étrangères. (*Sourires et applaudissements à gauche, au centre gauche et sur divers bancs à droite.*) Croyez bien que nous le regrettons très sincèrement.

Je me résume. Pour nous, la seule politique internationale que doit mener la France, tant que la politique de désarmement n'aura pas abouti, ne peut être que dans le renforcement toujours plus grand de l'alliance atlantique, dans le renforcement de notre amitié avec l'Amérique, avec la Grande-Bretagne et, bien entendu,

avec une Europe qui soit vraiment toujours plus forte et toujours plus unie.

Cette politique, nous voudrions qu'elle soit demain celle du Gouvernement. Si nous ne pouvons pas l'obtenir, soyez persuadé que nous lutterons de toutes nos forces pour le maintien de cette politique. Nous le ferons parce que nous sommes sûrs d'être dans la tradition de ce grand socialiste qu'était Jean Jaurès, qui souhaitait ardemment l'avènement d'une Europe unie, dans la tradition aussi de ce grand républicain qu'était Aristide Briand, qui considérait que la paix c'était l'Europe unie.

C'est cette tradition que nous entendons continuer car, au fond, nous savons très bien qu'à l'heure actuelle aucune autre politique n'est possible pour la France, que c'est cette politique qui, demain, plus encore que dans le passé récent, constituera le meilleur rempart pour la liberté et la paix du monde. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et sur divers bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Edouard Bonnefous, auteur d'une question concernant l'unification politique de l'Europe.

M. Edouard Bonnefous. Mes chers collègues, l'Europe est le principal sujet politique actuellement discuté par les gouvernements. Des conférences internationales sont convoquées à cet effet ; les chancelleries ne cessent d'en discuter ; des conférences de presse spécialement consacrées à l'Europe ont lieu au cours desquelles des journalistes, plus heureux que les parlementaires, peuvent obtenir les éclaircissements voulus sur la politique gouvernementale.

M. Pierre de La Gontrie. Très bien !

M. Edouard Bonnefous. Les tournées en province permettent également de connaître la pensée du Gouvernement.

Quant au Sénat, qu'il était de tradition de considérer comme l'assemblée la plus qualifiée pour exprimer ses vues sur la politique extérieure de la France, il n'a que très rarement l'occasion de pouvoir parler de ce sujet et notamment de l'Europe puisqu'il n'a pas tenu de débat européen depuis 1959, c'est-à-dire depuis deux ans et demi, ni de débat de politique extérieure digne de ce nom depuis 1961.

Je vous le demande, mes chers collègues, est-ce raisonnable ? Ne pensez-vous pas que l'intérêt même du Gouvernement serait, au lieu de redouter les débats parlementaires, de les provoquer, ce qui pourrait éviter des erreurs d'appréciation comme il s'en est produit récemment et qui ont même provoqué des crises ministérielles ? Pourquoi — je m'adresse ici au Gouvernement — refuser ces contacts avec le Parlement, qui faciliteraient la défense de votre propre thèse dans une négociation internationale, qui vous permettraient peut-être de provoquer des réticences, ou des oppositions d'un Parlement opportunément consulté ?

Briand était passé maître dans l'art d'utiliser les difficultés parlementaires provoquées pour mettre en valeur les concessions qu'il faisait à ses partenaires. Combien de fois le Gouvernement des Etats-Unis ne nous a-t-il pas dit : jamais le Congrès n'acceptera cela, je ne peux même pas présenter ce projet.

Je pense donc qu'en se privant du concours du Parlement français, le Gouvernement s'interdit par avance toute souplesse dans son jeu diplomatique et porte ainsi, vis-à-vis de ses interlocuteurs étrangers, l'entière et exclusive responsabilité de ses refus ou de ses initiatives.

Si nous avons insisté aussi vivement pour qu'un débat européen vienne sans attendre devant le Sénat, c'est d'abord parce qu'il devait précéder le débat de l'Assemblée nationale. Au Palais-Bourbon, les députés disposent de la motion de censure. Lorsque le vote intervient, de deux choses l'une : ou il est favorable au Gouvernement, ou il lui est défavorable et celui-ci est renversé. De toute façon, la partie est jouée, il ne peut plus alors y avoir de débat international devant le Sénat.

Ceux qui, avec moi, souhaitent également un rapide débat sur l'Europe savent que les prochaines semaines vont être décisives. Abordons-nous cette étape capitale dans les meilleures conditions ? Je ne le pense pas. Alors que nous avons été si longtemps à la pointe de la construction européenne, nous passons aux yeux de la plupart pour chercher à mettre des bâtons dans les roues. Cela surprend d'autant plus venant de la part d'un pays qui a eu le mérite de toutes les initiatives pas seulement depuis la dernière guerre mais au lendemain même de la guerre de 1914-1918.

Je ne rappellerai que les plus éclatantes : le premier appel officiel pour une Europe unie dans la déclaration d'Herriot en 1925 ; le projet d'union européenne de Briand en 1929. Au

lendemain de la guerre 1939-1940, Bidault et Robert Schuman, en 1948, lancent l'idée d'une Assemblée européenne, laquelle s'installe à Strasbourg ; puis encore Robert Schuman avec le pool charbon-acier ; enfin, après l'échec de la Communauté européenne de défense, la relance européenne de Messine, faite par la France, d'où devait sortir le Marché commun et l'Euratom.

Depuis trente-cinq ans, la France a été à l'origine des initiatives les plus importantes de l'Europe. Pourquoi, depuis quinze ans, cette politique de construction européenne a-t-elle vu se dresser devant elle, avec une continuité obstinée, la double opposition des communistes et du R. P. F. ?

Celle des communistes ne nous surprend pas : leurs principaux leaders n'ont jamais caché sur ce point leur opinion et M. Khrouchtchev ne cesse de nous répéter que le monde capitaliste est en voie de disparition et que seul le communisme est en mesure d'apporter le bien-être, la prospérité et la paix. Nous verrons d'ailleurs dans un instant combien les succès remportés par l'Europe des Six inquiètent actuellement Moscou.

Mais pourquoi le Rassemblement du peuple français a-t-il mis tant d'énergie passionnée à combattre tous ces projets ? Je n'ai pas l'intention ici de me livrer à une polémique rétrospective ; mais je pense qu'un rapide retour en arrière est indispensable si l'on veut comprendre la position européenne de l'actuelle majorité, car c'est de cela dont il s'agit, et ce qu'elle entend par « construire l'Europe » quand elle dit qu'elle veut construire l'Europe.

Cette opposition a été permanente. J'ai même été surpris, en préparant cette intervention, de voir qu'elle n'a cessé à l'égard d'aucun projet. Je ne rappellerai pas dans cette maison, à ceux qui les ont entendues, alors que je n'y étais pas encore entré, les philippiques du sénateur Debré. Je dirai simplement qu'un jour il a écrit — c'était en mai 1950 — que « l'Europe était un alibi et que tout se passait comme si, en face de la gravité des problèmes et de l'impuissance des nations, certains hommes politiques intelligents et conscients lançaient des idées afin d'atténuer leur responsabilité dans le présent chaos ».

Cette opposition se manifeste sans cesse. Contre le pool charbon-acier, M. Capitant déclare à l'Assemblée nationale : « Le pool charbon-acier risque d'être ou bien une construction de façade sans pouvoir ni autorité réels ou bien un instrument redoutable de sujétion de l'économie et de l'Etat français à un organisme dont la position ne nous donne aucune garantie ». Je ne reprendrai pas ici beaucoup d'autres citations, je n'en ferai qu'une de M. Palewski, un de vos collègues au Gouvernement, qui écrivait dans le *Rassemblement* au sujet du pool charbon-acier : « Vous savez bien ce qui va se passer. Les prix de revient plus bas de l'Allemagne entraîneront les investissements vers l'Allemagne et la fermeture des usines françaises ».

On a même dit — on a été très sévère à l'égard des partisans de l'Europe — que nous voulions livrer à l'étranger les lambeaux de la souveraineté nationale. D'ailleurs, disait d'un mot un orateur R. P. F., « un Européen est fatalement un agent de l'étranger ». (*Rires à gauche.*)

Cette opposition, on l'a vue constamment. On l'a vue au moment de la relance de Messine alors que le gouvernement Edgar Faure était au pouvoir et même de la signature du traité de Rome.

Cette constante hostilité se trouve-t-elle justifiée après coup par les faits ? La C. E. C. A. est-elle un échec ? Le Marché commun est-il un échec ? L'intégration économique n'avait pas besoin d'être précédée de la communauté politique pour donner d'excellents résultats. Par conséquent, je n'en dirai pas plus sur ce point. Les pessimistes ont eu tort. C'est pourquoi je crois qu'il faudrait qu'ils soient prudents, aujourd'hui.

Mais, ce qu'il y a de plus grave dans cette analyse rétrospective de la situation, c'est le renversement total qui s'est produit en ce qui concerne l'un des problèmes les plus importants de la construction de l'Europe. Car, pendant plus de douze ans, mes chers collègues, l'opposition animée par le R. P. F. était essentiellement motivée contre l'Europe par cet argument — retenez-le bien, il est capital : « Nous ne pouvons pas voter les projets que vous nous présentez car dans ces projets il y a absence de toute autorité politique ».

Voilà ce qu'on nous a dit et répété, mais on l'a dit formellement, on l'a même dit très haut, puisque, le 17 août 1950, le chef du R. P. F. a déclaré « Il faut des institutions européennes provenant du vote direct des citoyens de l'Europe et disposant de la part de souveraineté qui leur sera déléguée par les Etats participants ». C'était net et précis. On voulait donc, en 1950, le vote direct des citoyens et une délégation de souveraineté nationale.

Au moment du vote de la C. E. C. A., de la C. E. D., du Marché commun, les leaders du R. P. F. ont toujours déclaré : « Faites

d'abord l'autorité politique. Aussi longtemps que celle-ci n'existera pas, nous ne voterons pas les projets que l'on nous propose, car ils sont dangereux et illusoires ».

Et maintenant, que nous dit le Gouvernement, soutenu par l'opposition d'hier, devenue la majorité d'aujourd'hui ? Il nous dit : « Attendez, attendez, il est beaucoup trop tôt pour faire l'autorité politique ; il ne faut pas brûler les étapes ». Avouez que c'est étrange, que c'est surprenant, déroutant. Comment voulez-vous que les étrangers, moins habitués que nous aux méandres de la politique intérieure française, ne soient pas choqués par un renversement aussi total ?

Je sais bien que vous me direz : mais quels reproches pouvez-vous faire au Gouvernement ? A-t-il entravé le Marché commun ? Les étapes prévues n'ont-elles pas été franchies ? J'en suis d'accord, mais avez-vous oublié que le traité de Rome contenait également des virtualités politiques. L'article 11 du traité prévoyait des relations plus étroites entre les Etats et nous savons tous que l'Allemagne n'a voté le Marché commun que dans l'attente d'une communauté politique.

L'Europe politique du traité de Rome préfigurait cette Europe que nous n'avons pas encore construite. Il était même prévu une assemblée parlementaire élue au suffrage universel. Se conformant d'ailleurs au mandat qui lui avait été donné, l'Assemblée européenne a préparé un projet d'élections au suffrage universel. Or, rien n'a été fait pour faire avancer ce projet d'élections.

Je crois donc pouvoir dire aujourd'hui que, si vous n'avez pas respecté la lettre du traité de Rome, vous n'en avez pas non plus respecté l'esprit puisque vous avez freiné son exécution normale, qui devait mener à la fois à la fusion des exécutifs et à un certain nombre d'autres projets dont je parlerai dans un instant.

Mais vous avez pris des positions très regrettables, je le dis franchement, et je ne citerai que les plus marquantes sur un certain nombre de points, notamment en ce qui concerne la crise charbonnière de 1959 ; notamment par votre opposition constante à la création d'une université européenne ; notamment par le déplacement de M. Hirsch, considéré comme une atteinte à l'indépendance des exécutifs européens et dont notre ami, M. Ludovic Tron, a parlé ici même ; et, enfin, en mai dernier, par l'opposition à une ouverture des négociations entre la C. E. C. A. et la Grande-Bretagne, en objectant que de telles négociations n'étaient pas de la compétence de la Haute Autorité.

Nous sommes d'accord, me répondrez-vous encore, mais vous ne tenez pas compte des initiatives que nous avons prises.

Soit, parlons donc de vos initiatives et voyons pourquoi vous les avez prises.

Vous ne le dites jamais, parce que vous vouliez substituer à ce qui menait fatalement à l'intégration politique une Europe politique sans intégration. Telle est la raison de vos initiatives.

Le premier projet est de septembre 1960. Il a été officiellement présenté au cours d'une conférence de presse. Il prévoyait : 1° des réunions périodiques des six chefs d'Etat et de Gouvernement ; 2° la création de commissions permanentes chargées respectivement des questions politiques, économiques, militaires et culturelles ; 3° un grand référendum européen. Déjà, il s'agissait d'une Europe des Etats, avec mise en tutelle des commissions par le conseil de gouvernement ; enfin, par la création d'une commission militaire, on soustrayait la défense de l'Europe à la Communauté atlantique.

On peut donc dire que, dès 1960, on voit apparaître cette volonté de prendre ses distances à l'égard de la Communauté atlantique. L'irritation et l'opposition de nos partenaires furent si vives que vous avez été contraint, monsieur le ministre, d'accompagner M. le Premier ministre d'alors, M. Michel Debré, à Bonn pour essayer d'arranger les choses et la France dut donc reculer et donner des apaisements.

C'est alors que fut inventée la commission Fouchet. Les concessions apparentes de la France permirent aux six chefs d'Etat, réunis à Bad-Godesberg le 18 juillet 1961, de réaliser un accord sur des points suivants : 1° respect des institutions existantes ; 2° affirmation de la solidarité atlantique ; 3° accord pour mettre en œuvre l'esprit du traité de Rome, grâce à la fusion des exécutifs et à l'élection directe à l'assemblée parlementaire.

Nos partenaires se sont dit : « Maintenant le Gouvernement français est touché par la grâce européenne. » Hélas, hélas ! (*Rires à gauche.*)

On s'aperçut rapidement qu'il s'agissait d'un recul tactique. Ce qui avait été cédé sur les principes avait été repris dans la rédaction définitive du projet, mais nos six partenaires se sont trouvés d'accord — comment en aurait-il pu être autre-

ment ? — pour repousser cette manœuvre. Comment s'étonner d'ailleurs qu'ils n'aient pas eux-mêmes été choqués par les méthodes de travail de la commission quand on pense à la description d'un observateur neutre de ces méthodes de travail :

« Le Gouvernement français grignote jour après jour les positions de ses adversaires en reprenant petit à petit ses propres conceptions. Pendant dix mois, la commission a tissé une vraie toile de Pénélope. »

Devant ce premier échec, la France a proposé un second plan Fouchet — nous sommes vraiment infatigables — qui était celui-là purement et simplement celui de la délégation française. Vous avez cru — et vos partenaires ne se sont pas gênés pour le dire — pouvoir, par le biais de la commission, faire avaliser les thèses qui avaient été repoussées précédemment. Comment alors s'étonner, mes chers collègues, qu'on se soit trouvé devant cette retentissante, cette fracassante crise du 17 avril dernier ?

On a dit que cette rupture était l'œuvre des Belges et des Hollandais. Croyez-vous d'abord que ceux-ci auraient été aussi catégoriques s'ils n'avaient senti un accord au moins implicite des autres partenaires ? Discussions mineures, diront certains. En aucune façon ! C'est le centre même du débat, monsieur le ministre. La fameuse clause de révision, selon la France, c'était de pouvoir remettre en cause tous les traités. Selon nos partenaires et notamment les Belges, c'était un engagement formel de construire l'Europe supranationale et d'ailleurs ils l'ont dit puisque la délégation belge a déclaré « qu'il ne faudrait pas lui demander une adhésion à l'Europe des patries si toute ouverture sur l'Europe supranationale devait être fermée. » C'était net et précis.

Malgré nos explications, nos partenaires sont maintenant persuadés que l'Europe politique n'était pas simplement pour le Gouvernement français une question de délai, mais un problème fondamental. Ni aujourd'hui, ni dans trois ans, nous ne voulions accepter cette autorité politique qui était cependant la clé de voûte de toute la construction de l'Europe, défendue par le R. P. F. pendant quinze années.

Cette opinion, d'ailleurs, n'est pas seulement celle des gouvernements, mais de la plupart des partisans de l'Europe unie. J'étais à Munich il y a quelques jours au congrès du mouvement européen. Le président René Mayer a fait adopter dans le mémorandum cette phrase significative : « Les tentatives récentes d'Union européenne fondées exclusivement sur les Etats ont, en fait, bloqué tout progrès et en outre risquent de mettre en cause ce qui a été heureusement réalisé. »

Savez-vous combien il y avait de participants à ce vote ? Ils furent plus de 1.000 pour voter l'amendement présenté par M. René Mayer. On a décompté seulement cinq voix d'opposition et c'étaient celles de nos collègues U. N. R. (*Rires à gauche et au centre.*)

Comment vous étonner, en ce cas, de la position prise par M. Spaak et que l'on peut résumer ainsi : ou une Europe supranationale ou, si la France y est hostile, attendre l'Angleterre pour faire une Europe politique intergouvernementale et non plus communautaire ?

Le drame — j'emploie ce mot au sens littéral — c'est que le retard mis à faire l'intégration politique de l'Europe des Six a bouleversé les données de la situation. Si l'intégration de l'Europe des Six avait été réalisée avant la demande britannique, la négociation n'aurait pas pu porter sur l'intégration elle-même !

Les quatre années perdues pèsent aujourd'hui de façon irréparable sur la négociation. Regardez la situation à laquelle nous nous trouvons acculés. Notre intransigeance, au lieu de nous servir, aura abouti à faire de la Grande-Bretagne l'arbitre de la situation. Nous avons des atouts en main ; c'est elle qui va en disposer. Qui peut penser, en effet, qu'au cas où la Grande-Bretagne renoncerait en fin de compte à entrer dans le Marché commun, nous retrouverions nos partenaires disposés à continuer la même route et à faire avec nous cette Europe politique non intégrée et non supranationale à laquelle pense le Gouvernement français, mais le seul Gouvernement français ?

Autre conséquence du retard qui est grave aussi : peut-on faire avancer le Marché commun sans le « chapeauter » d'une autorité politique intégrée ? Très rares sont les Européens qui le pensent. Jusqu'alors le succès du Marché commun était dû aussi bien à des facteurs matériels qu'à des causes psychologiques, notamment au climat de confiance qui l'entourait ainsi qu'à son caractère irréversible. Soumettre la politique des communautés aux fluctuations de la politique intérieure des Etats, ce serait remettre en cause le Marché commun lui-même.

Pensez-vous que l'ère des difficultés d'adaptation soit close ? Des efforts continus sont nécessaires pour permettre à de nom-

breuses entreprises de passer du stade national au stade communautaire. Les problèmes ne pourront donc pas être résolus du point de vue purement technique. Il faut poser un postulat, disait récemment M. Maurice Faure : « C'est l'unification de la souveraineté politique hors de laquelle l'application du Marché commun lui-même se heurterait à des obstacles qui sont insurmontables. »

Cette autorité politique, qu'on ne peut confondre avec les conférences périodiques des gouvernements, doit, peu à peu, se modeler sur celles des grands pays fédéraux comme les Etats-Unis et l'U. R. S. S. En fait, une certaine Europe est commencée. On ne peut concilier des choses qui ne sont pas conciliables. On ne peut mettre à côté de l'Europe actuelle, qui est une Europe intégrée, une Europe politique qui n'est pas intégrée.

Renforcement du Parlement de Strasbourg avec des assises populaires, fusion des exécutifs indépendants, vote à la majorité et non à l'unanimité, c'est dans cette voie et dans cette voie seulement qu'il faut s'engager. Je dirai même que c'est la voie dans laquelle on doit s'engager si l'on veut éviter que l'Europe ne devienne technocratique et bureaucratique, si l'on veut qu'elle devienne, au contraire, vraiment l'Europe des peuples.

Je vous le demande, je le demande au Gouvernement : allez-vous hésiter à la croisée des chemins alors que nous touchons au but, que nous voyons déjà que les résultats du Marché commun dépassent toutes les espérances ? Quatre ans après sa mise en route, il entre déjà en compétition avec les Etats-Unis. Ce matin même, une déclaration fort intéressante du président Kennedy le constatait. L'U. R. S. S. commence à sémouvoir. Pour la première fois depuis la guerre, l'U. R. S. S., sur un grand problème international, n'a pas l'initiative. Elle entend prendre des mesures pour réagir, elle médite des parades ! L'exaspération, les violences verbales de Khrouchtchev contre le Marché commun, qu'il a traité ces derniers jours de « mariage contre nature », ne sont-elles pas singulièrement encourageantes ? Venant d'un homme qui a voulu substituer la compétition économique aux luttes armées, quelle reconfortante colère pour nous au lendemain de la réunion du Comecon.

Enfin l'effondrement de l'association de libre échange, les demandes éventuelles d'associations de la Suisse, de l'Autriche et celles prévisibles d'autres pays que le Marché commun a parfaitement réussi. C'est un succès qui dépasse les espérances. Tout retard serait une folie.

La voie européenne sinueuse choisie par le Gouvernement a-t-elle une chance de pouvoir mener à l'Europe unie ? Quelle serait la configuration de cette Europe unie ? Elle serait une Europe continentale reposant sur un directoire franco-allemand, protégée par une force de frappe française. Elle irait de l'Atlantique à l'Oural, c'est-à-dire qu'elle serait fermée à l'Ouest et ouverte à l'Est. Même si elle ne s'affirmait pas neutraliste, elle tendrait fatalement à une troisième force puisqu'elle agirait indépendamment des groupes atlantiques. Enfin ce serait une Europe des Etats.

Reprenons très rapidement ces points, car c'est là à mon avis qu'est le centre du débat. Une Europe continentale par la force des choses, car vous souhaitez qu'elle prenne ses distances vis-à-vis du monde anglo-saxon, est une Europe non atlantique et rapidement anti-atlantique.

Je constate, d'ailleurs, que depuis quinze ans, si vos amis ont été explicites dans leurs déclarations sur l'importance du rôle de l'Allemagne, ils n'ont pratiquement jamais défini le rôle qu'ils assignaient à la Grande-Bretagne dans l'Europe. Il est bien évident — mes collègues Périquier et Portmann le disaient avant moi — que l'Angleterre ne sacrifiera jamais, même si on lui offre l'Europe des Etats, la solidarité atlantique. Certains, il est vrai, vous soupçonnent — ainsi que l'a dit M. Farine — de « vouloir faire une Europe à l'anglaise sans l'Angleterre ».

Pour nous, je le dis franchement, pour mes amis au nom desquels je parle, l'entrée de la Grande-Bretagne dans la communauté économique européenne est souhaitable à partir du moment où les Anglais en acceptent toutes les disciplines que nous nous sommes imposées nous-mêmes.

On a dit encore que cette Europe pourrait aller de l'Atlantique à l'Oural. Mais aller jusqu'à l'Oural cela signifie que vous la fermez au monde de la liberté, mais que vous l'ouvrez aux Etats neutralistes ou communistes, c'est-à-dire qu'en fait, vous fermez votre Europe aux descendants directs d'Européens, aux Américains, aux Français du Canada, aux représentants de la latinité en Amérique du Sud, à tous ceux qui ont vécu dans cette Europe occidentale, et vous l'ouvrez au contraire largement aux satellites, aux neutralistes, à ceux qui n'ont pas de place dans cette Europe et qui ne l'ont jamais eue !

Est-ce vraiment sérieux ? Ne pensez-vous pas qu'être Européen c'est d'abord vivre en commun dans le respect de certains principes. Sur ce point, je suis heureux de citer mon ami Colin qui a dit excellemment : « Faute de pouvoir faire l'Europe dans les limites de la géographie, nous voulons la faire dans celles de la liberté. »

L'Europe est issue de deux traditions, l'une socratique, celle de l'intelligence, l'autre chrétienne, celle du respect de la personne humaine. On ne peut, monsieur le ministre, admettre dans son sein que ceux qui respectent cette double tradition. L'Europe appartient à l'Occident, elle a ses problèmes, ses initiatives qui peuvent être distincts de ceux des Etats-Unis, mais s'il faut choisir entre Moscou et le Caire ou Washington notre choix est fait, nous choisissons l'amitié américaine. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

Cette Europe ne pourra donc exister que si la France renonce à la vouloir strictement continentale, c'est-à-dire à abandonner cette définition fautive de l'Atlantique à l'Oural.

L'Allemagne restant à juste titre d'ailleurs — et c'est une des contradictions de votre politique — l'obsession permanente de l'Union des républiques socialistes et soviétiques, comment pouvez-vous penser ouvrir cette Europe jusqu'à l'Oural au moment où vous entendez faire jouer à l'Allemagne un rôle primordial dans cette formation

Quand M. Gaston Palewski, l'actuel ministre de la recherche scientifique, déclare « Ce n'est que par l'arme nucléaire que la France et l'Europe peuvent être associées », je dis : Mais nous rêvons. Nous nous complaisons dans le chimérique. (*Très bien ! à gauche.*)

Dès que vous agiterez votre misérable menace nucléaire, vous exaspérez sans profit l'U. R. S. S. et vous remuez naïvement, devant le taureau, le rouge d'un toréador amateur ignorant les règles les plus élémentaires de la tauromachie. (*Applaudissements à gauche et au centre gauche et à droite.*)

Autre contradiction bien surprenante celle-là : si vraiment vous êtes décidés à constituer une Europe qui s'appuierait sur un directoire franco-allemand, il fallait y penser plus tôt. Il ne fallait pas combattre la C. E. D. avec cette passion. Le R. P. F. n'a cessé d'affirmer à l'époque : « pas de tête à tête franco-allemand ».

Bien plus, le chef du R. P. F. réclamait « un pouvoir confédéral commun auquel chacun déléguerait une part de sa souveraineté, car il faut exiger des garanties contre une éventuelle hégémonie de l'Allemagne, qui doit être encadrée ».

Pour ma part, je ne suis pas gêné pour en parler, monsieur le ministre. J'ai combattu la C. E. D. J'ai été un de ceux qui l'ont fait échouer. Pourquoi ? Parce que je ne voulais pas d'une renaissance de l'hégémonie allemande. Logique avec moi-même, je veux une Europe à Six ou à Sept dans laquelle je demande une véritable égalité et non un axe Paris-Bonn qui dissocierait la communauté à Six, qui dresserait inévitablement les petits contre les grands et qui préparerait, vous le savez bien, la renaissance de tous les nationalismes.

Oui, nous avons confiance dans la nouvelle Allemagne et dans sa jeunesse, mais ce n'est pas une raison pour négliger la tendance de certains dirigeants allemands qui ont le regard fixé bien au-delà de la limite Oder-Neisse et qui ne demanderaient qu'à dialoguer directement avec Moscou. Vous ne pouvez pas vouloir encourager cette renaissance du nationalisme allemand.

Enfin, que dit-on à l'étranger de cette Europe patronnée par la France et l'Allemagne ?

Je vous rappellerai ce qu'écrivait récemment un grand éditorialiste américain. J'indique tout de suite que je ne prends pas à mon compte les termes mêmes de cette citation :

« Cette alliance privilégiée entre la France et l'Allemagne repose sur deux hommes dont l'un a quatre-vingt-six ans et l'autre soixante-douze. »

M. Walter Lippman continue ainsi : « La France et l'Allemagne de l'Ouest ont, à leur tête, deux monarques mais non deux princes héritiers. Les deux vieux rois n'ont pas préparé l'avenir et n'ont aucun contrôle sur lui ».

Je n'aurais pas fait cette citation si je n'avais appris, il y a quelque temps, que celui qui avait écrit cela en des termes que je n'approuve pas avait été reçu par le chef de l'Etat français. Alors je pense qu'étant donné le crédit dont il dispose, puisqu'on le fait recevoir en haut lieu, nous ne pouvons négliger une telle appréciation.

On a parlé d'une alliance plus large entre la France, l'Allemagne et l'Italie, d'une alliance des trois grands contre les

trois petits. S'agit-il d'une fumée sans feu ? Je serais bien heureux que vous me répondiez sur ce point.

Car c'est le mouvement paneuropéen qui a lancé cette idée tout à fait contraire à l'esprit comme à la lettre de Rome. Or, ce mouvement est présidé en France par votre ancien collègue, M. Louis Terrenoire, qui est maintenant secrétaire général de l'U. N. R. Il avait pour secrétaire général M. Alain Peyrefitte, votre actuel collègue de l'information, il vient d'être remplacé au secrétariat général par M. Habib-Deloncle. Alors je me demande — c'est peut-être indiscret de ma part, mais je souhaite que vous me répondiez — dans quelle mesure ce projet reflète les idées du Gouvernement et s'il faut lui accorder quelque crédit.

Car il est bien évident que ceux qui ont combattu depuis la Libération pour une véritable Europe unie, supranationale et communautaire, n'accepteront jamais cette caricature d'Europe à trois. Nous n'avons aucun goût pour cette nouvelle formule de triplice qui mènerait aussi sûrement et fatalement à la guerre que la précédente de si fâcheuse mémoire. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

Cette Europe continentale et franco-allemande serait donc placée sous le signe de la force de frappe française. Avons-nous les moyens scientifiques, techniques et financiers d'une force de frappe indépendante ? C'est un sujet sur lequel il est préférable de ne pas insister. D'ailleurs, personne ne le pense. Prête d'ailleurs avec plus de vingt ans de retard sur celle des Etats-Unis, son efficacité ne serait encore, une fois terminée, que dans la proportion de 50 à 3.000 par rapport à celle des Etats-Unis.

Si elle peut être une arme stratégique valable, elle ne peut donc avoir, à vos yeux, qu'une valeur, c'est d'être une arme politique et diplomatique. L'a-t-elle réellement ? Naturellement pas, puisqu'elle n'a pas de pouvoir de dissuasion.

D'ailleurs, monsieur le ministre, une déclaration de vous m'a fait plaisir parce qu'elle a montré que nous étions d'accord l'un et l'autre.

Dans une interview à la radio américaine vous avez dit récemment : « Si l'on emploie les armes atomiques, la France est sûre de disparaître, ce qui n'est pas le cas pour les Etats-Unis ».

Je crois que vous avez ainsi, par avance, répondu à ma question concernant la force de frappe française.

Le Gouvernement est par conséquent enfermé dans un dilemme. Pour faire une force de frappe strictement européenne et indépendante de l'alliance atlantique, il faudrait deux conditions préalables. La première, c'est l'accord de nos partenaires. Ils n'en veulent pas. La deuxième, c'est la création immédiate d'une véritable autorité politique supra-nationale. Vous n'en voulez pas. Par conséquent, il n'y a plus de dilemme.

Il vous reste donc à constituer, que vous le vouliez ou non, une force de frappe européenne — et là nous nous retrouverons ensemble je l'espère — associée à la force atlantique.

Cette idée n'est pas si étrange. C'est celle étudiée ces derniers jours dans un brillant article du *Figaro* par Raymond Aron. C'est une question qui a déjà été débattue outre atlantique, tout au moins dans les journaux, si elle ne l'est pas dans les chancelleries. Je suis obligé de vous poser quelques questions fort indiscrètes.

N'est-il pas souhaitable qu'un accord permette à l'Europe de ne pas consacrer trop de ses ressources à découvrir, avec bien des années de retard, ce que les Américains savent déjà depuis longtemps et de ne pas fabriquer, en quantité dérisoire, ce que les Américains possèdent en abondance ?

Accepterez-vous une force de frappe constituée avec l'aide des Etats-Unis eux-mêmes mettant à notre disposition secrets ou armes en contrepartie de certains engagements ?

Enfin refuserez-vous ces engagements estimant que l'Etat cesse d'exister dès lors qu'il n'a plus les moyens d'assurer sa sécurité ?

Si vous refusiez la France serait vouée à une force de frappe ruineuse dérisoire, et cependant inutilement provoquante, puisque nous sommes le seul pays dans le monde à n'avoir pas de réelle organisation de la défense passive. Quand j'ai posé une question orale à ce sujet au Sénat, je m'étais informé auprès des personnalités compétentes : on peut soigner à Paris cinquante brûlés. C'est vous dire la valeur de notre force de frappe ! (*Applaudissements à gauche et au centre gauche.*)

Je me permets d'ajouter, en passant, que la Suisse a voté, dès maintenant, des crédits pour protéger quatre millions d'habitants et qu'elle n'a pas la prétention d'avoir une force de frappe indépendante.

L'Europe seule peut-elle — et c'est la dernière question que je voudrais poser — s'imposer comme arbitre de la paix du

monde ? Pour avoir la possibilité d'arbitrage entre les deux camps, il faut évidemment pouvoir menacer de nous retirer d'un des camps. Or, comme l'a dit M. Guy Mollet, « le dégagement mène d'abord à l'isolement et ensuite au neutralisme ». Or, une Europe neutraliste, une Europe troisième force, vous le savez bien, perdrait immédiatement son prestige aux yeux de ses amis. Elle cesserait même d'être quelque chose aux yeux de ses adversaires. Pour qu'elle conserve l'un et l'autre, il faudrait qu'elle soit fortement unie, totalement intégrée et que nos partenaires acceptent de jouer ce jeu dangereux. Autant de questions auxquelles je crois avoir répondu.

Votre Europe troisième force ne peut être qu'une coalition d'états et s'il en est ainsi, comment voulez-vous jouer un rôle d'arbitre ? Comment voulez-vous, dans ces conditions, prendre la tête du tiers monde par exemple ou d'une coalition mondiale quelconque puisque vous n'avez ni les moyens matériels ni le rayonnement suffisant pour pouvoir jouer ce rôle ?

En vérité, renoncer à l'O. T. A. N. — mon ami M. Portmann l'a dit avec raison et je suis sûr que M. Le Bellegou le répètera tout à l'heure — renoncer à l'O. T. A. N., c'est courir à un suicide collectif. On a l'impression que le pouvoir raisonne avec les notions d'un autre âge, qu'il raisonne comme si rien ne s'était passé depuis vingt-cinq ans, comme s'il n'y avait pas eu Prague, Budapest et, en ce moment, Moscou...

M. Bernard Chochoy. Toujours les lampes à huile !

M. Edouard Bonnefous. ...comme si, malgré tout leur arsenal nucléaire, les Soviétiques ne continuaient pas d'entretenir de nombreuses divisions le long du rideau de fer.

Lors de la crise de Berlin, l'été dernier, le premier réflexe de la Russie a-t-il été de menacer le monde de ses armes atomiques ? Certainement pas, il a été de procéder à une forte concentration d'hommes et de matériel le long de la frontière.

La réalité, c'est l'existence d'un péril sur le continent ; pour nous, la réalité, c'est que seul le bouclier atlantique peut équilibrer la formidable puissance militaire des soviétiques.

Si l'alliance atlantique a besoin de quelque chose, c'est d'être renforcée non seulement sur le plan militaire, mais sur le plan économique et politique. (*Très bien ! très bien !*) Si l'alliance atlantique a besoin de quelque chose, c'est de pouvoir se manifester partout où la menace soviétique se fait sentir, en Europe, en Afrique, en Asie, en Amérique latine. L'Occident doit apparaître uni et globalement associé. Il est souhaitable d'ailleurs que l'Europe s'associe à la grande politique américaine d'alliance pour le progrès, d'aide au tiers monde.

Mais alors, monsieur le ministre — ou plutôt monsieur le Premier ministre, puisque vous m'avez fait l'honneur de bien vouloir écouter mon propos — renoncez à l'Europe des Etats. Pour réussir vous n'avez pas d'autres solutions. L'Europe des Etats, c'est celle qui a été à l'origine de toutes les guerres !

Le président Pflimlin a dit en une formule remarquable : « Cette Europe des Etats, elle signifie que l'Europe resterait dans l'état de fragmentation où l'ont mise les vicissitudes de son passé. Chacun des peuples qui la composent serait enfermé dans les frontières qu'on a appelées les cicatrices de l'histoire ».

Monsieur le ministre des affaires étrangères — sur ce point, je vous chercherai une chicane personnelle — vous avez dit devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale : « Il ne s'agit que d'une bataille de mots et d'adjectifs qualificatifs ».

Absolument pas ! Il s'agit d'un désaccord fondamental. Nous ne sommes d'accord ni sur les voies, ni sur les moyens, ni sur l'aboutissement. « L'Etat, selon la définition de Nietzsche, est le plus froid des monstres froids. Il ment froidement et voici le mensonge qui sort de sa bouche : moi, Etat, je suis le peuple. » C'est Nietzsche qui le dit. (*Sourires.*)

C'est pourquoi à l'Europe des Etats, conception périmée, survivance archaïque du XIX^e siècle, nous opposons l'Europe des peuples. Votre politique européenne — je le crains — comme votre politique atlantique sont à contre-courant de l'Histoire.

Il me reste — et j'en aurai terminé — à me demander si, au moins, votre politique a le mérite de grouper des alliés vigilants et d'être approuvée par des amis enthousiastes.

Jamais nous n'avons été si seuls, aux Nations unies, à l'O. T. A. N., dans l'Europe des Six. Les positions que nous prenons déçoivent, surprennent ou irritent. Nous sommes désespérément seuls !

Sur qui comptez-vous pour construire votre Europe ? Je regarde, j'ai beau regarder avec autant de bonne volonté ou d'objectivité que je puis y mettre, je ne trouve aucun appui qui

se profile ni à l'extérieur, ni même à l'intérieur pour appuyer cette politique.

En Allemagne, cette Allemagne sur laquelle vous comptez, le 10 mars, un memorandum signé par sept personnalités allemandes représentant les trois principaux partis, chrétien-démocrate, socialiste, libéral, conduites par M. Von Brentano, ancien ministre des affaires étrangères, a catégoriquement rejeté — le terme est littéral — votre projet d'union politique.

A la fin du mois dernier, les sociaux-démocrates, réunis en congrès à Cologne, ont voté une motion affirmant la primauté absolue — reprenez cette formule — de l'axe Bonn-Washington sur toute autre alliance ou rapprochement régional.

Trois jours après la conférence de presse de l'Elysée, le chancelier Adenauer lui-même, qui multiplie les interviews jusqu'au point de parfois se contredire, a déclaré au journal *Die Welt* : « Il n'y a plus de grande puissance en Europe. Nous ne devons en aucun cas laisser les Etats-Unis quitter la communauté de défense. Seuls, nous serions perdus ».

Je m'excuse d'apporter une explication, une glose à l'affirmation du chancelier Adenauer, mais je ne crois pas me tromper en disant que, vraisemblablement, il ne compte pas sur la force de frappe française pour sauver l'Europe. (*Sourires.*) Il affirme même, ce qui n'est pas très gentil, qu'aucune nation européenne n'est désignée pour prendre le leadership de la communauté des six.

Vous me direz : cela n'a pas d'importance, il y en a d'autres !

Que disait donc M. Ehrhard qui est le dauphin depuis quinze jours ? Il a été plus affirmatif encore. Vous connaissez ses positions. Elles sont plus atlantiques qu'euro-péennes. Sur qui comptez-vous alors ? Sur les libéraux allemands ? Mais leur politique est en retrait sur celle du Gouvernement. Elle est aux antipodes de la vôtre.

Fermons le dossier allemand et ouvrons celui des Pays-Bas. Ecoutez ce que dit M. Luns, ministre des affaires étrangères : « La politique française est fondée sur l'ancienne idée d'un traité entre les Etats, d'une Europe des patries. Notre point de vue est que ce plan doit être rejeté. » Ce sont les mêmes mots que l'on entend chez tous nos partenaires des Six.

Peut-être serez-vous moins déçus par la Belgique ? J'ai pourtant l'impression qu'il y a un certain froid entre nos deux pays ; disons-le franchement, il y a des difficultés qui nous chagrinent, pour nous tous qui aimons la Belgique comme une sœur. On dit : « C'est M. Spaak ». D'abord je ne peux pas entendre parler de M. Spaak sur un ton ironique. M. Spaak est un homme éminent qui joue depuis trente ans un rôle considérable dans la politique de l'Europe. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*) Il a été le président de l'Assemblée européenne, il a été l'animateur du traité de l'Atlantique-Nord. Il est notre ami. Je ne peux pas laisser dire quoi que ce soit qui ait l'air d'une critique contre la personne de M. Spaak et vos applaudissements sur ce point me prouvent que j'ai raison. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Que dit M. Spaak ? « Les projets français sont une caricature de l'Europe et un retour en arrière. » C'est grave. Vous me direz alors qu'il n'est pas d'accord avec son gouvernement. Mais avec qui dans son gouvernement ? M. Théo Lefebvre, premier ministre, et M. Wigny, ancien ministre des affaires étrangères, qui représentent tous les deux les chrétiens sociaux, ont été aussi catégoriques et pour ne pas qu'on ait l'air de les dissocier, ils ont provoqué des interviews pour montrer qu'ils étaient aussi d'accord avec M. Spaak. Mon collègue Delpuech était avec moi à Munich où M. Wigny a renouvelé ses propos.

Il ne reste plus que l'Italie et le Luxembourg et nous allons en avoir terminé. M. Segni, qui vient d'être élu président de la République italienne, est un intégrationniste convaincu et ceux qui n'approuvent pas cette tendance sont orientés vers l'ouverture à gauche, vers la politique de M. Nenni qui n'hésite pas à s'affirmer contre notre position jusque dans des articles qui paraissent dans la presse française.

Le Luxembourg ? Même le Luxembourg n'est pas avec nous. M. Schauss, ministre des affaires étrangères du Luxembourg, a dit le 19 mai : « Ce qui m'inquiète le plus, c'est qu'un climat de méfiance s'installe entre les Six et qu'ainsi les chances d'une Europe politiquement intégrée se détériorent. »

A l'égard de nos partenaires des Six, pouvons-nous au moins présenter l'unanimité de notre opinion publique ? Voilà la question, et après cela il ne me restera plus qu'à conclure. Je dois dire que sur ce point je n'ai pas encore trouvé, en dehors de la majorité U. N. R., une seule voix qui se lève pour défendre cette politique. Mes amis socialistes m'excuseront de citer la motion qu'ils ont votée par 2.920 voix contre 37. Cette motion dit : « L'Europe des Etats souverains, c'est-à-dire l'Eu-

rope dominée par le système dépassé des alliances, est à l'opposé de notre conception d'une Europe des peuples. »

Le M. R. P. est aussi catégorique : « L'Europe des alliances et des Etats préconisée par le Gouvernement actuel relève d'une conception nationaliste désormais périmée », et il demande l'unification politique de l'Europe.

Au centre, les leaders qui portent les noms de Pleven, René Mayer, Maurice Faure et tant d'autres, qui sont sur ces travées avec moi, ont pris des positions sur lesquelles, je pense, il est inutile d'insister.

Les indépendants ont connu les courageuses positions prises par mon ami M. Edmond Barrachin, ainsi que celle prise par M. le président Paul Reynaud, qui s'est même séparé de la majorité gouvernementale sur cette question de l'Europe. Bien mieux, le centre des indépendants a demandé la démission de ses représentants au sein du Gouvernement sur les problèmes de politique extérieure et l'un des ministres indépendants, et non des moindres, qui est d'ailleurs resté au Gouvernement, a pu obtenir un blanc-seing en disant : « Non, je ne démissionne pas, mais bien entendu, je suis en désaccord total avec le Gouvernement, car je suis intégrationniste ». (*Sourires.*)

Véritablement, on est désespéré. Il ne reste plus qu'un parti, mais je pense que vous n'avez pas l'intention de construire la politique étrangère de la France avec le parti communiste. Là aussi, d'ailleurs, vous êtes déçus. Ce parti n'est pas d'accord avec vous, car M. Thorez a dénoncé, dans un discours du 20 mai, « l'axe Paris-Bonn et les deux variantes de la prétendue construction européenne » qui sont à ses yeux également pernicieuses.

Ce qui est grave — je ne m'en réjouis pas, même si je le dis sur un ton parfois léger — c'est ce vide politique qui, à mon avis, est la conséquence du désaccord profond sur la politique étrangère ; nous sommes acculés à une impasse parce qu'il n'y a pas eu de dialogue — c'est une raison parmi d'autres — avec les élus, avec ceux qui sont au contact des électeurs, au premier et au second degré. Je vois pour ma part une relation très nette entre la crise de la politique extérieure actuelle et la crise de la démocratie dans notre pays. Lisez l'article publié dans le journal du président Pleven et vous pourrez mesurer la gravité de cette crise actuelle : « Ce qui donne à notre diplomatie, écrit *Le Petit Bleu des Côtes-du-Nord*, une allure si étrange, c'est que l'on a peine à parler d'une action diplomatique française et qu'il serait plus exact de parler d'une inaction diplomatique. Tout n'est que mot, gestes, attitudes, la plupart du temps d'ailleurs cassants et tranchants. Nous irritons tout un chacun. Notre influence diminue. »

Quand on sait quelle était la position de M. le président Pleven, on mesure combien est sérieuse la crise de politique extérieure actuelle de la France.

La vérité, c'est que dans toutes les grandes démocraties, dans tous les pays parlementaires, on n'a jamais laissé mettre la politique extérieure en cause. Pour la politique extérieure, un principe a toujours dominé : celui de la politique bi-partisane, et, le président américain lui-même qui, d'après la constitution, dirige la politique étrangère, qui lui imprime sa marque, s'est toujours arrangé, à toutes les époques, pour que cette politique extérieure soit celle de la nation. En France, il n'y a plus qu'une majorité silencieuse, et une opposition que l'on refuse généralement d'écouter.

On me dit : tout cela va s'arranger ; vous, les intermédiaires, vous allez disparaître, nous allons nous adresser au pays par référendum.

Ce référendum, aux yeux d'un républicain, a malheureusement de très mauvais antécédents ! (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*) car le référendum, même si on nous dit que c'est le moyen le plus démocratique de consulter la nation, pour nous, c'est le moyen que Napoléon III utilisait justement pour empêcher la démocratie de fonctionner (*Très bien ! très bien !*) ; par conséquent, nous ne pouvons pas considérer que ce soit un moyen démocratique. Mais je voudrais que l'on réponde un jour à cette question à laquelle aucune réponse ne m'a encore été apportée : en quoi l'opinion, quand elle se manifeste par référendum, ou par acclamation, a-t-elle plus de valeur que lorsqu'elle participe à l'élection d'un député, d'un maire, d'un conseiller général ? Pourquoi considérer que seul est valable l'applaudissement ?

M. Teitgen a dit : « La politique, actuellement, est basée sur les applaudissements de carrefour ». Pourquoi cet applaudissement a-t-il de la valeur dans un cas et n'en a aucun si, par exemple, il s'agit de participer à une campagne électorale ? Ce sont les mêmes Français qui applaudissent au passage des cortèges officiels et qui envoient leurs représentants siéger au

Parlement. En quoi leur opinion a-t-elle une plus grande valeur lorsqu'elle s'exprime dans la rue que lorsqu'elle s'exprime au Parlement par la voix de leurs élus ?

Pourquoi leur opinion apparaît-elle plus valable — je serai très intéressé, monsieur le Premier ministre, d'avoir votre opinion sur ce point en tant qu'ancien membre du Conseil constitutionnel — quand il s'agit d'un bulletin de referendum que quand il s'agit d'un bulletin de vote électoral ? En réalité, cette distinction n'est pas nouvelle, c'est l'opposition entre le pays légal et le pays réel dont Charles Maurras s'était fait le doctrinaire avant la guerre.

Nous ne voulons pas d'une Europe dépassée, nous ne voulons pas de l'Europe du Congrès de Vienne, nous ne voulons pas de l'Europe des Etats.

Victor Hugo, au lendemain de la guerre de 1870 — il siégeait dans notre Assemblée à la place occupée aujourd'hui par notre collègue M. Jacques Duclos — lançait, non pas en volapük, mais en français (*Sourires*), cet appel prophétique : « Nous aurons les Etats-Unis d'Europe qui couronneront le vieux monde comme les Etats-Unis d'Amérique couronnent le nouveau ».

Alors, tirons les conséquences inéluctables de toute notre politique ! De notre politique de décolonisation, du retour à l'hexagone, oui ! tirons maintenant, avant qu'il ne soit trop tard, les conséquences inéluctables.

Le dégagement d'outre-mer doit être compensé par un engagement résolu en Europe. C'est sur notre continent que nous pourrions prouver notre dynamisme.

Pensons à notre jeunesse ! Avons-nous le droit de la laisser inerte et désemparée alors qu'il dépend de nous de la convier à la plus exaltante et à la plus pacifique des confrontations entre de vastes communautés humaines ?

Nos Etats ne sont plus à la mesure des problèmes du monde de demain, ni des techniques modernes. L'Europe, qui fut le berceau des continents neufs, est seule capable de fournir à notre jeunesse un idéal à sa mesure ! (*Vifs applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.* — *En regagnant son fauteuil, l'orateur reçoit les félicitations d'un certain nombre de ses collègues.*)

M. le président La parole est à M. Le Bellegou, auteur d'une question concernant la construction politique de l'Europe.

M. Edouard Le Bellegou. Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre des affaires étrangères, s'il est possible de vous convaincre et si vous n'êtes pas convaincus après les interventions que vous avez entendues, je regrette que ma modeste intervention soit incapable de le faire, car tout ce qui vient d'être dit est parfaitement juste et exact et je ne pourrai, je le crains, que trop maladroitement le répéter.

La question orale avec débat que le groupe socialiste a déposée au lendemain de la communication du Gouvernement sur son programme a déjà pris beaucoup de retard sur les événements. Il s'agissait, en effet, pour nous, de demander à M. le Premier ministre de préciser le sens de sa déclaration du 28 avril concernant sa conception de l'Europe et de définir la politique du Gouvernement à ce sujet.

La forme assez sibylline de la déclaration ministérielle ne laissait pas déjà de nous inquiéter profondément. Elle se bornait à constater une prise de conscience de l'Europe et, après un coup de chapeau au Marché commun, elle ne faisait à la création de l'Europe politique qu'une place particulièrement réduite, avec une vague allusion à la coopération organisée avec nos voisins et à la nécessité d'une entente franche et loyale avec l'Allemagne. Il nous est apparu, dès l'audition de la déclaration ministérielle, que c'était vraiment trop peu pour un aussi vaste sujet. Il est vrai que M. le Premier ministre avait ajouté que la conscience européenne s'était réveillée et que, désormais, elle ne s'assoupirait plus. Quant à nous, notre conscience européenne n'était pas désireuse de se laisser endormir par d'aussi vagues propos.

Depuis le dépôt de notre question orale, la réponse nous est venue de très haut. Nous pensions qu'il appartenait constitutionnellement au Premier ministre de définir la politique du Gouvernement, qui engage sa responsabilité devant le Parlement. En fait, une fois de plus, c'est M. le Président de la République qui, dans sa conférence de presse du 15 mai dernier, a pris l'initiative des opérations allant au-devant des conclusions d'un débat parlementaire, allant même au-delà des conclusions d'un débat ministériel.

M. le Président de la République, dans sa conférence de presse, puis dans divers discours prononcés au cours de son voyage dans le centre de la France, a réaffirmé son atta-

chement à une politique européenne à laquelle nous ne pouvons pas consentir. Je laisserai volontiers de côté, car, à mon avis, ils n'ont pas de place dans un débat aussi grave, les moqueries, les sarcasmes à l'adresse des partisans d'une Europe supranationale. Je relèverai cependant qu'il est inadmissible que puissent être considérés comme des apatrides ceux qui ont notre conception de l'Europe (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et sur certains bancs à droite*) ; ceux qui défendent notre conception n'ont, au contraire, que le souci de sauvegarder, en face des périls qui nous menacent, les valeurs spirituelles et humaines auxquelles la France reste fidèle et qui font partie de son patrimoine historique.

Ce n'est pas aimer moins sa patrie que de songer, pour la protéger, à la faire entrer dans un cadre plus moderne, plus vaste et plus adapté à notre époque. Point n'est besoin ensuite pour nous justifier d'invoquer le témoignage des penseurs, des philosophes ou des poètes français dont le sentiment patriotique s'accommodait fort bien et même trouvait son plein épanouissement dans la construction d'une patrie européenne qui était le prolongement de la patrie nationale.

Faut-il rappeler Michelet, qui, il y a plus d'un siècle, rêvait du « banquet universel du genre humain », mais surtout « d'une patrie européenne » qui respectait toutes les nuances et particularités nationales ?

Victor Considérant annonçait déjà « l'unité fédérative des peuples européens et, par une conséquence inévitable, l'établissement définitif de l'harmonieuse unité du monde ».

Lamartine, dans une lettre inédite qui fut citée en son temps par Edouard Herriot, pensait à l'union de l'Europe autour de la France et de l'Allemagne et, en 1848, il lançait à l'Europe un appel pathétique pour que « la raison rayonnant de partout par-dessus les frontières et les peuples crée entre les esprits cette grande nationalité intellectuelle qui sera l'achèvement de la révolution française et la constitution de la fraternité internationale sur le globe ».

Victor Hugo, que l'on a cité tout à l'heure et qui siégeait en effet à ce banc (*L'orateur désigne l'extrême gauche*), affirmait : « à coup sûr, l'unité européenne, nous l'aurons ». Il ajoutait que « les nations du continent, sans perdre leurs « qualités distinctes » et leurs « glorieuses individualités », se fondront dans une unité supérieure et constitueront la fraternité européenne.

Ce poète génial écrivait : « Un jour viendra où les boulets et les bombes seront remplacés par les votes et le suffrage universel des peuples, par le vénérable arbitrage d'un grand Sénat souverain qui sera à l'Europe ce que le Parlement est à l'Angleterre, ce que la Diète est à l'Allemagne, ce que l'Assemblée législative est à la France. »

Enfin, l'histoire de l'idée socialiste résonne encore des appels à l'unité européenne de Constantin Pecqueur, de Proudhon et de Jaurès. Je pense que nul ne songerait à contester l'authentique qualité de grands Français à ceux dont je viens d'invoquer la référence et je serais bien surpris d'apprendre que Michelet, Lamartine ou Victor-Hugo étaient des apatrides.

M. Bernard Chochoy. Très bien !

M. Edouard Le Bellegou. C'est donc, comme l'a dit M. Spaak, vouloir caricaturer notre conception européenne que d'y voir le désir d'abandonner notre raison d'être et de rester Français. Depuis que les provinces françaises se sont fondues dans le creuset national, les Bretons sont-ils moins Bretons et les Provençaux moins Provençaux ?

M. Michel Yver. Et les Normands ?

M. Edouard Le Bellegou. A l'Assemblée nationale, vous avez dit récemment, monsieur le Premier ministre : « Je crois à la sincérité des partisans de l'Europe, je respecte leurs convictions. Mais je refuse de confondre les croyants éprouvés avec les convertis de fraîche date et de mauvais aloi. Je m'expliquerai bientôt devant les premiers. Aux autres, je dis dès maintenant : Assez de comédie ! ».

Vous voudrez bien convenir, monsieur le Premier ministre, que nous, socialistes, nous sommes en matière européenne des « croyants éprouvés » et non des « convertis de fraîche date », mais j'estime que vous avez pris beaucoup de liberté avec ceux que vous avez appelés les convertis de fraîche date ! D'abord, s'agissant d'un problème aussi grave que celui de l'Europe, il ne faut pas se plaindre d'avoir converti un très grand nombre d'entre nous, pourvu toutefois que cette conversion soit faite avec sincérité !

Je sais qu'à une certaine époque, il s'est trouvé sur tous les bancs du Parlement, et même parmi nous, des gens qui, pour des raisons parfaitement avouables et défendables, ont été contre la C. E. D. Le souvenir de la puissance allemande, le mal que nous avait fait son armée, la menace de constituer une nouvelle hégémonie allemande, l'absence de l'Angleterre, ces arguments pouvaient être valables. Mais aujourd'hui, alors que les événements ont marché, nombre de ceux qui étaient, pour des raisons défendables, adversaires de la C. E. D. sont persuadés que, si elle avait été votée en son temps, nous n'aurions peut-être pas connu certaines difficultés internationales présentes ! (*Applaudissements à gauche et sur certains bancs au centre et à droite.*)

Bien que j'aie été un partisan convaincu de la C. E. D., je ne condamnerai pas pour autant ceux que vous appelez aujourd'hui des « convertis de fraîche date ! »

Je voudrais, du reste, à cet égard, rappeler quelque chose qui fait honneur à la probité intellectuelle d'un de nos collègues, le président Barrachin. Je l'ai entendu déclarer un jour à cette tribune qu'il avait le regret de ne pas avoir voté la C. E. D. Cela l'honore, cela prouve que, parmi ces « convertis de fraîche date », beaucoup prennent conscience de la nécessité de cette intégration européenne, sauvegarde de nos libertés. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il est du reste curieux de constater que le même homme, en l'espèce M. le Président de la République, qui a exprimé sur l'avenir du monde, sur l'évolution des peuples d'Afrique tant d'idées nouvelles, s'inscrivant, de son propre aveu, dans le « courant de l'histoire », ne nous propose pour l'avenir européen que l'Europe de 1815 basée sur un concept étriqué des nationalités et en retard de plus d'un siècle par rapport aux données réalistes de la politique actuelle.

Qui ne comprend, en effet — cela a été dit tout à l'heure excellentement — que, dans le monde dangereux que nous vivons et en attendant l'ère du désarmement général — appelée de tous nos vœux — la paix ne peut être sauvegardée que par un équilibre des forces en présence ?

L'Europe constituée en force homogène, adoptant une politique économique, sociale et de défense commune aux Etats qui la composent et douée par des institutions politiques communes de l'efficacité nécessaire apparaît à tous, non pas comme une troisième force, mais comme le moyen d'équilibre et d'arbitrage indispensable au maintien de la paix.

De cela, le Pouvoir lui-même fait mine d'être convaincu. Mais, s'il se résigne à l'existence des communautés économiques créées avant 1958, car on a tout de même fait quelque chose avant 1958...

M. Antoine Courrière. Très bien !

M. Edouard Le Bellegou. ... il propose une union politique qui, par sa nature même, est vouée à l'inefficacité.

Si souhaitable que soit la confrontation régulière des chefs d'Etat, les conversations entre eux et entre leurs ministres — qui se rencontrent quelquefois séparément deux par deux — n'ont jusqu'à présent fait apparaître que des divergences sans apporter aucune solution aux problèmes de l'heure. Je vais plus loin, ces conversations quasi secrètes qui ne sont suivies que de brefs communiqués peu explicites sont de nature à détériorer dans une certaine mesure le climat international ; en effet, lorsque le dirigeant d'un Etat en rencontre un autre, celui du troisième ou du quatrième Etat se demande ce qu'ils ont pu se dire entre eux ! Cette diplomatie secrète est, à mon sens, extrêmement dangereuse pour la cohésion européenne.

Les pouvoirs insuffisants de l'actuelle assemblée européenne, limités du reste à la délibération plus qu'à la décision, vouent la politique européenne à la stagnation et la laissent désarmée en face des initiatives de l'Est ou de l'Ouest. Cette impuissance, dont la France est en grande partie responsable en raison de la politique suivie par le pouvoir, décourage ses meilleurs amis et nous achemine vers un dangereux isolement.

L'étape, en effet, de l'Europe des Etats est largement dépassée. Il fallait peut-être commencer par elle — et les initiatives de la France ont été fort opportunément rappelées — mais le temps est venu de faire l'Europe des peuples. L'Europe des Etats a toute la fragilité des alliances et des coalitions. Le lien qui unit les participants n'est pas assez fort et le veto d'un seul paralyse les autres et les décourage. Ainsi il en va un peu de l'Allemagne de l'Ouest, qui avait fait un louable effort auquel il convient de rendre hommage pour la construction de l'Europe. Le doute apparaît dans certains propos de ses dirigeants et craignons que, lassée, un jour, elle ne tourne à nouveau ses regards vers l'Est.

Sculs, à la vérité, des liens fédéraux européens détruiront peu à peu ce qu'il y a de nocif dans les ferments nationalistes et ces

liens, surtout s'ils sont tissés démocratiquement, c'est-à-dire s'ils constituent des engagements populaires entre les nations, seront plus efficaces que n'importe quel traité et que n'importe quelle coalition. (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs au centre gauche.*)

L'interdépendance économique des nations d'Europe, qui n'était pas admise par tous comme une vérité évidente il y a quelques années seulement, s'impose maintenant à tous les esprits. Les nations ne pourront pas non plus rester politiquement autonomes et pour respectable que soit l'histoire des nations, leur histoire individuelle, ce passé plein d'enseignement ne peut à lui tout seul inspirer la politique de demain. Tout dans ce monde s'est trop modifié autour de nous, ne serait-ce que par les progrès de la science, pour que les vieux cadres historiques n'éclatent pas. A l'inspiration chauvine, qui est toujours une inspiration péremptoire mais qui forcément crée l'isolement, il faut substituer la compréhension mutuelle entre les nations, puis l'action concertée pour des objectifs communs que sont la paix et le mieux-être des peuples. Et cette action concertée pour être efficace nécessite des institutions adéquates. C'est peut-être à peu près la seule leçon bénéfique que l'on ait pu tirer des deux dernières guerres mondiales qui nous ont surpris dans le désordre de l'Europe.

L'Europe doit donc s'élaborer sous une forme communautaire, c'est la condition *sine qua non* de la réalisation d'une alliance atlantique rénovée et efficace.

Avec beaucoup de justesse, dans un article récent paru dans *Le Figaro*, M. Robert Aron cite ce journaliste américain suivant lequel le président Kennedy ne manifesterait probablement pas à l'égard d'une force européenne la même hostilité qu'à l'égard d'une force nationale. Cela permettrait aux pays d'Europe de faire l'économie de tout le chemin déjà parcouru par les Américains et qu'il faudra refaire pour constituer une force de dissuasion. La méfiance américaine date du rejet de la Communauté européenne de défense. Il faudra faire un grand pas en avant pour faire oublier la faute impardonnable qui a été commise et dont nous subissons encore les effets.

Craignons tout ce qui pourrait conduire à un dégagement de l'Amérique — « dégagement », le mot, hélas ! est à la mode. Qu'arriverait-il si nous étions un jour seuls avec notre force de frappe nationale, qui est non seulement inefficace mais qui serait dans ce cas particulièrement dangereuse ?

Hélas ! nous sommes loin de cela et non seulement les liens avec les autres pays d'Europe se relâchent de jour en jour mais, devant les incertitudes européennes dont la France est en grande partie fautive, nous assistons, par conséquent, à un relâchement dangereux de l'Alliance atlantique. Ainsi, du rejet de la Communauté européenne de défense jusqu'au projet de force de frappe nationale, nous avons mis nos alliances à une rude épreuve, malgré la patience que nos alliés n'ont cessé de témoigner, dans l'espoir d'un règlement du problème algérien. Or, le drame algérien est loin d'être terminé. Il nous imposera encore bien des sacrifices et nous n'avons pas les moyens d'une politique isolée de grandeur. Quant à l'indépendance nationale, elle ne peut être garantie que par la cohésion de tout le monde libre.

Aussi nous, socialistes, nous pensons qu'il est temps de reprendre la marche en avant vers la constitution d'une Europe politique douée d'un système supranational, bénéficiant déjà de l'expérience réussie des communautés économiques et tendant à la création progressive d'un pouvoir politique auquel les nations européennes déléguent une partie de leur souveraineté, bien entendu dans des domaines précis et limités.

Ce pouvoir politique peut être conçu sur un type fédéral et serait responsable devant un parlement européen élu, bien entendu, au suffrage universel direct et possédant le pouvoir et l'autorité suffisants pour arbitrer souverainement les différends susceptibles de surgir entre les Etats nationaux. Ce parlement assurerait enfin le contrôle démocratique du fonctionnement des institutions économiques et ferait dans ce domaine les grandes options qui s'imposent.

Nous sommes prêts à admettre que cela n'est pas forcément pour demain. Nous sommes prêts à admettre qu'un certain délai est indispensable pour réaliser ces objectifs que je viens de définir très rapidement. Bien que l'urgence soit grande, la mise en action de ce programme peut nécessiter évidemment d'être différée pour un certain temps. L'observation de ces délais ne serait du reste pas sans profit s'ils permettaient la constitution d'une plus grande Europe par l'entrée de la Grande-Bretagne dans le cercle européen. Mais il ne faudrait pas faire de la position de la Grande-Bretagne une excuse ou un argument pour essayer de différer éternellement la construction de l'Europe que nous concevons.

Il semble qu'à l'occasion de la conférence du 17 avril, des explications diverses ont été données et que le Gouvernement français ait essayé de rejeter sur d'autres la responsabilité de l'échec de la conférence. On dit : Mais la question de l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun, les difficultés qu'elle éprouve à admettre une certaine supra-nationalité, l'abandon de tout ou partie de sa souveraineté, tout cela n'est pas compatible avec les opinions émises par les tenants de l'Europe supra-nationale. A la vérité il ne faut pas oublier que la pragmatique Angleterre restera toujours fidèle à la politique du *Wait and see* et que nous l'entraînerions plus facilement quand nous aurons nous-mêmes fait preuve de réalisme et constitué une Europe efficace. N'est-ce pas un peu déjà ce qui se produit en ce qui concerne la Communauté économique ?

N'oublions pas non plus qu'il n'est pas exact de soutenir que l'Angleterre est opposée à tout abandon de souveraineté et notre excellent collègue et doyen le président Moutet, le 15 mai dernier lors de la quatorzième session de l'Assemblée consultative européenne, rappelait dans un discours fort pertinent, que l'Angleterre avait déjà donné de nombreux exemples dans lesquels elle admettait de subir les disciplines européennes. Il disait notamment :

« Lorsque ces grands Européens Jean Monnet et Robert Schuman ont provoqué l'institution de la Communauté économique du charbon et de l'acier, en la dotant de ce gouvernement investi d'une certaine autorité supra-nationale, l'Angleterre, qui cependant avait dû sa grandeur au charbon, n'acceptait pas d'y entrer.

« Cependant elle a conclu un contrat d'association, elle a vécu cette vie de la Communauté et il ne semble pas qu'elle ait jamais soulevé une difficulté en raison de l'exercice des pouvoirs supra-nationaux auxquels elle a participé ».

Marius Moutet ajoutait : « Ils sont donc bien injustes ceux qui prétendent que la Grande-Bretagne n'évoluera pas dans le sens voulu pour la création de l'Europe, alors qu'elle a pris de si héroïques décisions, par exemple pour transformer son empire et donner le départ à la décolonisation du monde.

« Elle attend toujours avant de s'engager, mais elle tient fermement ce qu'elle a promis ».

Que l'on ne cherche pas, par conséquent, une excuse du côté de l'attitude de la Grande-Bretagne et des difficultés, du reste non niabiles, qui concernent le problème de son entrée dans le Marché commun et que l'on ne rejette pas sur d'autres, et notamment sur la Belgique et la Hollande, l'échec de la conférence du 17 avril dernier.

Du reste, on a donné au Gouvernement français toutes les chances et tous les délais car, devant l'attitude du Président de la République, nos alliés lors de cette conférence ont offert à la France la possibilité de prendre encore le temps de la réflexion. Ils se trouvaient en face d'un texte français que je vais citer, qui est vague et imprécis et qui fait simplement allusion à une révision à terme, je lis : « révision qui aurait pour objet l'examen des mesures propres soit, en général, à renforcer l'union, compte tenu des progrès accomplis, soit, en particulier, à simplifier, rationaliser et coordonner les diverses modalités de coopération entre les Etats membres ». Devant le texte français imprécis et vague, les cinq autres puissances de l'Europe des Six ont proposé un texte conciliant mais précis qui assignait comme but une nouvelle étape de la construction européenne, « une association plus étroite de l'Assemblée parlementaire européenne à la définition de la politique commune et la mise en œuvre de l'engagement de l'article 138 du traité instituant la C. E. E. relatif à l'élection de l'assemblée au suffrage universel ». Enfin, le texte des Cinq portait « l'introduction progressive du principe majoritaire dans la formation de la volonté du conseil de l'union ».

Mais même cet engagement à terme a été repoussé avec dédain par le Gouvernement français, remplissant nos amis les plus sûrs de découragement sinon d'amertume. C'est ainsi que la conférence du 17 avril a échoué.

Donc, en face de cet isolement dont nous sommes menacés, des dangers que la politique du Gouvernement fait peser sur l'alliance atlantique, dangers qu'elle fait peser en ce qui concerne la construction de l'Europe, vous comprendrez, monsieur le ministre, quelles sont nos inquiétudes, à nous socialistes qui avons fait de la construction européenne un article de foi de notre politique étrangère.

Il faut bien dire que cet isolement paraît chaque jour de plus en plus grand, même vis-à-vis de pays qui ne sont pas intimement mêlés à la construction de l'Europe. Il semble que l'on prend plaisir, pour des motifs quelquefois sordides, à diminuer l'influence de la France. C'est ainsi que, jusqu'à

ces temps derniers, dans toutes les librairies et les kiosques de Yougoslavie, on vendait très librement des livres et des journaux français ; le ministère des finances, sous prétexte qu'économiquement, le dinar étant dévalué, il n'y trouve plus son compte, vient de vous inciter à prendre une décision aux termes de laquelle on ne vendra plus en Yougoslavie les livres et les journaux français, ce qui ajoute à l'isolement de notre pays. Tout cela est dans la tradition que nous dénonçons actuellement et qui nous a menés au point où nous en sommes aujourd'hui.

Ce serait une grave erreur de croire que ceux qui ont provoqué ce débat ne sont en proie qu'à une « saute d'humeur » ou à une « foucade » et ne cherchent qu'à susciter contre le Gouvernement et le chef de l'Etat de vaines querelles. A ceux qui ne pensent pas comme nous sur ces graves problèmes, nous accordons volontiers, car nous sommes des démocrates respectueux des conceptions d'autrui, le bénéfice de la bonne foi, mais nous ne saurions admettre que l'on doute de la nôtre, que l'on minimise ou ridiculise l'importance que nous attachons aux principes dont nous nous sommes faits les défenseurs. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*) Ni le chef de l'Etat ni le Gouvernement, ni une opinion publique que l'on s'efforce parfois de mettre en condition en vue de quelque référendum, avec des notions trop sommaires, ne doivent s'y méprendre. Il ne s'agit pas pour nous de nous adonner malicieusement aux délices des jeux parlementaires. Il s'agit pour nous d'exercer dans un des domaines les plus importants de la politique de la France, le contrôle dont nous avons été chargés par la nation.

Tout autant que quiconque, si haut soit-il placé, le plus modeste d'entre nous a le droit d'exprimer sa pensée et de vous demander des explications sur tout ce qui concerne l'avenir, la liberté et la sécurité de la France. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Duclos, auteur d'une question relative aux problèmes de l'Algérie, au problème allemand, aux rapports avec les pays européens et aux problèmes militaires.

M. Jacques Duclos. Monsieur le président, mesdames, messieurs, la question orait que j'avais eu l'honneur de poser portait, d'une part, sur l'application des accords d'Evian et la mise hors d'état de nuire de l'O. A. S., de ses soutiens et de ses complices, d'autre part, sur le règlement du problème allemand, de Berlin-Ouest, les rapports avec les autres pays européens et le désarmement, ainsi que sur la réduction des dépenses militaires et le retour immédiat au service de dix-huit mois.

La première partie de ma question, relative au problème algérien, mériterait à elle seule un important développement, mais je veux me borner à présenter quelques observations sur les événements qui se sont déroulés dans la dernière période et sur la récente allocution radio-télévisée du chef de l'Etat.

A défaut d'avoir pu empêcher la signature des accords d'Evian, les dirigeants de l'O. A. S. ont agi pour essayer d'en empêcher l'application. Ainsi seulement peuvent s'expliquer les attentats criminels, les destructions, les actes de barbarie qui déshonorent à jamais leurs auteurs — comme l'incendie de la faculté d'Alger et des cinq cent mille volumes de sa bibliothèque — les assassinats d'Algériens, auxquels les équipes de l'O. A. S. se sont livrés. Tous ces crimes, inspirés du fascisme, n'auraient pu être commis si le pouvoir avait pris les mesures nécessaires car, enfin, on peut par exemple garder les écoles, assurer leur protection. Ces crimes avaient pour objectif de plonger l'Algérie dans le chaos économique, de provoquer des heurts entre la population algérienne et l'armée dans le dessein de mettre en cause les accords d'Evian. Les chefs de l'O. A. S. espéraient parvenir à faire triompher leurs projets en Algérie, lesquels semblent aller, si l'on en croit certaines déclarations, dans le sens du partage, notamment à Oran. Au surplus, les chefs de l'O. A. S. semblent se préoccuper plus particulièrement en ce moment d'une éventuelle mainmise sur la France.

L'existence d'un tel état de choses souligne la complaisance dont le pouvoir fait preuve vis-à-vis de l'O. A. S. comme s'il tenait à conserver les éléments composant cette organisation de criminels dans la perspective de tâches qui, par la suite, pourraient leur être confiées, tâches dont on peut aisément prévoir qu'elles ne correspondraient en rien à la poursuite d'objectifs démocratiques.

Le verdict rendu par le Haut Tribunal militaire qui a accordé les circonstances atténuantes à Salan a été ressenti comme une insulte par les victimes de l'O. A. S. et comme un encou-

agement aux factieux. Cette sentence aurait été désapprouvée, dit-on, en haut lieu, mais il est des indignations qui semblent plus calculées que spontanées et nous ne saurions oublier que les juges du Haut Tribunal militaire, congédiés après le procès Salan, avaient été personnellement choisis par le chef de l'Etat.

Ce qui s'est passé depuis avec Jouhaud, la publication de sa lettre à Salan et la non-exécution de la sentence prononcée contre lui témoignent de l'esprit de solidarité qui existe entre les hommes qui trépèrent dans le complot du 13 mai 1958, je dis bien « dans le complot du 13 mai 1958 ».

Nous avons entendu récemment qualifier ce complot « d'entreprise d'usurpation sollicitée vers la métropole ». De la sorte, le bénéficiaire de cette entreprise voulait faire croire qu'elle se serait produite en dehors de lui alors que ses hommes en tiraient les ficelles et l'on sait que, si certaines lâchetés et certaines capitulations n'avaient facilité la besogne, le feu vert était donné pour l'extension à la France des opérations de l'entreprise d'usurpation du 13 mai 1958.

Sous le Second Empire, on poursuivait ceux qui évoquaient le 2 décembre 1851. Aujourd'hui, on présente de façon singulière les événements du 13 mai 1958, tant il est vrai que les régimes aux origines troubles tiennent à faire oublier d'où ils sont sortis.

Ecrivant l'histoire à sa manière, le chef de l'Etat essaie de faire admettre qu'avec une vision géniale de la marche des événements il aurait prévu et préparé tout ce qui est arrivé.

Pourtant, c'est en raison de l'impossibilité devant laquelle il s'est trouvé de réaliser ses plans et sous la pression des masses populaires qu'il a été obligé de faire, à Evian, le contraire de ce que traduisait le fameux « Je vous ai compris » lancé à l'adresse des comploteurs du 13 mai 1958.

Ce que l'histoire retiendra, c'est que l'actuel chef de l'Etat, lui tout seul, a poursuivi la guerre d'Algérie plus longtemps que les gouvernements qui avaient précédé le sien depuis novembre 1954 pris tous ensemble. La vérité historique l'emportera finalement sur la mégalomanie officielle.

De toute manière, ce qui importe, en présence d'une telle situation, alors que nous approchons de l'heure de l'autodétermination en Algérie, c'est que le peuple de France fasse preuve de plus de vigilance que jamais. Il s'agit d'exiger que les accords d'Evian soient loyalement appliqués et que les mesures nécessaires soient prises pour liquider l'O. A. S. en Algérie. Au surplus, les masses populaires ne doivent pas perdre de vue que l'O. A. S., qui a déjà développé son activité criminelle en France, ne renonce pas à l'y poursuivre et elle ne peut qu'y être encouragée par l'attitude du pouvoir.

N'est-il pas scandaleux, par exemple, que la levée de l'immunité parlementaire de M. Bidault n'ait pas encore été demandée ? Cet individu et tous les autres chefs inspirateurs et complices de l'O. A. S. doivent être châtiés, le châtement devant être à la mesure de leurs crimes. La presse nous a appris que Bidault, Soustelle et Argoud constitueraient le triumvirat directorial de l'O. A. S. L'ex-colonel qui, récemment, fit une « tournée des popotes » en Allemagne occidentale, a dévoilé les objectifs que l'O. A. S. se propose d'atteindre en France, à savoir l'instauration du facisme.

Tenant compte de ces menaces cyniquement formulées et de tout ce qui s'est passé, l'élimination des fascistes de la police, de l'armée, de l'administration et de la magistrature s'impose et constitue une des exigences légitimes de tous ceux qui ont à cœur de barrer la route au fascisme.

Je veux ajouter à ce sujet que le danger fasciste ne réside pas seulement dans l'O. A. S. ; il réside dans le pouvoir lui-même qui, en raison de ses origines et de sa nature, conduit de plus en plus à la fascisation de l'appareil d'Etat, à l'étouffement des libertés démocratiques.

On nous a annoncé une sorte de constitutionnalisation d'un régime présidentiel toujours plus absolutiste par le recours au système bonapartiste du plébiscite et il semble bien que, pour réaliser ses desseins, le chef de l'Etat se prépare, sans la moindre hésitation, à violer sa propre Constitution. Une situation dangereuse pour notre pays est ainsi créée. Quant tout dépend d'un homme, le pire est à redouter dans tous les domaines, tant sur le plan de la politique intérieure que sur celui de la politique extérieure.

J'en viens ainsi à parler de la politique européenne du pouvoir gaulliste et plus particulièrement des rapports de la France avec l'Allemagne de Bonn, d'autant plus que cette question va passer au premier plan de l'actualité avec le prochain voyage du chancelier Adenauer en France. Ce voyage a pour objectif, semble-t-il,

de mettre en relief l'alliance franco-allemande symbolisée d'un côté par de Gaulle et de l'autre côté par Adenauer. Pour essayer de justifier la politique d'alliance avec le gouvernement de Bonn, on met en avant un argument bien connu, à savoir la réconciliation avec le peuple allemand. Une telle réconciliation, nous la souhaitons, nous la voulons, mais nous ne croyons pas que l'alliance avec les militaristes de Bonn rêvant de revanche sous l'égide des monopoles capitalistes qui hissèrent Hitler au pouvoir soit de nature à créer les conditions d'une véritable réconciliation avec le peuple allemand.

Il est hors de doute que la France et l'Allemagne de Bonn constituent les deux éléments essentiels de la communauté européenne des Six à propos de laquelle se produisit la petite crise ministérielle qui secoua le gouvernement Pompidou un mois à peine après sa formation.

Du côté de l'Élysée, de votre côté, monsieur le ministre, on parle de « l'Europe des États ». Hier, vous parliez de « l'Europe des patries ». Vous avez abandonné la formule. La seconde ne change rien à la chose. Les partisans de l'Europe intégrée supranationale emploient volontiers un terme attirant mais trompeur, à savoir « l'Europe des peuples ». Ni dans l'une, ni dans l'autre de ces deux variantes d'une politique européenne que nous considérons comme néfaste, il n'est question pour les peuples de fixer eux-mêmes leur destin.

Dans les deux cas, il s'agit d'une construction internationale édifée sous la haute autorité des monopoles capitalistes des pays intéressés, lesquels sont solidaires en même temps qu'ils sont rivaux. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

A ce sujet, je veux souligner, puisqu'on a amplement fait allusion à la presse étrangère et à l'opinion des leaders politiques étrangers, que, parlant du Marché commun à la Chambre des communes, à Londres, le leader travailliste britannique Harold Wilson a déclaré que « le Marché commun est un instrument aux mains des entreprises privées », ce qui revient à dire que c'est en réalité non pas l'Europe des peuples mais l'Europe des monopoles capitalistes.

Il est vrai que des rivalités se manifestent sur le plan des rapports entre les pays de la Communauté européenne et les États-Unis ; mais il n'en reste pas moins que les investissements de capitaux américains en Europe sont de plus en plus importants et chacun sait ce que cela signifie du point de vue des incidences politiques. La propagande officielle parle volontiers d'une troisième force qui pourrait être constituée par l'Europe des Six accroissant sa puissance militaire et se dégageant de l'influence des États-Unis. Il s'agit là, de la part du chef de l'État français, beaucoup moins de l'expression d'une conception authentiquement nationale que d'une démagogie nationaliste — je ne confonds pas le mot « nationaliste » avec le mot « national » — teintée de chauvinisme tendant à dissimuler la réalité d'une politique qui fait aisément litière des intérêts et des sentiments nationaux du peuple français. Quand, par exemple, le chef de l'État tient des propos plus ou moins anti-américains pour se poser en prétendu champion de l'intérêt national, il se garde bien de dire le moindre mot concernant la suppression des bases américaines en France. Il ne dit rien non plus de la présence de stocks militaires allemands sur le territoire français, ni de la venue de troupes de la Bundeswehr en France pour y faire des exercices militaires.

La portée des pointes anti-américaines dont sont émaillés certains propos gaullistes a donc des limites et celles-ci résultent du contexte dans lequel se développe la politique extérieure du régime de pouvoir personnel. Le principal allié de de Gaulle est Adenauer qui, sans doute, se déclare volontiers satisfait de l'alliance franco-allemande mais n'en indique pas moins que, sans les États-Unis, la Communauté européenne ne pourrait pas faire face à ses obligations. Au surplus, la récente visite de M. Macmillan en France a mis en évidence l'opiniâtreté avec laquelle la Grande-Bretagne agit pour prendre place dans le Marché commun ce qui, d'ailleurs, est souhaité pour ne pas dire plus par les États-Unis. De la sorte, les impérialistes américains pourront s'assurer des moyens d'action plus efficaces pour agir au sein du Marché commun du fait de l'entrée de leur allié le plus intime en même temps qu'ils pourront intervenir dans des conditions plus favorables au sein du Commonwealth.

Quant à l'ambition gaulliste singulièrement démesurée visant à dominer la Communauté européenne avec l'Allemagne de Bonn qui, d'après le schéma de nos gouvernants, devrait se tenir au second plan, elle est à l'origine des réserves françaises relatives à l'entrée de la Grande-Bretagne au sein du Marché commun, mais cette entrée est souhaitée par la République fédérale allemande. Et, quelle que soit l'issue des marchandages en cours, un état de fait demeure : la puissance éco-

nomique de l'Allemagne de Bonn surclasse celle de la France et l'une des conséquences de l'alliance entre les deux pays, c'est que les intérêts nationaux français sont sacrifiés à ceux des monopoles capitalistes allemands.

En réalité, la politique faite sous le couvert d'une communauté européenne qui est partie intégrante de l'O. T. A. N. fait le jeu des revanchards de Bonn qui comptent sur cette organisation militaire pour réaliser leurs projets expansionnistes. Le fait que le Marché commun est étroitement associé à une coalition de caractère militaire montre bien qu'il a, en définitive, pour objectif d'étendre l'application de la politique de guerre froide aux rapports économiques entre États, alors que, sur ce plan, il serait possible d'établir des rapports entre États favorisant la détente internationale.

Dans son discours de vendredi dernier, après s'être décerné lui-même pas mal d'éloges — on n'est jamais si bien servi que par soi-même — le chef de l'État a parlé d'une prétendue menace à laquelle il faudrait faire face en Europe, et il a situé le danger à l'Est, en désignant l'Union soviétique. Mais, à la vérité, le danger est ailleurs et il est bon de le rappeler à ceux dont la mémoire semble dans certains cas être défaillante.

Il ne faudrait toute de même pas oublier que, dans le traité de 1954 admettant la République fédérale allemande au sein de l'O. T. A. N., « l'objectif fondamental » assigné au traité est le rétablissement d'une Allemagne « entièrement libre et unifiée ». Et il ne peut y avoir la moindre équivoque sur le sens de cette formule quand on sait que le chancelier Adenauer l'a interprétée en disant : « Nous serons en voie de reprendre la zone soviétique lorsque le monde occidental aura acquis une force suffisante ».

Cela explique pourquoi, dans la terminologie officielle de Bonn, la République fédérale allemande est, politiquement, l'Allemagne tout court ; géographiquement, elle est « l'Allemagne occidentale », la République démocratique allemande étant « l'Allemagne centrale » et les territoires situés au-delà de la ligne Oder-Neisse étant désignés sous le terme « d'Allemagne orientale ».

Tout cela est clair et, avant d'inviter le chancelier Adenauer à faire une visite officielle en France, on ne lui a demandé aucune explication sur ces définitions pourtant bien concrètes et bien précises d'une politique de revanche, pas plus que sur certaines déclarations fort significatives qui ne sont nullement rassurantes en ce qui concerne la paix de l'Europe et du monde.

Pour notre part, nous n'avons pas oublié que, dans un passé récent, le chancelier Adenauer définissait sa politique extérieure de la façon suivante : « Nous pouvons nourrir l'espoir que, si nous nous tenons fidèlement aux côtés de nos alliés comme ces derniers se tiennent auprès de nous... le monde se verra restituer à nouveau la paix et la liberté et vous aussi — il s'adressait à des réfugiés — votre beau pays natal, la Prusse orientale ».

L'objectif des revanchards de Bonn, avec Adenauer à leur tête, est donc fixé de manière très précise et l'on doit constater que, si le chef de l'État français parla autrefois du maintien des actuelles frontières de l'Allemagne, il n'a rien dit depuis longtemps sur cette question qui préoccupe de nombreux Français de toutes tendances pour qui l'intérêt national passe avant les visées pangermanistes de l'Allemagne de Bonn.

Chacun peut comprendre qu'une déclaration comme celle que je viens de rappeler est particulièrement grave, car l'Allemagne de Bonn ne saurait envisager de s'emparer de la Prusse orientale sans déclencher une nouvelle guerre. Et l'on peut se demander si nos gouvernants envisagent, dans une telle éventualité, de faire participer le peuple français à une opération revancharde de cette nature. sous prétexte de défendre ce que l'on appelle le monde libre.

Il est nécessaire de rappeler ces choses à la veille du voyage d'Adenauer en France. Quand on pense au nombre considérable d'anciens officiers nazis, d'anciens juges nazis, d'anciens criminels de guerre comme Heusinger, pour n'en citer qu'un, qui occupent aujourd'hui des postes importants dans l'appareil d'État de Bonn et dans les divers organismes de l'O. T. A. N., on ne peut pas ne pas voir dans cette visite une sorte de défi lancé à tous ceux qui ont eu tant à souffrir de l'hitlérisme.

Ceci dit, je voudrais souligner qu'en ce qui concerne le problème allemand, une situation de fait a été créée. Il y a deux États allemands, la République fédérale allemande où les monopoles capitalistes qui hissèrent Hitler au pouvoir sont à nouveau tout puissants, et la République démocratique allemande, qui est un État socialiste.

La différence de structure entre ces deux États pose le problème de l'unité nationale allemande sous un jour nouveau. Il

s'agit d'un problème de classe, car les travailleurs de la République démocratique allemande ne pourraient admettre que les capitalistes monopolistes s'emparent des usines qu'ils ont développées ou créées.

De plus, le problème allemand se complique du problème de Berlin-Ouest qui est situé au cœur du territoire de la République démocratique allemande et qui sert de centre de provocations aux militaristes revanchards d'Allemagne occidentale et à leurs complices. C'est cette situation qui a amené la République démocratique allemande à prendre des mesures pour faire face à des activités provocatrices qui sont extrêmement dangereuses pour la sécurité et pour la paix.

Le règlement du problème allemand est d'importance vitale pour les peuples européens et pour nous, Français, car, tant que ce problème ne sera pas réglé, de sérieux dangers de guerre subsisteront en Europe.

Or, l'obstacle majeur au règlement du problème allemand réside dans le fait que les puissances occidentales, se plaçant à la remorque de l'Allemagne de Bonn, refusent de reconnaître les frontières actuelles de l'Allemagne, ce qui alimente les visées revanchardes des militaristes de Bonn.

En ce qui la concerne, la République démocratique allemande a fait des propositions qui devraient permettre d'aboutir à une solution. Elle propose que les deux Etats allemands s'engagent à respecter leur territoire respectif et entament des négociations pour définir leur point de vue concernant le traité de paix avec l'Allemagne. Elle propose que les deux Etats allemands renoncent à l'équipement atomique de leur armée, qu'un pacte de non-agression soit signé entre les pays de l'O. T. A. N. et les Etats signataires du traité de Varsovie et que les deux Etats allemands demandent leur admission à l'O. N. U.

Des propositions ont été faites, d'une part, en vue de créer une zone dénucléarisée en Europe centrale et septentrionale, zone dont feraient partie les deux Etats allemands ; d'autre part, en vue de créer une zone à armement limité comprenant les deux Etats allemands.

De telles propositions sont raisonnables, mais elles ne plaisent ni au revanchards de l'Allemagne de l'Ouest, ni aux gouvernants français. Et à la politique suivie par le pouvoir nous opposons une autre politique comportant les points suivants : la conclusion d'un traité de paix avec les deux Etats allemands ; la démilitarisation de Berlin-Ouest et sa transformation en une ville libre ; l'interdiction de tout armement nucléaire de la Bundeswehr ; la liquidation de stocks militaires allemands en France et l'interdiction pour les groupes de la Bundeswehr de pénétrer en territoire français ; la reconnaissance de la République démocratique allemande et le soutien des forces pacifiques d'Allemagne occidentale.

L'interdiction pour la Bundeswehr de disposer d'armements nucléaires est particulièrement important car, à partir du moment où les revanchards de Bonn disposeraient d'un tel armement, ils pourraient s'en servir comme « détonateur ». Ici je ne fais que reprendre une formule employée par M. Terrenoire, qui était naguère votre collègue au sein du Gouvernement, monsieur le ministre des affaires étrangères. M. Terrenoire a employé cette formule pour essayer de justifier la mise sur pied de la force de frappe atomique française.

A ce sujet, je veux souligner combien est regrettable et significatif le fait que le Gouvernement français n'ait pas cru devoir se faire représenter à la conférence du désarmement siégeant à Genève. D'ailleurs, dans son allocution radiotélévisée de vendredi dernier, le chef de l'Etat a montré que le désarmement est le moindre de ces soucis et il a parlé avec une assurance inquiétante de la force militaire qu'il veut mettre sur pied. Il n'a pas parlé des boutons de guêtres, comme on en parlait en 1870, mais il a fait preuve d'une satisfaction de soi-même qui rappelait irrésistiblement celle que manifestait en 1870 le maréchal Lebœuf. Le chef de l'Etat français a agi comme si le désarmement ne l'intéressait pas et, pourtant, il s'agit là d'un problème qui préoccupe tous les peuples, y compris le peuple de France.

La perspective des dépenses considérables qui vont être engagées pour la création d'une force de frappe atomique aussi ruineuse qu'inutile n'est nullement réjouissante pour le peuple à qui on va faire payer les frais de cette politique. Au surplus, la création d'une force de frappe atomique française aura pour conséquence d'accroître les exigences de la Bundeswehr concernant son armement atomique, lequel serait mis par les revanchards de Bonn au service des revendications territoriales dont j'ai parlé et dont nul ne peut contester qu'elles sont extrêmement dangereuses pour la paix de l'Europe et du monde.

Au lieu d'engager la politique extérieure de la France sur une telle voie aboutissant inévitablement à l'accélération de la

course aux armements, il serait préférable de suivre un autre chemin et de commencer, au lieu d'attendre l'année prochaine, par réduire le temps de service militaire à dix-huit mois. Une politique extérieure française conforme aux véritables intérêts nationaux devrait être fondée, non pas sur la perspective de la course aux armements, mais au contraire, sur une action soutenue pour aboutir au désarmement général, complet et contrôlé, y compris le désarmement nucléaire. Le désarmement s'impose d'autant plus que l'existence de dépôts d'armes nucléaires constitue un danger permanent pour la paix.

Le journaliste Alsop a écrit en mai dernier que, selon une déclaration du président Kennedy, les Etats-Unis pourraient employer les premiers l'arme atomique là où leurs intérêts vitaux seraient menacés.

Dans ces conditions, qui donc pourrait affirmer qu'un conflit local ne servirait pas de prétexte au déclenchement d'hostilités généralisées, avec la possibilité d'emploi d'armes nucléaires ?

En outre, le monde court à chaque instant le risque d'un accident pouvant déclencher la catastrophe. A ce sujet, je veux rappeler qu'en automne 1960, la station radar de Thulé, située dans le Groenland, communiquait le message suivant : « Attaque de fusées non encore confirmée. Préparez-vous ! ».

Aussitôt l'alerte générale fut donnée ; 1.500 bombardiers étaient prêts à décoller ; ceux qui patrouillaient en permanence foncèrent sur l'objectif. Thulé ne répondant plus, l'angoisse gagnait au Pentagone. On allait donner l'ordre de décoller. Enfin un second message de Thulé parvint. On apprit qu'un câble avait été endommagé par un iceberg après l'envoi du premier message, ce qui expliquait le silence qui, s'il s'était prolongé, pouvait déclencher la catastrophe. Quant aux fusées présumées, il s'agissait d'ondes renvoyées par la lune et mal interprétées.

Voilà ce qui peut se produire à chaque instant et cela souligne combien est lourde la responsabilité des hommes d'Etat qui n'agissent pas en vue de rendre impossibles de telles éventualités, ce qui ne peut être obtenu que par le désarmement général complet et contrôlé, y compris, je le répète, le désarmement nucléaire.

La France pourrait jouer un rôle de premier plan dans le développement d'une politique tendant au désarmement, mais le chef de l'Etat préfère faire de la France un facteur d'accélération de la course aux armements.

Et pourtant l'ampleur des dépenses consacrées à la course aux armements ne peut manquer de faire réfléchir tous les hommes de bon sens. Ces dépenses étaient évaluées en 1960, d'après les économistes de dix pays de l'O. N. U., à 60.000 milliards, soit près de sept milliards par heure, ou encore 116 millions par minute. Plus de 50 millions d'hommes sont occupés, soit au service armé, soit à la production d'engins de guerre, soit à la recherche militaire.

Et il en est ainsi alors que des millions d'hommes meurent de faim chaque année, quand un homme sur trois sur la planète ne mange pas à sa faim, que de terribles épidémies ravagent encore des pays d'Afrique et d'Asie et que de nombreux peuples qui viennent de naître à la vie nationale manquent du plus élémentaire équipement technique.

Si les dépenses consacrées chaque année à la course aux armements étaient affectées aux besoins des peuples sous-développés ou insuffisamment développés, le revenu de plus d'un milliard d'habitants de ces régions pourrait être doublé.

En présence d'une telle situation, la solution qui s'impose, c'est le désarmement, et si le chef de l'Etat qui parlait vendredi de « contribuer au progrès des deux milliards d'hommes qui peuplent les pays sous-développés » entendait faire suivre ses paroles d'actes correspondants, il penserait au désarmement plutôt qu'à la course aux armements.

D'ailleurs, ces armements, loin d'être défensifs, s'insèrent, comme je l'ai démontré, dans le contexte d'une politique expansionniste et agressive.

Les milliards jetés dans le gouffre des armements seraient d'une meilleure utilisation si on les consacrait à la construction d'écoles, de lycées, d'universités. Cela rapporterait moins, monsieur le ministre des affaires étrangères, à des constructeurs comme M. Dassault, un des membres de l'U. N. R. les plus éminents, et autres, mais ce serait plus conforme aux intérêts de la France.

L'idée du désarmement fait des progrès dans la conscience des masses populaires, comme en témoignent divers rassemblements qui ont eu lieu à travers la France. Dimanche dernier, encore, 7.000 Français et Françaises étaient réunis au Vercors pour demander le désarmement et pour affirmer leur volonté d'en finir avec la course aux armements et d'aller vers un monde sans armes et sans guerre.

Voilà ce que je voulais dire au nom du groupe communiste sur la politique extérieure du régime de pouvoir personnel. Monsieur le ministre, votre régime cherche, en se décernant lui-même des éloges dépouillés de tout sentiment de modestie et de toute objectivité, à dissimuler le mal qu'il fait et les graves dangers qu'il fait courir à la France. Mais ces dangers n'en sont pas moins une réalité, et, pour les écarter, il n'y a qu'un moyen : c'est l'union dans l'action de tous ceux qui veulent à la fois sauvegarder la paix et défendre la liberté. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Mitterrand.

M. François Mitterrand. Mesdames, messieurs, que, peu de temps après avoir tenu un débat de politique économique sociale de grand intérêt, le Sénat ait décidé d'ouvrir ce débat de politique étrangère prouverait, s'il en était besoin, que le souci de notre Assemblée est d'échapper enfin au morne réseau de suspensions et de dédains où le Gouvernement tend de plus en plus à enfermer le Parlement. Nous avons hâte, en effet, monsieur le ministre, de voir la République, ou ce qui en tient lieu, s'occuper d'autre chose que ce que je me permettrai d'appeler « la queue d'un coup d'Etat ». Le thème de ce genre d'aventure historique est connu depuis que le monde est monde et suit un scénario invariable : quand le pouvoir est conquis par force ou par surprise, les conjurés, qu'unissait la même ambition, découvrent soudain que leur complicité n'est plus qu'un embarras et que, désormais, chacun pour soi : l'ami d'hier n'est plus qu'un concurrent et donc un adversaire.

Cependant, il n'est pas indifférent, pour l'anecdote, de savoir quel Sieyès modèle 1958 doit se terrer pour échapper à la vindicte du Premier consul qu'il eut l'imprudence d'installer ou de se demander quel Persigny, quel Magnan, quel Morny ou bien quel Prince président fusillera ou ne fusillera pas le maréchal de Saint-Arnaud.

Mais le bruit de ces querelles sanglantes, s'il nous assourdit quelquefois ou s'il couvre notre voix, ne fera pas taire une assemblée comme celle-ci. Représentants du peuple, notre mandat nous commande de connaître autant qu'il est possible le destin qu'on prépare au peuple et, le connaissant, de dire le plus haut possible en quoi nous approuvons ou en quoi nous condamnons l'action de ceux qui en décident.

Voilà, je crois, le sens de ce débat où j'interviens après mon ami M. Edouard Bonnefous pour exprimer à mon tour quelques réflexions sur la manière dont est conduite notre politique extérieure.

Que M. le ministre des affaires étrangères veuille bien, d'abord, accepter une observation qui me vient à l'esprit. Je le vois bien seul à ce banc. Comment dirais-je ? Je cherche en vain ce quartier de ministres (*Sourires*) qui ont reçu des apanages ou perçu des bénéfices sur ses terres et qui partagent avec lui la gestion de notre diplomatie.

Je pense, par exemple, à M. André Malraux qui promène la diplomatie de la culture à travers tous les continents, depuis les thés de Mme Jacqueline Kennedy jusqu'aux eaux plates du Logone ; à M. Joxe, à qui appartient en propre la diplomatie de la guerre et de la paix autour du problème algérien ; à M. Gorse, qui échafaude avec quatorze pays d'Afrique noire, avec Madagascar et, le cas échéant, avec la Tunisie et le Maroc, la diplomatie de la coopération et de l'assistance technique ; à M. Palewski, chargé de la diplomatie de l'espace et qui, d'ailleurs, s'est tout de suite révélé aussi parfaitement à l'aise dans ses rapports avec la Lune qu'il l'était il y a peu de temps comme maître de maison de l'admirable palais Farnèse. (*Rires.*) Encore a-t-on perdu M. Pflimlin, qui disposait, paraît-il, d'un droit de regard sur l'Europe, M. de Broglie, passé sans transition de Krim Belkacem aux syndicats de fonctionnaires, tandis que M. Jacquinet, qui a pour principe de demeurer obstinément là où il se trouve, dirige, en relation avec le Niger, le Mali, le Tchad, la Mauritanie, le Sénégal, la diplomatie du Sahara.

En somme, monsieur le ministre des affaires étrangères, au moment même où une incroyable inflation d'ambassadeurs ramasse à foison l'abondante récolte des capitales nouvelles, votre domaine à vous s'est infiniment rétréci. Le quai d'Orsay, qui ne s'y est jamais beaucoup intéressé, n'a qu'une compétence nominale en Afrique. De l'Asie, on ne lui a pas laissé grand chose. La diplomatie de l'Élysée, conçue dans le secret du cabinet noir et réglée au son du tambourin des conférences de presse, a mis l'Europe au four-et-tout de son domaine réservé. Bref, il vous reste, j'imagine, l'Océanie. (*Rires sur de nombreux bancs.*)

Vous me répondrez peut-être, monsieur le ministre, que les grandes affaires sont indivisibles et que ce sont les grandes

affaires de la planète que votre administration continue de traiter, quitte à laisser brouter l'herbe de vos prairies par ceux de vos collègues qu'on vous a chargé de nourrir.

Alors, quelles sont les grandes affaires ? L'O. N. U. ? Nous y allons de moins en moins. Les entretiens Est-Ouest sur Berlin ? Nous n'y allons pas. La conférence du désarmement ? Nous n'y allons plus : L'O. T. A. N. ? Combien de temps irons-nous encore ? Non seulement votre domaine se rétrécit, mais là où vous pourriez être on ne vous voit plus guère !

Avec qui parlons-nous et de quelle manière ? Avec M. Khrouchtchev ? Notre ambassadeur a été rappelé de Moscou. Dans plusieurs capitales du monde de l'Est, là où les Américains, les Italiens, les Anglais entretiennent des délégations actives et nombreuses, nous avons, nous, rappelé nos ambassadeurs. Pourquoi ? Parce que ces pays ont eu l'imprudence de reconnaître *de jure* le G. P. R. A. avec lequel, cependant, le Gouvernement français entretient, il me semble, quelques relations, avec lequel il a engagé des négociations publiques officielles dont sont issus les accords au nom desquels rien ne se fait plus en Algérie sans que le même G. P. R. A. ne donne son *satisfecit*.

Remarquons au passage que le général de Gaulle s'est déclaré heureux et honoré, le 15 mai dernier, de la visite du Roi du Maroc Hassan II dont le pays n'a jamais caché, ni la sympathie qu'il porte aux combattants de l'A. L. N., ni l'aide qu'il leur offre et qui non seulement reconnaît le G. P. R. A., mais encore se fait le champion de cette reconnaissance. Remarquons aussi que nous n'avons ni rompu, ni interrompu les relations diplomatiques avec une dizaine de pays afro-asiatiques qui ont depuis longtemps décidé cette reconnaissance *de jure*.

Comment s'y reconnaître ? Ce qui oblige à penser que les raisons du général de Gaulle ne sont pas forcément celles qu'il invoque !

Nous n'avons plus, vous le savez, depuis Suez, d'ambassadeur au Caire. Et depuis Bizerte, nous n'en avons pas à Tunis. Pas plus qu'hier, également, nous n'avons de représentation diplomatique à Pékin, alors que les Britanniques y ont maintenu un chargé d'affaires et un consulat, et que la Hollande et les pays scandinaves n'ont pas cessé d'y disposer d'une ambassade.

Considérez, mesdames, messieurs, la carte du monde. Vous serez étonnés par le nombre de places traditionnelles ou nouvelles d'où la France est absente.

D'une certaine manière, on pourrait dire que si l'absence peut signifier une politique positive dans la mesure où elle avive les regrets et accroît l'attachement, la diplomatie du général de Gaulle a les plus grandes chances de réussir ; mais je crains que le comportement des Etats ne se modèle que d'assez loin sur celui des âmes sensibles !

« La grande affaire des politiques était et est encore pour quelques-uns d'acquérir des territoires », écrivait Paul Valéry en 1931. Il ajoutait : « Chaque perturbation produite en un point du globe se développait dans un milieu limité, ses effets étaient nuls à distance suffisamment grande. Il était donc possible, il était même raisonnable de prévoir, de calculer et d'entreprendre. Il y avait place dans ce monde pour une ou plusieurs grandes politiques bien dessinées et bien suivies. Ce temps touche à sa fin. Nous devons désormais reporter tous les phénomènes politiques à la condition universelle récente ».

Paul Valéry ne se trompait pas. A la guerre de 1914, le XIX^e siècle, né lui-même avec quinze ans de retard, est mort.

Les trois événements dominants du XX^e siècle qui sont, je le crois, la révolution soviétique de 1917, la fin de l'ère coloniale avec l'émancipation des peuples d'Asie et d'Afrique et le commencement de l'ère atomique font apparaître la compétition classique des princes, des Etats, des nations sous un jour bien désuet.

La diplomatie d'un pays n'est qu'un moyen parmi d'autres : armée, monnaie stable, justice sociale, pour atteindre l'un ou l'autre de ces objectifs : soit assurer la sécurité d'un pays et préserver la paix qui le protège, soit, selon les perspectives de l'époque, tendre à l'expansion ou même à l'hégémonie.

Pour comprendre notre diplomatie, il faut donc connaître l'objectif essentiel que se propose la France en l'an de grâce 1962 : sécurité ou hégémonie.

Si je me reporte à la plus récente conférence de presse du chef de l'Etat, cet objectif a été clairement défini. Je cite : « Notre temps et notre monde, dit le général de Gaulle, sont dominés par un fait immense qui tient en suspens le destin de chaque peuple et de chaque individu. Il s'agit, bien sûr, du fait atomique. Deux puissances dans l'univers détiennent l'une et l'autre des moyens de détruire des nations en quelques heures. La politique de la France s'inspire autant que

possible de sens pratique, et, tranchons le mot, de modestie. La France cherche à réaliser ce qui paraît possible, ce qui est à sa portée. »

Ainsi s'exprimait le 15 mai 1962 le chef de l'Etat. Il n'y a pas de doute possible, la réponse à la question que j'ai posée il y a un instant est là, si les mots ont bien gardé leur sens : la France cherche avant tout à assurer sa sécurité. Mais revenons à notre auteur et reprenons le fil de son raisonnement. Il nous propose lui-même trois directions à sa politique extérieure : 1° dégageant vis-à-vis des peuples d'outre-mer assorti d'une coopération contractuelle et régulière ; 2° construction de l'Europe dans le domaine de la politique, de la défense et de l'économie ; 3° création d'une force nationale moderne dans le cadre d'une alliance nécessaire. Tout y est.

Au moment où j'aborde le principal de mon exposé, je m'en tiendrai strictement à ne point répéter ce qui a été dit avant moi. Je ne traiterai pas de la création d'une force nationale moderne, qui aurait de quoi occuper très largement un débat spécial de notre Assemblée en raison de ses implications aussi bien militaires que financières.

Je ne ferai qu'effleurer le problème de la construction de l'Europe, me référant à ce qui a été exprimé par M. Edouard Bonnefous.

Par contre, je m'attarderai, à l'exception d'une parenthèse sur l'Allemagne, sur ce que l'on appelle la politique du dégageant.

Cette parenthèse sur l'Allemagne, la voici : qu'est-ce que l'axe Paris-Bonn ? qu'est cette alliance, non écrite, certes, jusqu'ici, mais admise par l'un et l'autre partenaire comme préférentielle, si j'en juge par ce que j'ai lu ce matin dans la plus récente interview du chancelier Adenauer ? Et quelles en sont les conséquences prévisibles ?

L'axe Paris-Bonn contraindra tout naturellement les petites nations de l'Europe, et spécialement de l'Europe des Six, à rechercher un contrepois et ce contrepois sera l'Angleterre. Comme chacun sait — cela a été observé par le chef de l'Etat — que l'entrée de l'Angleterre dans ces conditions ne pourra que contribuer à la construction de l'Europe politique des Etats au détriment de la construction de l'Europe politique des peuples. On peut se demander si ce n'est pas précisément le but désiré. Il n'en reste pas moins que l'Europe ne se faisant pas ou renvoyée aux calendes grecques, l'axe Paris-Bonn prend une signification particulière. Pourquoi s'allie-t-on ? Pourquoi deux vieux pays qui savent ce que c'est que la diplomatie, ce que c'est que l'histoire et qui l'ont faite à travers les siècles, s'allieraient-ils sinon chacun pour accomplir ce qu'il recherche avant tout autre chose ? Or, qu'attend la France ? Je l'ignore. Vous nous le direz sans doute.

Quant à ce que veut l'Allemagne, pourquoi chercherait-elle un allié sur le sol occidental alors qu'on lui en propose cinq et qu'elle dispose déjà du soutien de l'Amérique ? Si l'Allemagne, plutôt que d'entrer dans une construction qui la contraindrait à soumettre ses desseins aux volontés d'une autorité politique supérieure, passe un accord particulier avec la France, c'est évidemment pour atteindre un but qui n'est pas expressément celui du chancelier actuel mais qu'exprime déjà sans fard le parti libéral dont les derniers succès électoraux ont frappé l'opinion mondiale, succès qui lui permet de peser lourd dans la définition de la politique extérieure de la République fédérale. Ce but ne peut être que la revanche qui porte un nom : la réunification. Dès lors, cela m'autorise à dire que, d'une part, liée à l'Allemagne par l'axe Paris-Bonn, la France, qui a choisi, d'autre part, par la voix du chef de l'Etat, la sécurité contre l'hégémonie, la paix contre la guerre, se contredit. Par le biais de cette alliance personnelle, elle met le premier pas sur le chemin de la guerre.

L'axe Paris-Bonn, c'est pour la France le risque d'être engagée dans une politique qui ne correspond ni à ce que veut le Gouvernement, ni en tout cas à ce qu'il dit, ni très certainement à ce que, de l'extrême gauche à l'extrême droite, souhaitent nos Assemblées. Négation de la politique de sécurité, l'axe Paris-Bonn, me paraît l'exemple typique de la contradiction permanente entre la volonté solennellement exprimée par le Gouvernement et ses actes.

J'ai dit tout à l'heure que je laissais, que j'avais laissé à d'autres, qui sont parfaitement qualifiés pour le faire, le soin de définir la politique européenne. Je n'insisterai donc pas sur ce point.

Je voudrais maintenant aborder, monsieur le ministre des affaires étrangères, un sujet qui n'a point encore figuré dans l'énumération des questions qui vous sont posées et qui cepen-

dant ne peut pas être dissocié d'une politique à l'échelle de la planète puisque, en titre tout au moins, et sous les réserves que j'ai émises en commençant, c'est vous qui avez devant la nation la charge de notre politique extérieure.

Je veux parler de la politique du dégageant officiellement annoncée par le chef de l'Etat, dégageant assorti, il est vrai, d'une « coopération régulière et contractuelle » avec les pays où s'exerçaient la souveraineté ou la tutelle françaises et qui ont acquis depuis peu leur indépendance. L'un des premiers pays dégagés, le Laos, autrefois protectorat français, nous fournit un exemple aberrant de cette politique.

Vous connaissez, mes chers collègues, l'origine d'une affaire qui semble aboutir aujourd'hui même, en attendant la suite, et qui débuta avec les accords de Genève en 1954. On prévoyait alors que le Laos conserverait en principe son unité nationale, pendant que dans le même moment on réservait aux forces communistes du Pathet Lao deux provinces, celle du Nord et celle de l'Est. Un homme politique influent, le prince Souvanna Phouma, gouverna pendant quelque temps son pays. Sa politique consista tout de suite — cela se conçoit — à tenter d'abolir cette espèce de partage et à réintégrer les provinces, avec leur administration communiste, dans le corps de la nation.

Sa tentative aboutit — je passe sur d'autres détails — aux accords de Rangoon en 1957 passés avec le prince communiste ou réputé tel Souphanouvong. Sur quelles bases ? Sur la base de la réunification du pays et de l'entrée au sein du Gouvernement de deux ministres communistes du Pathet-Lao : le prince Souphanouvong lui-même et — écoutez-moi bien — le ministre des cultes ! (*Sourires.*)

Cela ne se fit pas. Des élections eurent lieu qui apportèrent une majorité, dans les provinces en question, aux communistes. Aussitôt les Américains supprimèrent les crédits grâce auxquels vivait ce petit pays, privé par ailleurs de l'aide française. La commission internationale de contrôle, composée d'un Indien, d'un Canadien et d'un Polonais, se dispersa. Une série d'intrigues et d'interventions étrangères provoquèrent le départ du prince Phouma. M. Hammarskjöld se rendit au Laos et reprit la conversation, du mieux qu'il put, là où elle en était : réunification et participation minoritaire des communistes au Gouvernement.

Alors se produisit une série de coups d'Etat. Les forces occidentales se rassemblèrent, la VII^e flotte américaine bougea. On évoqua la bombe atomique ; on prépara des parachutages. Que fit la France pendant ce temps ? Eh bien ! la France se tint correctement. Elle avait oublié certes de remplir ses premiers devoirs. Je me permettrai à cette occasion, monsieur le ministre des affaires étrangères, de vous rappeler, à moins que mon information soit inexacte, que les accords de Genève avaient laissé à la France des bases militaires, en particulier la base de Seno, et que nous avions le droit d'y entretenir 3.500 hommes. Or nous n'avons jamais usé pleinement de cette latitude. Jamais nous n'avons fourni les effectifs auxquels le consentement mutuel de l'Est et de l'Ouest nous donnait droit, l'Ouest parce que nous en sommes et l'Est parce que la puissance militaire française établie à la frange de la Chine le gênait moins que la puissance américaine.

La France du général de Gaulle — ô politique de prestige ! — n'ayant pas pu réunir des soldats en nombre suffisant pour occuper ces bases militaires passait — et là-dessus j'aimerais obtenir quelques précisions — un accord avec les autorités américaines et, sous la forme d'un contrat civil et non point militaire, parce que cela n'était point prévu — n'oublions pas que les U. S. A. ne sont pas signataires des accords de Genève — permit l'entrée d'éléments étrangers à Seno. Cet incident souligne un aspect curieux des débuts de la politique étrangère du général de Gaulle.

Mais un coup d'Etat inspiré par l'Occident se déclenche.

Le premier geste du prince Boum Oum, du général Phoumi, réputés nos amis, est de faire le siège de l'ambassade de France, de boucler le représentant de l'A. F. P. et de réclamer solennellement la rupture des accords de Genève afin de récupérer, pour le compte du Laos libre, les places militaires attribuées par la France.

Voilà la description que je crois exacte des événements au Laos jusqu'au moment où, irrités et sans doute mieux informés, le chef de l'Etat et le ministre des affaires étrangères, ont attaché plus d'importance à ce secteur du monde.

L'ambassadeur de France au Laos, brimé, insulté, fit à la France l'effet d'un certain coup d'éventail. Le Gouvernement a réagi, a rectifié, tardivement, sa position. Il a bien fait.

C'est ainsi, mesdames, messieurs, qu'après les péripéties dont je ne vous donnerai pas le détail, mais que la presse quotidienne vous a rapportées depuis plus d'un an, les conversations des

trois princes, la promotion des capitaines au grade de général, de généraux à la fonction de président — phénomène universel (*Sourires*) — nous nous sommes trouvés ce matin même devant la situation que je vais simplement résumer en lisant la note parue aujourd'hui dans une lettre quotidienne :

« Les trois princes signeront l'accord qu'ils ont conclu hier et qui porte sur la composition du Gouvernement d'union nationale qui sera présenté le 18 juin au plus tard au roi du Laos à Louang-Prabang. Le prince Souvanna Phouma » — le Premier ministre de 1957 — « a lui-même annoncé la nouvelle. Il sera Premier ministre avec plusieurs portefeuilles dont celui de la défense. Le prince Souphanouvong » — celui de 1957 — « sera ministre de l'économie et du plan. Quant au prince Boun-Oum, il ne fait pas partie du nouveau cabinet, mais le général Phoumi » — admirez la mutation — « sera ministre des finances. Le Gouvernement comptera dix-neuf ministres au total, dont sept de la tendance neutraliste Souvanna Phouma, quatre de la tendance pro-occidentale du prince Boun Oum, quatre pour les communistes du Pathet-Lao, et quatre « réservés ».

Le portefeuille des affaires étrangères revient à la tendance Souvanna Phouma. On prévoit que dès l'installation du Gouvernement, la conférence des Quatorze sur le Laos pourra se réunir de nouveau à Genève et voici la conclusion qui dispensera de tout commentaire : « Washington, Londres, Paris, Moscou et Pékin se déclarent satisfaits. » (*Sourires*.)

Dégagement plus récent : celui de la Communauté franco-africaine. Je ne sais d'ailleurs pourquoi ce terme est resté dans notre vocabulaire sans autre examen. Nous avons connu une Communauté, celle sur laquelle on a fait voter les Français en 1958, et non seulement les Français, mais tous les Africains. Ce fut là une prestidigitacion aux limites de l'acceptable, puisqu'on demandait à un Africain de dire oui, c'est-à-dire de rester fidèle à la France sans s'inquiéter de son opinion sur les institutions qui allaient le régir ; ou non, c'est-à-dire de se séparer de la France fût-il en parfait accord avec le texte constitutionnel.

Passons. Seule la Guinée se sépara de nous. Peu de temps après, la Communauté franco-africaine dont je parle aujourd'hui, monsieur le ministre des affaires étrangères — parce que, malgré la compétence particulière, comme je le disais tout à l'heure, de MM. Gorse et Jacquinet, vous êtes comptable devant nous des actes de la diplomatie française en Afrique — la Communauté a sombré. Obscurément d'ailleurs. A moins de se livrer à un inventaire minutieux, on a quelque peine à savoir exactement, abusé que l'on est par la propagande officielle, qui fait partie de la Communauté et qui n'en fait pas partie. C'est une devinette à poser au plus haut personnel politique français. (*Très bien !*)

A ma connaissance, du bloc des douze pays de l'ancienne Afrique occidentale française et de l'ancienne Afrique équatoriale française, plus le Togo, plus le Cameroun, plus Madagascar, soit quinze au total, il n'est demeuré dans une communauté organique (qui n'est pas la même que celle de 1958), que Madagascar, le Sénégal et les quatre Etats d'Afrique équatoriale, le Centre-Afrique, le Gabon, le Tchad et la République du Congo. Encore cette communauté-là ne s'est-elle jamais rassemblée et n'a-t-elle jamais dépassé le stade de l'acte de baptême.

Tous les autres pays ont signé des accords de coopération visant soit une politique extérieure et de défense, soit une politique économique, soit une politique culturelle commune. De telle sorte que moyennant la disparition sans phrase et sans bruit du Sénat de la communauté et la dispersion des Etats africains, un lien, même ténu, existe encore entre les pays d'Afrique Noire, à l'exception de la Guinée, et la France. Ce lien peut se renforcer si l'on veut s'en donner la peine. C'est sur quoi je vous invite, monsieur le ministre, à vous attacher désormais.

A ce propos je souhaite vous poser quelques questions. S'en donner la peine, n'est-ce pas faire autre chose que céder à la manie du complot pour renverser tel ou tel chef d'Etat au moyen des services spéciaux, mauvaise plaisanterie qui singularisa les deux premières années de la V^e République.

Devant l'échec de ces manœuvres, on en revient à l'instrument normal : les chancelleries. Et la politique du dégageant se traduit par une série d'engagements !

On ne peut, en effet, et c'est bien normal, se dégager de l'Afrique Noire francophobe quand on signe dans le même temps des accords qui lient à certains des Etats qui la composent la politique étrangère de la France. Le Quai d'Orsay aura d'ici peu de nombreux et nouveaux problèmes à traiter, par exemple, celui que vous pose la Mauritanie. La République islamique de Mauritanie a droit à l'existence, existence que vous avez défendue devant l'organisation des Nations Unies, mais ce qu'était la Mauritanie au sein de l'Afrique occidentale française n'a rien de

comparable avec ce qu'est la Mauritanie séparée de ses sept anciens partenaires. Elle ne peut plus compter pour son économie, pour sa sécurité, que sur la France.

Nous ne pouvons dès lors ignorer la double revendication, l'une exprimée clairement, celle du Maroc, l'autre virtuelle et qui ressort de la géographie, celle du Mali. En effet, un nœud d'étranglement issu du transfert de territoires réalisé par l'administration coloniale constitue un grave problème frontalier entre deux pays dont l'un est notre allié et dont l'autre doit le devenir.

Problème au Tchad, pays de transition entre le monde arabe et le monde noir.

Problème au Niger, sagement conduit par le président Hamani Diori, mais qui lui aussi, décentré par la dissolution de l'A. O. F. est en déséquilibre au contact du Nigéria, cet énorme pays plus peuplé à lui seul que toute l'Afrique Noire d'expression française et Madagascar réunies.

Problème que celui de la Gambie britannique, cette Gambie qui suit le fleuve de ce nom — seul fleuve navigable de cette région du monde — sur 200 kilomètres de profondeur, et coupe presque en deux le territoire du Sénégal.

Problème que le groupe de Moravia face au groupe de Casablanca, ces deux blocs qui paraissent s'affronter et que la sagesse des hommes d'Etat africains amènera, je le souhaite, peu à peu à se confondre.

Le dégageant, on le voit, n'est que la mutation de nos responsabilités. Nous étions souverains. Nous sommes des amis, des alliés ; le ministère des affaires étrangères devra avoir les yeux bien ouverts sur l'évolution de l'Afrique.

Sans parler du Sahara, monsieur le ministre ; est-ce que vous ignorerez — sûrement pas — que déjà des contacts ont été pris par le G. P. R. A. avec plusieurs des Etats africains riverains du Sud du Sahara, et qu'avant même que le G. P. R. A. ou ceux qui le représenteront obtiennent du suffrage universel pleine autorité sur ce pays, déjà se tissent des liens par-dessus et en dehors de la politique étrangère française.

Ainsi, le dégageant implique une nouvelle sorte d'engagement, dans le respect évident de l'indépendance et de la souveraineté des jeunes Etats, mais engagement qui, pendant des décennies encore imposera à la France les obligations qu'historiquement elle a consenti d'assumer depuis le premier jour. (*Applaudissements à gauche et au centre gauche.*)

Ah ! je sais bien, monsieur le ministre, pour l'avoir appris sur les bancs de l'école, qu'il existe pour le quai d'Orsay — vous me pardonnerez l'expression — des parties nobles du monde et des parties basses et que le rêve de tout jeune promu des affaires étrangères est, pour peu que la chance ne le destine pas aux plus grands postes, de finir sa carrière à Lisbonne ou à la Haye et non au-delà de la côte barbaresque ! Déjà, il y a peu d'années, sous la IV^e République, pour répondre des responsabilités des protectorats de Tunisie et du Maroc, on ne trouvait au quai d'Orsay que des fonctionnaires de second rang. La politique africaine de la France n'existait pas dans votre maison. Voilà pourquoi je me permets d'insister ce soir.

Mais, monsieur le ministre, avant de conclure sur ce point, je voudrais faire de brèves observations sur un problème qui reste pendant et qui est celui de la Guinée.

Vous n'ignorez pas qu'en 1958, le ratage absurde de la Communauté, du côté de Konakry, a causé les plus graves dommages à l'ensemble franco-africain. Parce qu'une personnalité aussi éminente, de tempérament vif mais de caractère noble, que M. Sékou Touré, s'est écartée de l'Afrique francophobe, la jeunesse de l'Afrique noire s'est mise à considérer que le stade supérieur d'une évolution n'était point d'être dans la Communauté mais dans l'indépendance. Et M. Sékou Touré est devenu un leader politique plein d'attraits. Bref, la Guinée a agi sur la communauté, sans même l'avoir cherché, comme une étonnante force de désagrégation. D'autres hommes politiques, aussi éminents que M. Houphouët-Boigny, que M. Senghor, que M. Modibo Keita, que M. Hamani Diori ont suivi un autre chemin.

Mais le fait guinéen demeure. Quatre années ont passé depuis ces événements et la Guinée a atteint un stade d'évolution très différent de celui que nous imaginions. La semaine dernière, M. Senghor se trouvait en Guinée et rencontrait M. Sékou Touré. Il y a peu de temps M. Sékou Touré effectuait un voyage dans certains pays voisins. Des accords lient désormais la Guinée aussi bien à la Sierra Leone qu'au Liberia. Et si la conférence de Lagos a échoué à cause du problème algérien, l'entrevue Senghor-Sékou Touré prépare — et nous le souhaitons — une entente féconde.

La France restera-t-elle, là aussi, en retard d'une étape politique ? C'est un problème fondamental. On me dira : mais

M. Sékou Touré est communiste ; on ne peut pas arranger les choses avec un communiste ! Ce ne serait pas un argument suffisant à mes yeux. Mais, en l'occurrence, il se trouve précisément que ce n'est point exact. Je me suis trouvé moi-même dans ce pays au début de l'année. J'y ai assisté au départ brusqué de l'ambassadeur soviétique, au voyage de M. Mikoyan, à la visite de M. Luebke, président de la République fédérale allemande. J'ai pu conclure que, sans le moins du monde se brouiller avec le monde de l'Est qui lui avait été secourable — il faut l'admettre — quelles qu'aient été les intentions de l'U. R. S. S., le Gouvernement guinéen a su établir vers l'Ouest assez de têtes de ponts pour que sa diplomatie soit en mesure d'appliquer sa pleine, sa vraie indépendance. Aujourd'hui c'est la République allemande de l'Ouest qui devient le fournisseur principal, tandis que le président de la Banque guinéenne et le ministre des finances négocient l'admission de leur pays au Fonds monétaire et à la Banque internationale.

La France sera-t-elle seule absente ? Le pharmacien Rossignol a été libéré. Des paroles d'apaisement ont été prononcées par M. Sékou Touré et diverses hautes personnalités guinéennes au lendemain des accords d'Evian ; je souhaite que vous les ayez entendues. Tant que n'aura pas cessé cette disparité de relations, en dépit des difficultés passées, entre les différents Etats de l'Afrique noire et la France, on ne bâtira pas, à l'égard de l'ancienne Communauté, la politique extérieure qui garantira la permanence des plus légitimes intérêts français.

Mesdames, messieurs, pour terminer je dirai l'émotion que j'éprouvais en entendant MM. Périquier et Le Bellegou parler de l'O. N. U. Lorsqu'on assiste à tous ces désordres qui caractérisent l'actuelle situation internationale, on se demande où reste encore une chance pour les peuples, pour les nations, de trouver un terrain d'entente.

Je pourrais reprendre à mon compte les paroles qui ont été prononcées sur les déceptions que nous a infligées cette organisation internationale, mais je répéterai à mon tour qu'il s'agit là d'un lent travail, qu'il faut savoir ne pas perdre haleine et qu'une chance demeure qu'on n'a pas le droit de gâcher !

L'Algérie — je vous pose la question, monsieur le ministre — est-elle la seule cause de notre éloignement de l'O. N. U. ? S'il est d'autres causes, il faut nous les dire ! Si ces causes sont de caractère idéologique, il faut qu'on le sache. Si elles ne sont qu'occasionnelles, alors nous pourrions reprendre le dialogue.

Réfléchissons, monsieur le ministre des affaires étrangères. Tant que notre politique était d'assurer l'évolution de l'Algérie dans le cadre national de la France, soit par l'intégration soit par la fédération, il était logique de refuser toute intervention étrangère ; la guerre n'était qu'une rébellion, la paix devait donc être le rétablissement de l'harmonie au sein de la même entité souveraine.

Mais, quand notre politique s'oriente vers l'émancipation, vers l'indépendance de l'Algérie, non seulement c'est une erreur que de récuser toute instance internationale qui pouvait hâter la fin de la guerre et diminuer le prix en vies humaines, en biens moraux et matériels, mais encore il devient franchement dangereux de n'assurer le nouvel et difficile équilibre algérien que par un traité de coopération qui lie deux partenaires ayant encore un douloureux et irritant contentieux à régler. Il faudrait supposer à ceux-ci beaucoup de sagesse et beaucoup de sang-froid pour imaginer que les conflits qui s'élèveront entre eux trouveront aisément leur solution sans un arbitrage effectif !

Qui sait même si nous ne serons pas heureux, un jour, de recourir à l'Organisation des Nations unies ou, le cas échéant, si nous ne serons pas contraint d'imaginer une nouvelle cour internationale pour que nous puissions, nous la France, plaider utilement le dossier de la minorité ethnique et de nos intérêts permanents, dossier que nos objurgations ne pourront défendre quand nos armes n'y ont pas suffi.

Il faut que vous vous décidiez à sortir de l'impasse où nous sommes. Il faut retrouver le ton que le général de Gaulle, au moins une fois dans sa vie, à la face du monde sut employer lorsqu'il était dans la peine et dans l'espoir, et la France avec lui, il y a déjà vingt-deux années de cela.

Il faut réentendre la voix de la France, c'est cela la véritable stratégie de la dissuasion ! La dissuasion, comme le faisait observer le général Beaufre dans un remarquable article de la *Revue de la Défense nationale*, reprenant l'idée de Painlevé avec son « école de la paix », la dissuasion ne vise pas à la guerre, elle ne vise qu'au maintien de la paix et le maintien de la paix ce n'est pas seulement l'affaire des armes, c'est surtout l'affaire d'un idéal, l'idéal toujours vivant d'une harmonieuse société des nations. Il est des mots, il est des idées, qui seront toujours entendus par les hommes qui ont compris que la paix était le

plus précieux des biens. Prononcez-les. Acceptez-les. On ne peut plus se contenter, monsieur le ministre des affaires étrangères, de cette sorte de politique du ventriloque qui croit entendre un appel de l'au-delà, des voix mystérieuses et saintes, mais qui n'entend en réalité qu'un autre lui-même et qui s'en émerveille. (*Sourires.*)

Il existe des assises internationales dont les bienfaits ne sont pas niables, tel ce congrès de Munich où, pour la première fois, l'opposition républicaine et démocratique d'Espagne a pu se reconnaître et émuvoir du même coup tous les peuples du monde. Cela grâce à qui ? Oh, malheureusement cela n'est pas grâce à la France. Mais c'est, déjà, grâce à l'Europe qu'a dessinée la France.

Je conclurai en citant deux textes. Le premier, qui se rapporte à l'essentiel de mon propos, est de M. le président Léopold Sédar Senghor, et est extrait d'un discours prononcé à Abidjan : « Le pas essentiel vers la décolonisation totale de notre continent est aussi un pas pour la France vers le retour à sa vocation véritable, qui est d'être la mère des libertés et d'être un guide dans le monde ».

Le deuxième texte est de Châteaubriand, qui remarquait un jour de nostalgie : « Dans ce pays fatigué — la France — les plus grands événements ne sont plus que des drames joués pour notre divertissement. Ils occupent le spectateur tant que la toile est levée et, lorsque le rideau tombe, ils ne laissent qu'un vain souvenir ».

A défaut du Gouvernement, le rôle du Parlement, et donc celui du peuple, c'est de réveiller l'espérance. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et sur certains bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Poher.

M. Alain Poher. A la veille de décisions importantes en matière européenne, avant le débat que l'Assemblée nationale ne va pas manquer d'entreprendre sur la politique étrangère de la France, le Sénat se devait de faire entendre sa voix et d'essayer, monsieur le ministre des affaires étrangères, d'engager avec le Pouvoir un dialogue difficile, mais susceptible de mettre en valeur les thèses des divers courants d'opinion et de faire apparaître comment, malgré les nuances sérieuses de la pensée, d'heureuses solutions peuvent être trouvées aux problèmes européens, si l'on veut bien pour une fois et de tous les côtés abandonner les querelles d'écoles.

La démocratie parlementaire a l'avantage de substituer le dialogue au monologue et d'apporter, s'ils le désirent, aux hommes qui négocient le renfort permanent de l'opinion de ceux qui ont reçu de la Constitution la charge de délibérer des affaires du pays.

Représentant depuis dix ans le Sénat dans les assemblées européennes, après avoir vécu en Ruhr et dans l'Allemagne occupée les heures qui ont précédé l'appel historique de Robert Schuman, je dois apporter ici le témoignage d'un homme qui croit fermement que, le 9 mai 1950, une voie nouvelle a été tracée en Europe qui ne pourra plus jamais être parcourue en sens inverse, quelles que soient les embûches rencontrées.

Certes, récemment, mes amis politiques ont dû quitter le Gouvernement, estimant préférable d'affirmer publiquement qu'ils ne pouvaient considérer comme évidente vérité, vérité révélée, tous les thèmes développés par le chef de l'Etat dans sa conférence de presse. Mieux vaut se séparer dans la clarté quand il en est encore temps, que de devoir cheminer ensemble vers des objectifs différents.

L'union politique de l'Europe, qu'il faudra bien un jour réaliser, mes chers collègues, nous sommes décidés à la favoriser sans nous laisser prendre au jeu des querelles de doctrine. Les temps changent, les circonstances politiques aussi, comme les hommes d'Etat d'ailleurs.

Aussi bien, il nous faut créer sans retard une communauté européenne que ne pourront entamer ni les événements politiques, ni les conflits ou crises économiques, ni les caprices de ceux qui seront au pouvoir demain.

Sans doute, les conversations sur l'union politique de l'Europe vont-elles bientôt reprendre. Nous souhaitons qu'elles aboutissent à une entente, mais nous tenons à préciser que nous ne les jugerons satisfaisantes que si elles répondent à deux conditions fondamentales : premièrement, l'œuvre d'intégration économique devra être respectée et poursuivie, la compétence et les possibilités des institutions déjà existantes ne devront pas être diminuées, les traités de Rome et de Paris ne devront être modifiés ni dans leur esprit ni dans leur lettre ; deuxièmement, l'accord sur l'union politique de l'Europe devra laisser toutes ses chances

à l'objectif final que nous nous sommes tracé, les Etats-Unis d'Europe, puissance intégrée et démocratique.

Oui, il faut compléter le plus tôt possible l'Europe économique par une union politique. L'accroissement prévisible du nombre des Etats membres, l'entrée sans doute prochaine de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, le meilleur accomplissement des tâches communes imposent un prolongement, une extension de l'œuvre accomplie.

Certes, M. Edouard Bonnefous le rappelait tout à l'heure, le Marché commun a connu un succès que ses meilleurs défenseurs n'auraient jamais espéré : nous sommes en avance de deux ans et demi sur le programme fixé ; les réductions de droits de douane atteindront 50 p. 100 au 1^{er} juillet prochain ; les échanges intercommunautaires se sont accrus de 75 p. 100 ; la production globale des Six, en augmentant de 21 p. 100, a fait de la Communauté économique européenne la zone la plus dynamique du monde libre ! Les dernières consécration officielles viennent de nous être données. Après les approbations répétées du président Kennedy, les menaces de M. Khrouchtchev nous montrent que personne, même à Moscou, n'ignore nos réussites. Tarif extérieur commun, libre circulation des travailleurs, liberté d'établissement, politique agricole commune marquent les étapes décisives d'une véritable intégration économique.

Ces succès, nous les devons sans doute à la volonté politique des gouvernements et, en premier lieu, à la politique de réconciliation et d'entente franco-allemande inaugurée il y a douze ans par notre ami Robert Schuman ; très vite également les milieux industriels et commerciaux ont compris la chance qui leur était offerte et ont efficacement mis en œuvre la nouvelle expérience ; mais il faut que nous soyons bien conscients que les progrès accomplis depuis dix ans nous les devons avant tout, monsieur le ministre, et vous le savez bien, à la méthode nouvelle d'action commune qui est à la base de la Communauté européenne.

Excusez-moi de m'attarder un peu sur ce point. En effet, grâce à l'action communautaire, un dialogue permanent s'institue entre un organisme européen responsable de l'expression de l'intérêt général de la Communauté et les gouvernements nationaux qui expriment leur point de vue national. Peu à peu se dégage un état d'esprit nouveau et une approche communautaire des problèmes qui, après diverses péripéties, permettent de définir l'intérêt commun supérieur aux intérêts et égoïsmes nationaux.

Tout cela a été prévu ; un vote à une majorité qualifiée peut même hâter la fin du dialogue. La décision collective que la coopération intergouvernementale des Etats ne permet pas d'obtenir aisément ni rapidement, est obtenue par une approche nouvelle que peut améliorer encore le contrôle démocratique du parlement européen.

Certes, les gouvernements nationaux peuvent se féliciter que, le 14 janvier dernier, la politique agricole commune ait été définitivement élaborée, mais il est absolument évident pour tous ceux qui ont vécu les difficultés de Bruxelles et les nombreuses journées de palabres ministérielles, qu'il n'y aurait pas eu de résultat favorable, qu'il n'y aurait pas eu de politique agricole commune sans l'existence d'une commission exécutive européenne et son plan Mansholt. Ce n'est pas par la juxtaposition des administrations nationales, chacune préoccupée de défendre leurs habitudes, leurs méthodes et les intérêts légitimes de leurs nationaux, que pourrait se dégager le bien commun européen, surtout si les votes interviennent toujours à l'unanimité. Les négociations menées actuellement à Bruxelles pour la poursuite de l'association de nouvelles républiques africaines nous en ont donné une nouvelle preuve. Le refus d'un seul pays, les Pays-Bas, suffit pour arrêter la négociation et peut-être même la faire échouer. Chacun son tour, n'est-il pas vrai ?

Les institutions communautaires, en veillant à l'application des traités, en prenant l'initiative des actions communes, en rapprochant les points de vue, en recherchant les compromis dans l'intérêt commun, accomplissent une tâche que les gouvernements nationaux et leurs administrations respectives sont absolument incapables de réaliser. Au surplus, si l'on veut gérer impartialement l'œuvre d'intégration économique, il faut encore s'adresser à ces organismes indépendants des Etats.

Il est clair qu'en défendant les organes communautaires nous ne faisons pas œuvre de partisans ou de doctrinaires, nous sommes des réalistes qui veulent accomplir dans le concret ce que les discours et les sarcasmes ne peuvent pas réaliser.

D'ailleurs, la France n'a jamais grande chance à afficher sans retenue un certain égoïsme national. Le nationalisme est contagieux et dans les faits ne nous profite jamais. Mieux vaudrait pour nous redevenir les champions de l'idéal communautaire. Ce ne serait ni un mérite, ni une vertu, car il se trouve que notre intérêt national coïncide le plus souvent avec cet intérêt communautaire.

Dans la plupart des domaines, cette solution est conforme à notre avantage bien compris. Comment faire appel, par exemple, à l'esprit de solidarité des hommes dans le domaine agricole si nous donnons nous-mêmes l'impression de négliger cet esprit dans tous les autres domaines ? L'association avec l'outre-mer, la coordination de l'énergie, les harmonisations sociales, la politique régionale, l'ensemble des politiques communes instituées en vertu des traités de Rome ou au-delà de ce texte, imposent ou imposeront les procédures communautaires. Davantage d'intégration nous permettrait mieux de les réaliser. Un retour en arrière vers la coopération intergouvernementale des Etats les condamnerait à tout jamais. Pour moi, le conseil des ministres du traité de Rome est un organe de la Communauté qui travaille et coopère avec la commission exécutive sans porter atteinte à son indépendance. C'est le dialogue entre l'une et l'autre qui permet le progrès et l'intervention des plus heureuses décisions.

La procédure communautaire, mes chers collègues, est une question non de doctrine, mais d'efficacité. Ce n'est pas un conte des mille et une nuits, c'est la réalité quotidienne de Bruxelles et de Luxembourg, quand les gouvernements nationaux veulent bien ne pas y mettre d'entraves et quand ils font chacun à la cause commune les sacrifices qu'exige l'intérêt général.

La nécessité de parfaire l'entreprise apparaît d'autant mieux que le succès spectaculaire du Marché commun reste encore fragile. Que deviendrait l'œuvre de Bruxelles si, à l'apparition de la moindre crise économique, les organes communautaires n'étaient pas en place pour imposer aux gouvernements nationaux le respect des traités et des conventions souscrites ?

Les négociations avec la Grande-Bretagne, qu'il faut saluer avec joie, changeraient gravement de sens si, en vue d'élargir la Communauté, on cessait de croire en elle et en son avenir. Il faut montrer clairement à nos partenaires britanniques à quoi ils s'engagent et ne pas leur laisser l'espérance de notre propre retour en arrière. Comment concevoir que nous soyons un jour assez fous pour leur consentir nous-mêmes un droit de veto sur nos décisions ultérieures ?

Au plan économique, il faudrait sans retard renforcer et développer l'intégration, certes avec souplesse mais avec un réel esprit de continuité. Politique monétaire, politique énergétique, politique commune de commerce extérieur, politique régionale, élaboration d'un plan européen, devraient faire l'objet d'un programme d'action qu'il conviendrait de faire approuver pour les quatre prochaines années.

La méthode d'approche du traité de Rome a fait ses preuves. Elle permet même, si l'on veut bien ne pas être trop doctrinaire ou exagérément passionné, de réconcilier par une œuvre pratique l'Europe des Etats et celle de nos espérances.

Que l'on ne nous oblige pas à disserter sur les mérites comparés de l'un ou de l'autre. Qu'on veuille bien considérer qu'à Bruxelles les Etats membres continuent d'être des unités politiques agissantes, constituant en fait la communauté qui ne peut rien sans eux. « Les patries ne s'effacent pas », disait récemment à Strasbourg l'un des commissaires européens ; elles se groupent en une unité supérieure qui acquiert peu à peu son poids propre et devient ainsi une véritable puissance européenne.

Mes chers collègues, cette Europe puissante, cette Europe-puissance, comme on dit, nous la voulons aussi indépendante. Nous souhaitons qu'elle ait un jour une défense commune et une diplomatie commune, mais nous n'avons jamais pensé, monsieur le ministre, qu'elle puisse être, quoi qu'on en ait dit, une Europe satellite. L'évocation d'un possible fédérateur extérieur nous a surpris, d'autant plus que, pour nous, toute association atlantique ne peut trouver son véritable sens que par la Communauté européenne. Plus l'Europe parcourra de chemin vers l'unité, plus elle jouera un rôle positif, indépendant et déterminant dans les affaires atlantiques.

Aucune nation isolée de l'Europe ne pourrait avoir la prétention, quels que soient sa grandeur et son prestige, d'influer sur les événements et de changer toute seule le cours de l'histoire contemporaine. Demain, l'Europe unie pourrait, par contre, être en mesure de le faire et de parler en partenaire égal à ce fameux fédérateur.

La France seule, monsieur le ministre, ne peut plus jouer dans le monde le rôle d'arbitre entre les grands. Nous avons entendu dire tout à l'heure que nous en étions loin d'ailleurs. L'Europe unie, même si l'on veut en faire une force indépendante, ne pourra faire une politique de bascule entre les deux blocs, danser une valse hésitation entre l'Est et l'Ouest. L'Europe politique de demain renforcera notre position sur le plan diplomatique et militaire, c'est certain, mais à la condition qu'il soit

bien clair qu'elle entend rester dans le camp du monde libre. S'il y avait un doute queiconque sur cette orientation, l'Europe politique ne se ferait pas. En la pré-déterminant, on la rendrait impossible.

Hier, nous n'avons pas voulu de l'Europe allemande, de triste mémoire ; nous n'imposerons pas aux autres une Europe française et neutraliste tentée par je ne sais quelle nostalgie des hauteurs de l'Oural.

Si l'objectif fixé est nettement affirmé, si l'on sauvegarde les prérogatives des communautés existantes, de nouveaux pas en avant pourront être faits sur le plan politique. Ce que nous n'accepterons pas, ce sont les pas en arrière.

L'œuvre d'intégration politique est d'ailleurs déjà entreprise dans le domaine de l'intendance, dit-on, mais la politique agricole commune a une portée politique ; la fixation du prix du blé à la majorité des voix par un conseil européen est œuvre politique.

Nous ne voyons que des avantages à ce que les hommes se concertent, à ce que les ministres se rencontrent, à ce que les chefs d'Etat se rendent visite ; mais nous ne voulons pas plus, monsieur le ministre des affaires étrangères, d'une Europe autoritaire des chefs d'Etat que d'une France paternaliste et oublieuse des règles élémentaires de la démocratie. (*Applaudissements à gauche et au centre gauche.*)

Les institutions communautaires supposent l'existence d'une cour de justice, d'un conseil économique et social et d'un parlement européen. L'extension des pouvoirs de cette dernière assemblée et son élection au suffrage universel, qui a encore été réclamée ces jours-ci au congrès européen de Munich, renforcerait le caractère démocratique de l'Europe unie. Il serait d'ailleurs plaisant que ce soit plus tard les Britanniques qui nous réclament cette élection.

Remettre en cause de telles institutions, qui ont assuré le succès de l'Europe économique, serait sans aucun doute instituer l'Europe de l'arbitraire et de l'inefficacité. Si l'on veut vraiment obtenir ce se rapprochent les esprits, alors pourquoi accabler de sarcasmes les partisans de l'Europe intégrée ? Pourquoi tourner en ridicule dans des émissions de radiodiffusion ou de télévision les projets et les espérances de ceux que l'on veut par ailleurs convaincre ? Sur quels ordres agit-on, monsieur le ministre ? (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*) Pourquoi reprocher aux autres Etats de défendre exagérément leurs principes quand on est décidé d'avance à ne leur faire aucune concession ? Pourquoi s'acharner dans des conseils européens à soulever des questions formelles et sans objet sérieux, au risque de porter préjudice à l'autorité morale de la France ? Qu'importe après tout si l'Assemblée parlementaire européenne s'est attribué, mes chers collègues, en langue française, le titre de « Parlement européen » qu'elle portait déjà en langue allemande depuis plusieurs années ? Est-ce un sujet de discussion au conseil des ministres ?

Pourquoi refuser les moyens budgétaires susceptibles de permettre l'institution d'une véritable université européenne — à laquelle tout à l'heure M. Bonnefous faisait allusion — que ces crédits transitent ou non par le budget de l'Euratom ?

Non, la grandeur nationale, la fausse grandeur nationale ne suffit plus aux jeunes Français à leur retour d'Algérie. Ils veulent croire à la définitive réconciliation des peuples d'Europe et à la marche irréversible vers un Etat européen, puissant certes, mais avant tout démocratique.

Eclairé sans doute par les lucurs de la lampe merveilleuse d'Aladin, j'ai rencontré sur les sentiers de l'Europe, où je me plais à vivre depuis dix ans, des nouveaux venus, des ouvriers de la onzième heure qui n'ont pas encore eu le temps de comprendre la révolution des esprits qui s'est opérée dès la fin de la dernière guerre. Aujourd'hui, les jeunes se sont tournés vers d'autres espérances. Le prestige national a beaucoup moins d'importance chez nombreux de ces jeunes que le sentiment qu'ils sont liés, à travers et au-delà des frontières de l'Europe, par une communauté de destin. Ils veulent à tout prix l'unité pour éviter la servitude. Ils veulent une Europe à la mesure des techniques modernes et refusent, excusez-moi de le dire, celle des principautés.

Désormais aucune nation, aucune race, aucun peuple en Europe ne peut jouer sa carte sans les autres. Rien de ce qui peut arriver d'heureux ou de malheureux à notre voisin ne nous est étranger. Le drame d'Algérie intéresse les Allemands comme les Italiens. Le mur de Berlin nous détermine nous-mêmes. Personne ne peut plus s'isoler dans ce petit cap du grand continent asiatique qu'est l'Europe, pour parler comme Paul Valéry. Sans s'exprimer en esperanto ou en volapuk intégré, on peut, dans des langues différentes, traduire les mêmes sentiments, les mêmes espérances ou les mêmes inquiétudes. D'une

civilisation commune et d'un destin commun est née en quelque sorte l'âme commune du peuple européen.

Oui, Dante, Goethe, Victor Hugo sont la même expression du génie européen si imprégné d'humanisme et d'esprit chrétien. Oui, Beethoven, Mozart, Rembrandt et tant d'autres grands noms de notre patrimoine culturel ont su, eux aussi, éveiller en nous une âme commune et exprimer en un langage commun les affinités d'hommes réputés étrangers, les aspirations profondes de ces Européens qui sont des frères de culture.

Oui, au-delà des formules, des mots et des systèmes, nous sommes des Européens mais il aura fallu tant d'épreuves, tant de crimes, tant de guerre pour le comprendre. 1920, 1940, 1960, trois dates séparées par vingt ans : traité de Versailles, Hitler, le Marché commun. Ces dates sont dominées, voyez-vous, par un changement de politique, par la réconciliation franco-allemande et l'Europe unie, voulue en 1950 par les de Gasperi, les Adenauer, les Schuman et les Monnet.

Puissent les hommes qui sont en charge aujourd'hui et peuvent déterminer 1980 ne pas se tromper de chemin et nous faire perdre le bénéfice de cette novation européenne, de cette amitié retrouvée qui sera bientôt, nous l'espérons, étendue à tous les pays européens aux frontières de la liberté. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre gauche.*)

Etait-il donc un rêveur aussi, ce bon roi Louis XI (*Exclamations.*), bon, enfin, disons qu'il voulait réaliser les Etats unis de France ! Notre histoire nationale lui a pourtant donné raison.

Sans doute les rêveurs d'aujourd'hui sont-ils les seuls à être réalistes quand ils veulent croire aux Etats unis d'Europe, à cette Europe des peuples qui sera fondée par l'établissement d'un pouvoir politique commun et qui s'exprimera dans des institutions démocratiques.

N'est-ce pas la seule chance pour nos jeunes de voir se réaliser une construction politique, économique et sociale à la mesure de leurs espérances, susceptible de donner satisfaction à leur secret désir d'améliorer leur standard et leur style de vie, tout en sauvegardant la dignité de leur condition d'hommes libres ? (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Baumel, dernier orateur inscrit.

M. Jacques Baumel. Monsieur le président, mesdames, messieurs, s'il est vrai que la passion est mauvaise conseillère partout, je crois qu'elle l'est particulièrement dans le domaine de la politique étrangère et donc dans le débat qui nous préoccupe aujourd'hui. Mais, à vrai dire, y a-t-il eu un débat de politique étrangère ou plutôt un débat de politique intérieure à travers les affaires étrangères ? J'ai plutôt eu l'impression d'écouter toute une série d'interventions dirigées contre le pouvoir, interventions qui utilisaient des arguments de politique étrangère mais qui visaient surtout à faire un procès du pouvoir et à attaquer toute une politique à travers sa politique étrangère. (*Protestations à gauche.*)

M. André Chazalon. C'est simplement ridicule !

M. Jacques Baumel. S'il est vrai que Tocqueville a dit un jour de son ouvrage : « Je l'ai écrit sans préjugé, mais je ne suis pas sûr de l'avoir écrit sans passion », j'ai le sentiment — je m'en excuse auprès de mes collègues qui ne sont pas visés par mes propos — qu'un certain nombre d'orateurs qui sont intervenus cet après-midi ont parlé certainement avec des préjugés et une certaine passion. Mais, au risque de décevoir mes amis ou un certain nombre de mes collègues, je ne les suivrai pas sur cette voie et j'essaierai, entreprise difficile, de parler si possible sans passion et sans préjugé et d'aborder sous son vrai jour le problème des réalités avec lesquelles nous sommes confrontés si souvent. Quelles sont ces réalités ?

La première, la plus importante, c'est évidemment celle de l'Europe. Tout le monde aujourd'hui parle de l'Europe, de sa construction, de ses difficultés. Evoquant la crise européenne, il convient tout de même de signaler que si crise il y a sur un certain nombre de domaines politiques entre des gouvernements, des partis ou des personnalités politiques, l'Europe, heureusement, en douze ans a bien changé et ne connaît pas à proprement parler de crise. Je dirai même que grâce à la réconciliation franco-allemande qui est un des miracles de l'après-guerre, grâce au dynamisme dont notre peuple a fait preuve dans la reconstruction, l'expansion économique et industrielle de notre pays, grâce aussi aux efforts du peuple allemand et à une meilleure compréhension entre un certain nombre de nations européennes, l'Europe connaît aujourd'hui une situation beaucoup plus florissante que lorsqu'elle dépendait du plan Marshall

et qu'elle était amenée à lier son sort à celui de la puissance leader de l'époque.

Mais, pour éviter les redites et en raison de l'heure, je ne m'appesantirai pas longuement sur les problèmes économiques de l'Europe. Tout le monde a constaté que l'Europe économique a progressé à partir du moment où elle a existé ; elle a progressé avant 1958 et elle a progressé après. Il convient de reconnaître — je le dis en passant sans aucun parti pris — que, contrairement aux inquiétudes que manifestaient un certain nombre de nos partenaires ou de dirigeants de la politique française, l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle et de ses gouvernements successifs n'a pas ralenti l'édification économique de l'Europe, que les gouvernements depuis 1958 ont, ce qui était d'ailleurs infiniment normal, respecté la parole de la France, et qu'ils ont même essayé d'accélérer un certain nombre d'étapes du Marché commun en procédant d'abord à une opération toute naturelle qui était d'assainir la situation financière de la France. Cet assainissement était nécessaire au développement de l'Europe économique et du Marché commun. Avant 1958, vous le savez tous, les préoccupations étaient telles sur le plan des finances françaises et de l'économie que nous étions amenés à envisager éventuellement l'adoption de clauses de sauvegarde ou de mesures particulières qui auraient pu retarder la mise en œuvre du Marché commun. Depuis 1958, rien n'a été fait pour la retarder, bien au contraire.

En accord avec nos partenaires, la France l'a même accélérée. C'est ainsi qu'au début de cette année, la seconde étape, l'étape essentielle qu'est la relance agricole du Marché commun, a été franchie. Si les commissions et les communautés européennes ont été pour beaucoup dans le passage à cette seconde étape essentielle du Marché commun, c'est en fin de compte l'action des gouvernements, et en particulier du Gouvernement français, représenté d'ailleurs par notre ancien collègue M. Pisani, qui a joué un rôle essentiel dans ce passage. Il convenait de le noter.

Je voudrais aborder très vite le problème de la construction politique de l'Europe qui est le cœur de la question et sur lequel s'affrontent d'une manière passionnée les tenants de deux écoles. Il est facile et très commode d'opposer les formules à l'exporte-pièce, les slogans l'Europe des patries à l'Europe des peuples — je l'ai entendu trois fois cet après-midi, et je l'ai entendu bien souvent dans d'autres enceintes — il est facile également de résumer une situation par des prises de position rapides. Mais c'est ne pas tenir compte des réalités que de se limiter à des arguments qui relèvent plutôt de réunions électorales que d'assemblées telles que la nôtre. (*Mouvements divers.*)

Pourquoi ? Parce que l'Europe supranationale que veulent certains est une Europe dont on se demande comment elle pourrait naître subitement. Les peuples, qui existent, ont déposé leur souveraineté entre les mains de gouvernements et je ne vois pas comment, par quel coup de baguette magique pourrait sortir du chapeau d'un prestidigitateur l'Europe parfaite dont on nous parle, qu'on a déjà dessinée en rêve, d'une manière admirable, mais qui ne tient pas compte des réalités élémentaires. Or, au nom de cette Europe, on voudrait s'opposer à toute autre voie, à toute autre formule, selon une expression très commode et très simple qui est la loi du tout ou rien. Ou l'Europe immédiate tout entière ou rien.

M. Jean Lecanuet. Personne n'a jamais dit cela !

M. Bernard Chochoy. Vous caricaturez l'Europe que nous souhaitons.

M. Jacques Baumel. Nous étions un certain nombre à Munich et vous n'y étiez point, monsieur Lecanuet. Moi qui assistais au congrès, j'ai pu entendre cet argument quelques heures durant.

M. Marius Moutet. Je ne suis pas du tout de votre avis, monsieur Baumel, et je m'y trouvais à tout moment.

M. Jacques Baumel. Nous avons eu des interprétations différentes des propos tenus à la tribune.

M. Bernard Chochoy. Vous entendez mal !

M. Jacques Baumel. Alors, nous sommes plusieurs à entendre mal !

M. Alain Poher. Monsieur Baumel, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Jacques Baumel. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Poher, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Alain Poher. Monsieur Baumel, je me trouvais aussi à Munich.

M. Jacques Baumel. Je le sais.

M. Alain Poher. Je n'ai pas eu l'occasion d'y prendre la parole parce que ce n'était pas la peine. Les collègues qui partageaient mon avis étaient tellement nombreux que je vous ai laissé dans votre difficulté ; vous m'en excuserez.

Je vais vous dire les raisons pour lesquelles je n'étais pas favorable aux concessions. C'est que, dans ce domaine, les Européens en ont fait beaucoup et, chaque jour ou à chaque conférence de presse, ou à chaque déclaration nouvelle, il en est demandé d'autres. En particulier, comme je le disais tout à l'heure dans mon discours, on tourne même parfois en dérision les idées des partisans de l'Europe intégrée, alors que, dans les faits, cette Europe intégrée...

M. Jacques Baumel. Vous ne vous gênez pas pour tourner en dérision les idées de vos adversaires. On l'a vu cet après-midi !

M. Alain Poher. Monsieur Baumel, je voulais simplement vous expliquer que toutes les concessions que j'aurais pu faire aux thèses exposées par vous et vos amis auraient servi contre l'idéal que je défends et c'est la raison pour laquelle je vous ai laissé seul prendre la parole à Munich.

M. Jacques Baumel. Nous avons été seuls à Munich et nous avons eu le courage — un journal qui ne nous est pas toujours favorable l'a d'ailleurs relevé — de défendre, dans un milieu que nous connaissions et qui était au départ défavorable à notre thèse, une thèse que nous considérons et que nous considérons toujours comme favorable à la construction de l'Europe. Il est vain de penser que l'on arrivera à construire l'Europe par une seule voie, comme certains le croient. Nous pouvons peut-être servir davantage notre cause en tenant compte des nécessités du moment et des conditions qui nous sont imposées.

Nous avons été un certain nombre à prendre position, ainsi que l'a très justement rappelé mon honorable collègue et, s'il me permet de le dire, mon ami M. Bonnefous, contre un certain passage d'une motion ou plus exactement d'un mémorandum présenté au congrès qui condamnait d'une façon excessive et injuste les récentes initiatives françaises en matière de construction politique de l'Europe en estimant qu'elles avaient bloqué le mécanisme de cette construction et qu'elles ne permettaient aucune possibilité d'avenir.

Si la construction de l'Europe a été bloquée, ce n'est pas à cause du projet français, d'ailleurs amendé par nos partenaires. C'est plutôt à cause de l'échec et du refus de ce projet car — je le souligne en passant — si les initiatives françaises en matière européenne n'avaient pas attendu deux ans avant d'être prises en considération, étudiées et acceptées par nos partenaires européens, la fameuse période de révision de trois ans serait maintenant réduite à un an et nous aurions ainsi la possibilité d'avancer sur le chemin de l'Europe. Ce sont ceux qui ont refusé le projet français qui ont bloqué de ce fait la construction de l'Europe.

C'est pourquoi nous avons pris position contre la grande majorité du congrès. Très aimablement notre ami M. Bonnefous a donné le chiffre de cinq opposants. Nous étions très peu nombreux, c'est vrai, mais nous avons cru devoir courtoisement mais nettement défendre nos avis. C'est la règle même de la démocratie au sein d'un mouvement dont nous approuvons les buts éloignés quant à la construction de l'Europe.

L'Europe n'appartient à personne en particulier parmi ceux qui désirent la construire dans un certain délai et suivant une certaine conception. Si nous différons sur les méthodes, nous sommes — pour ma part très sincèrement — d'accord sur l'objectif final qui est de faire l'Europe ; seulement, nous ne sommes pas d'accord sur les moyens pour y parvenir. Je regrette cette passion qui saisit les êtres dès que l'on aborde ce problème.

M. Edouard Bonnefous. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Jacques Baumel. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Bonnefous, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Edouard Bonnefous. Mon cher collègue, il ne s'agit pas de passion. Nous regrettons — je crois l'avoir dit cet après-midi — ...

M. Jacques Baumel. Fort bien d'ailleurs !

M. Edouard Bonnefous. Je vous remercie.

Pendant des années, vous vous êtes déclarés en désaccord — ce n'est pas un procès qui vous concerne personnellement — sur le cheminement européen tant qu'une condition préalable ne serait pas remplie : celle de la création d'une autorité politique. Or, au moment où vous avez la possibilité, puisque vous êtes le Gouvernement ou tout au moins la majorité qui le soutient, de créer cette autorité politique, vous dites que c'est trop tôt.

C'est illogique et c'est de cette contradiction que vous ne sortez pas.

M. Jacques Baumel. Nous ne disons pas que c'est trop tôt ; nous proposons un projet de solution politique et on nous le refuse.

M. Edouard Bonnefous. C'est le contraire de la thèse que vous soutenez.

M. le président. Je vous en prie, laissez votre collègue terminer sa démonstration. Monsieur Baumel, ne vous laissez plus interrompre.

M. Jacques Baumel. Monsieur le président, je me laisse interrompre par courtoisie à l'égard de mes collègues.

Je voudrais répéter que nous ne sommes pas opposés à la possibilité d'un pouvoir politique. Nous en proposons un. Nous proposons une formule. Elle ne vous plaît pas, c'est possible ; mais ne dites pas que ce n'est pas un projet de construction politique parce qu'il ne vous plaît pas. La meilleure preuve que nous essayons de faire un effort, c'est qu'à ce projet qui a été tant combattu, dont on a salué l'échec avec tant de rires et de satisfaction, on n'a rien opposé. Aucun de nos partenaires n'a opposé le moindre contreprojet. (*Applaudissements au centre droit.*)

J'étais à Munich, vous le savez, et j'ai entendu de mes oreilles — M. le président Moutet ne me contredira pas sur ce point — que M. Hirsch, à la tribune, a regretté profondément que l'échec du plan Fouchet n'ait pas permis à nos partenaires de présenter un autre contreprojet. Il est facile de critiquer ce qui avait été présenté par la France au départ et qui, d'ailleurs, avait été amendé au cours de nombreuses séances de commission, au point que ce n'était plus seulement un plan français, mais un plan modifié qui avait recueilli l'accord de quatre partenaires sur six. C'est donc un plan en partie européen qui a été refusé. Il l'a été dans cette sombre journée du 17 avril, pour des raisons que nous connaissons bien, des raisons qui tiennent à la fois à la qualité des nations, comme la nation belge et la nation hollandaise, et aussi à la qualité des personnes, des raisons que je ne veux pas préciser plus nettement à cette tribune.

Nous savons très bien que les Hollandais et les Belges avaient pris une certaine position politique qui ne visait pas seulement le projet présenté, mais aussi la forme même de l'Europe, pour laquelle ils concevaient, soit une intégration, soit une participation de la Grande-Bretagne. C'est d'ailleurs là, à mon avis, le point essentiel. Ce qui domine tout aujourd'hui, c'est le problème de la participation de la Grande-Bretagne à l'Europe. Soyons logiques, si nous voulons vraiment la participation de la Grande-Bretagne à l'Europe — pour ce qui me concerne, je le souhaite, je le dis franchement, parce que c'est un facteur essentiel d'équilibre — il faut le dire à nous-mêmes, à nos électeurs et à nos amis. Cela signifie qu'il n'y aura pas d'Europe supranationale avant longtemps. Peut-être la participation de la Grande-Bretagne permettra-t-elle un jour la construction de l'Europe, mais pas dans l'immédiat, selon la forme extrême que l'on avait prévue dans certaines sphères ?

Nous disons que nous sommes d'accord pour la participation de la Grande-Bretagne, sous réserve qu'elle ne remette pas en cause les disciplines et les réalités du Marché commun, car il ne s'agit pas de sacrifier le Marché commun et de le transformer en une vague zone de libre échange. Mais nous connaissons les difficultés de nos amis anglais, c'est un très grand mouvement qui les porte vers l'Europe après les avoir tournés si longtemps vers le grand large. Il est très difficile pour eux de renverser les courants qui ne sont pas seulement des courants économiques, industriels, agricoles, mais surtout sentimentaux. Et d'ailleurs, en tant qu'occidentaux, nous ne devons pas contri-

buer sous quelque forme que ce soit à affaiblir ou à détruire ce que représente le Commonwealth britannique dans le monde, car c'est un facteur d'équilibre auquel nous devons tenir autant que quiconque.

Il faut donc considérer que l'entrée de la Grande-Bretagne ne se fera pas vite, ne se fera pas facilement et que, même si elle se fait sur le plan économique, elle posera d'énormes problèmes au point de vue de la construction politique, compte tenu du caractère de nos amis anglais et de leurs nécessités sur le plan national et sur le plan du Commonwealth.

C'est en fonction de ces considérations que, sans passion, nous regrettons encore plus le vide politique dans lequel nous nous trouvons depuis l'échec du fameux plan du 17 avril ; car, nous le sentons bien, nous nous trouvons devant une impasse.

S'il faut reprendre la relance européenne politique, à partir de quoi le fera-t-on ? Eh bien ! mesdames, messieurs, ne jouons pas les professeurs Nimbus ou n'invoquons pas les poètes dont on a beaucoup parlé tout à l'heure et dont on a donné de très belles citations. On la reprendra à partir des Etats, à partir des gouvernements. Ce pauvre M. Catani va essayer de recoudre ce qui a été détruit et déchiré. Peut-être quelques autres essaieront-ils de remettre sur pied, difficilement, un plan qui tiendra compte des différents intérêts ? Ce ne sera peut-être plus le plan Fouchet, ni même le plan français, mais un plan qui au fond reprendra plus ou moins les éléments et les principes sur lesquels semblait s'appuyer le premier plan. C'est à partir de cela que nous espérons progresser vers une conception plus dense, plus ferme et, si vous voulez, plus resserrée de l'Europe, car on a passé sous silence le fait qu'une relance européenne était prévue par une clause qui permettait une révision au bout de trois ans. Personne n'a jamais dit — j'ai relu par le détail les interventions du général de Gaulle, soit dans ses conférences de presse, soit ailleurs — que ce serait le plan Fouchet et puis que l'on fermerait la porte. Au contraire, le général de Gaulle a toujours indiqué qu'il faudrait commencer l'Europe par le commencement et qu'au bout d'un certain temps...

M. Alain Poher. Ce que vous dites est faux, je m'excuse de vous le dire (*Exclamations au centre droit.*)

M. Jacques Baumel. A la conférence de presse du général de Gaulle, il a bien été précisé qu'au bout de trois ans, si les partenaires le voulaient, ils pourraient modifier les bases d'accord. C'est inscrit en toutes lettres dans la conférence de presse ; je vous prie de vous y reporter.

D'autre part, si nous acceptons l'idée de cette Europe politique par étapes avec la Grande-Bretagne, il faut aussi comprendre que cette idée nous amènera à envisager, en dehors même de la Grande-Bretagne, des accords avec ses amis européens, car il y a autour de la Grande-Bretagne un certain nombre de pays qui ne sont pas encore dans l'Europe des Six, et également avec les dominions blancs qui constituent aujourd'hui l'essentiel de son Commonwealth.

C'est vers ce but que nous essayons d'orienter les esprits. Evidemment, il est plus facile et plus commode de tracer immédiatement les vastes perspectives d'une très belle construction, mais nous n'y croyons pas.

Pour ne pas faire perdre trop de temps à cette assemblée, je voudrais passer au second point de mon intervention, le problème de l'alliance et de la communauté atlantiques.

J'ai également entendu tout à l'heure, sur ce point, un certain nombre d'observations ou de critiques sur l'alliance atlantique. D'abord, je rejeterai complètement la thèse selon laquelle la France voudrait renoncer à l'O. T. A. N. Il est absurde de penser une seconde qu'à l'heure présente quiconque en France veuille renoncer à cette communauté atlantique ; mais le Pacte atlantique, je le rappelle, a aujourd'hui treize ans et, en treize ans, les choses ont grandement changé dans le monde.

On a signé ce pacte au lendemain de la guerre de Corée, à une époque où l'Amérique avait, sinon le monopole, du moins l'immense majorité des armes atomiques, où l'Afrique n'avait pas encore été décolonisée, à un moment où la Chine ne pesait pas encore de tout son poids dans la balance du monde, où l'Allemagne, la France et l'Europe même étaient dans un état beaucoup plus fragile.

Vouloir aujourd'hui maintenir nos positions sur ce qui avait été décidé il y a treize ans me paraît ne pas tenir compte de l'évolution normale de notre époque.

Aujourd'hui, les positions sont très différentes. L'Amérique n'est plus seule à disposer de la supériorité atomique. La France se trouve tout naturellement engagée, dans le cadre de l'Europe, dans une mission qui est très claire et qui est d'essayer, au sein

de l'Alliance atlantique, d'aller vers un peu plus de solidarité, un peu plus d'efficacité et un peu plus d'égalité.

Plus de solidarité d'abord car la première faiblesse du Pacte atlantique, c'est, comme son nom l'indique, d'être un pacte régional. Nous sommes en effet d'accord avec nos alliés sur l'Europe, mais tout le monde sait que nous sommes en profond désaccord sur d'autres parties du monde et c'est une des grandes causes de faiblesse de ce pacte.

La seconde cause de faiblesse, c'est qu'il maintient d'une façon par trop grave de déséquilibre entre les partenaires. Il n'est pas bon pour le succès et pour l'efficacité d'une alliance qu'il y ait comme une sorte de chevalier du Moyen-âge bardé de fer, entouré de toute une troupe de fantassins et de valets d'armes. Or, à l'heure actuelle, il se trouve que, du fait des réalités devant lesquelles nous nous trouvons, ce sont les Etats-Unis qui détiennent la supériorité essentielle en matière d'armement et qui surtout entendent maintenir leur monopole atomique total en voulant disposer à eux seuls, non seulement de l'utilisation de la puissance atomique, mais même de la possibilité de décision d'utilisation de cette puissance atomique.

Comment voulez-vous que, d'une façon permanente, les grands peuples de l'Europe acceptent cela ? C'était possible dans une certaine période du passé, mais aujourd'hui cela ne l'est plus et, lorsque la France propose une modification du pacte atlantique, ce n'est pas pour l'affaiblir, ce n'est pas pour y renoncer, c'est pour contribuer à son renforcement et à son rééquilibre des deux côtés de la Méditerranée, ainsi que le rappelait M. Spaak dans un discours retentissant lorsqu'il était encore secrétaire général de l'O. T. A. N.

Cela explique tout naturellement la position française en matière de force de frappe atomique, je veux dire de force de dissuasion. Pourquoi la France ne pourrait-elle pas disposer d'un appareil qui a été accepté pour son allié essentiel qui est l'Angleterre ? Pourquoi les Etats-Unis donnent-ils des renseignements à l'Angleterre, qu'ils refusent à la France, surtout si l'Angleterre devient un de nos partenaires de demain ? Ainsi, à l'intérieur de l'Europe des Sept, l'Angleterre bénéficiera d'une collaboration étroite sur le plan atomique alors que la France trouvera fermée la porte d'entrée à ce club, alors qu'elle a fait toute seule des efforts méritoires et qu'elle a réussi à franchir les différentes étapes d'une puissance atomique.

Ce n'est pas seulement pour une bombe atomique française que nous faisons cela. C'est parce que demain seules les nations qui pourront domestiquer l'énergie atomique seront des nations modernes. Dans le monde du *xxi*^e siècle, aucune grande puissance ne pourra se dispenser d'avoir une énergie atomique et de parvenir à l'utilisation pacifique de l'atome. Tous ceux qui n'auront pas la possibilité de maîtriser l'énergie atomique seront des puissances sous-développées et, d'ailleurs, c'est se mettre en contradiction avec la politique même du passé, car enfin qui a décidé de construire la bombe atomique française ? Ce n'est pas le général de Gaulle, c'est un gouvernement de la IV^e République. Quand celui-ci a pris cette lourde responsabilité, qui est à son honneur, il savait très bien que, tôt ou tard, on irait jusqu'à la fabrication d'une bombe française. C'est évident.

Dans la mesure où la France essaie aujourd'hui de se doter d'un armement atomique, ce n'est pas seulement pour avoir une force nationale, mais — et là aussi je m'exprime à titre personnel — pour contribuer inévitablement à renforcer une force européenne atomique et même une force atlantique atomique, car aujourd'hui l'Allemagne ne peut pas construire une force atomique. L'Angleterre a construit la sienne à côté ; l'Italie non plus ne peut pas, seule la France a pu le faire, peut-être pourrions-nous arriver tous ensemble à constituer une force européenne de dissuasion ?

L'heure est très avancée et je voudrais passer rapidement sur mon troisième point. Cependant, je m'étonnerai que, dans ce grand débat de politique étrangère au cours duquel il y avait surtout un accusé qui était le Gouvernement français, on était d'accord avec l'alliance atlantique, on était toujours d'accord avec l'Amérique, avec les conceptions américaines, même si elles sont en désaccord avec la France. On a beaucoup parlé de la construction de l'Europe, mais on n'a pas parlé des possibilités qu'a encore la politique étrangère française. Par-delà les constructions européennes ou atlantiques, la France reste encore, à mon avis, une puissance à intérêts mondiaux ; elle a des positions à défendre dans d'autres parties du monde, mais elle a aussi une carte à jouer qui est une carte culturelle et technique. En dehors de nos grands soucis en matière de construction européenne ou atlantique, il ne faut pas oublier ces continents sur lesquels nous pouvons exercer une action et qui s'appellent d'abord l'Afrique, comme l'a précisé en d'autres

termes notre collègue M. Mitterrand, mais également l'Amérique du Sud et aussi le Sud-Est asiatique. Nous avons des positions à maintenir et à développer, nous avons la possibilité de fournir à ces peuples, non pas de l'argent ou du matériel, mais un capital beaucoup plus précieux qui s'appelle des hommes, des techniciens, et de renforcer ainsi, par le canal de l'assistance technique, des positions françaises. Ce point a été développé tout à l'heure par notre amis M. le professeur Portmann.

C'est sur ces trois points, construction rationnelle, progressive, d'une Europe des réalités, renforcement de l'alliance atlantique en donnant à la France un poids plus grand dans cette communauté et, en même temps, développement des liens qui nous unissent à d'autres continents par le renforcement de notre politique d'assistance technique et culturelle, c'est sur ces trois points et ces trois piliers que peut se fonder une grande politique étrangère française.

Au-delà des polémiques et des prises de positions fractionnelles, partisans, c'est ce qui pourrait nous permettre d'être demain encore un élément essentiel dans l'équilibre du monde. C'est en tout cas ce qui intéresse de plus en plus les jeunes Français, les enfants de l'après-guerre qui, souvent, ne nous pardonnent pas une certaine conception un peu romantique des choses, qui, de plus en plus, sont attachés à des réalités, tant sur le plan intérieur que sur le plan des positions internationales et qui souhaitent d'une façon très ferme que la France, sur ces points, maintienne ses positions et reste, demain comme hier, un des éléments essentiels de la politique mondiale, un des éléments essentiels du destin de notre planète. (*Applaudissements au centre droit.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux jusqu'à vingt-deux heures, pour entendre alors M. le ministre des affaires étrangères. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt heures, est reprise à vingt-deux heures dix minutes, sous la présidence de M. André Méric.*)

PRESIDENCE DE M. ANDRÉ MERIC,

vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Nous reprenons la discussion des questions orales avec débat, jointes, posées par MM. Georges Portmann, Jean Péricard, Edouard Bonnefous, Edouard Le Bellegou et Jacques Duclos à M. le Premier ministre et transmises à M. le ministre des affaires étrangères, sur la politique étrangère du Gouvernement.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Maurice Couve de Murville, ministre des affaires étrangères. Mesdames, messieurs, c'est un véritable débat de politique étrangère qui, à l'occasion des cinq questions orales posées au Gouvernement, va se terminer ce soir dans une relative intimité (*Sourires.*)

Je dis cela pour répondre en particulier à des observations — je ne dis pas à des critiques — présentées cet après-midi à la tribune par MM. Edouard Bonnefous et François Mitterrand.

C'est avec plaisir que j'ai vu ce débat se préparer, puis s'engager. Je crois déjà avoir eu l'occasion d'indiquer à la Haute Assemblée, que je ne me déroberai jamais à de telles discussions.

En fait, les questions qui avaient été posées et qui ont été traitées, visent l'ensemble de notre politique extérieure, puisqu'elles ont traité successivement les deux problèmes spécifiques, mais essentiels, que sont le désarmement et le problème allemand ; et puis, cette grande orientation, cette orientation fondamentale, de la politique extérieure de la France que sont aujourd'hui la politique Atlantique et la politique européenne, sans oublier naturellement le codicille que M. Mitterrand a exposé en fin de séance cet après-midi et dans lequel il a traité successivement du Laos, de l'Afrique et de ma modeste personne. (*Sourires.*)

A toutes les interventions que j'ai entendues au long de la journée, je vais essayer de répondre maintenant le plus complètement possible. Certains orateurs voudront bien m'excuser s'il y a des points que je serai forcé d'omettre de mes explications.

Je m'efforcerais de le faire avec le maximum d'objectivité, comme il se doit lorsque l'on traite de problèmes qui touchent à la politique extérieure du pays.

Les deux questions spécifiques que j'ai mentionnées, je veux dire le désarmement et l'Allemagne, constituent en somme, chacune dans leur domaine, les éléments essentiels de nos rela-

tions avec la Russie et soulèvent en réalité tous les problèmes de la guerre froide. Notre pays depuis toujours, dans ces deux domaines, a été et reste partisan de la négociation, c'est-à-dire de la recherche de l'entente. La seule réserve qu'il apporte à cette position de principe, c'est que la négociation se fasse dans des conditions où elle puisse être utile.

C'est ce que nous avons dit il y a quelques années avec, je crois, l'approbation du Sénat, lorsqu'il s'agissait de conférence au sommet. Cela se passait en 1960; nous aurions pu dire la même chose l'année précédente, lorsqu'il y a eu la conférence des ministres des affaires étrangères à Genève qui s'est traînée lamentablement pendant quelques mois pour finalement n'aboutir à aucun résultat. Il faut, encore une fois, que la négociation puisse s'engager dans des conditions utiles, c'est-à-dire qu'elle s'engage avec une certaine bonne volonté de part et d'autre et si possible dans une atmosphère de détente.

Tel est, en particulier, le cas lorsqu'il s'agit du désarmement qui, comme M. Périquier l'a justement rappelé dans son intervention de cet après-midi, est une question fondamentale dont je dirai, contrairement à ce que M. Jacques Duclos, de son côté, a affirmé, que la France ne s'est jamais et n'entend d'aucune façon se désintéresser.

Nous sommes, cela est bien connu, quel que soit le Gouvernement qui soit au pouvoir, pour un désarmement effectif, assorti d'un contrôle sérieux.

Naturellement, cela veut dire que nous sommes d'abord pour le désarmement nucléaire, puisque les armes nucléaires constituent actuellement, je ne veux pas dire l'essentiel, mais, en tous les cas la partie la plus dangereuse de l'armement des Etats.

Quand je parle de désarmement nucléaire, je n'entends pas, bien entendu, la suspension des expériences qui n'est pas une mesure de désarmement, mais une mesure de protection des monopoles existants en matière d'armes nucléaires.

Nous savons très bien que le désarmement nucléaire est extraordinairement difficile, car il n'existe pas, dans les méthodes scientifiques et techniques, de moyens de contrôler les stocks d'armes nucléaires. C'est la raison pour laquelle, depuis 1960, le Gouvernement français a préconisé, pour ce qui le concerne, que le désarmement nucléaire commence par la suppression des véhicules, qu'il s'agisse des avions, des sous-marins ou des engins. C'est une entreprise qui devient de plus en plus difficile à mesure que la technique se perfectionne, et en particulier à mesure que les engins susceptibles de lancer les armes nucléaires deviennent de plus en plus petits et par conséquent de plus en plus difficile à contrôler. Mais enfin, nous pensons que cela est encore possible, ou tout au moins que l'effort vaut encore d'être tenté. C'est dire qu'en matière de désarmement la France, et plus particulièrement le présent gouvernement, n'a en aucune façon de position négative par définition. Encore faut-il, comme je le disais tout à l'heure, que la négociation présente quelques possibilités sinon de succès, du moins de pouvoir s'engager effectivement. Il faut pour cela une certaine ambiance et il faut pour cela une certaine méthode.

Une ambiance, parce qu'on ne désarme pas simplement pour le plaisir de désarmer, mais parce que la confiance, dans une certaine mesure, est réapparue. A l'heure actuelle, malheureusement on ne peut pas dire que ce soit le cas; rarement on a vu une réunion de désarmement comme celle qui se poursuit encore à Genève s'ouvrir dans des conditions aussi défavorables; jamais peut-être, depuis la fin de la guerre, la course aux armements n'a connu un tel élan depuis que les Russes ont, le 1^{er} septembre de l'année dernière, repris la série de leurs expériences atomiques.

Il faut aussi une méthode, parce que le désarmement est une question sérieuse et qui mérite d'être discutée sérieusement. Cela veut dire qu'il est difficile de concevoir qu'une telle discussion ait lieu sur la place publique, dans des assemblées nombreuses. Il faut commencer par des discussions aussi secrètes que possible et, en tous les cas, entre pays aussi peu nombreux que possible, c'est-à-dire entre les pays principalement intéressés, et lorsqu'il s'agit d'armes nucléaires, le compte est rapidement terminé. Cela a été le cas depuis la fin de la guerre, M. Périquier l'a rappelé très justement. On a commencé par des discussions à cinq, qui se sont poursuivies pendant longtemps; en 1959, on a élargi un peu le cercle en portant le nombre des pays à dix. Mais jamais on avait été aussi loin que dans la réunion qui s'est ouverte en mars à Genève puisqu'elle comprenait théoriquement dix-huit participants. Jamais on n'avait réuni une conférence sur le désarmement dans de telles circonstances.

C'est, en effet, la première fois que la France, depuis la fin de la guerre, ne participe pas à une discussion sur le désarmement, mais c'est aussi la première fois qu'une telle discussion s'ouvre dans des conditions aussi peu satisfaisantes. C'est la raison pour laquelle nous n'y avons pas participé.

On a fait valoir également l'argument que si, peut-être, ces conversations n'étaient pas utiles, du moins y aurait-il, en marge, des conversations plus utiles sur d'autres problèmes qui nous intéressent directement, en particulier sur le problème de Berlin et les relations avec l'Union soviétique. Cet argument, malheureusement, n'est pas extrêmement valable, car l'expérience a montré qu'il s'est passé à cet égard ce qui s'est passé aussi pour le désarmement: partie à dix-huit, la conférence a très vite tourné à deux, Etats-Unis et Russie soviétique, qui avaient été désignés par leur quinze autres collègues comme les coprésidents de la conférence. De la même manière, les conversations sur Berlin et l'Allemagne ont été des tête-à-tête dont ont été exclus non seulement ceux qui n'étaient pas là, mais encore ceux qui y étaient.

Quant au résultat, il est malheureusement facile d'en juger aujourd'hui: depuis trois mois que la conférence s'est réunie, elle n'a même pas commencé à discuter les problèmes du désarmement. Elle en est encore à discuter du préambule d'un éventuel traité et du problème de la propagande contre la guerre froide. Je ne vois pas très bien dans ces conditions comment la France aurait pu réussir, comme on l'a proposé, en participant à cette conférence à y obtenir la discussion de sa propre position sur le désarmement.

L'Allemagne est le second problème spécifique qui a été traité cet après-midi. Il l'a été par M. Jacques Duclos. Les développements que nous avons entendus et sur lesquels je ne reviendrai pas, nous les connaissons bien. Je les ai, pour ma part, très souvent entendu exposer par des délégations soviétiques. Il s'agit du maintien de la division de l'Allemagne, de la reconnaissance de la République démocratique allemande, de notre départ de Berlin-Ouest, tout cela sous le prétexte du danger que fait courir à la paix du monde, et plus particulièrement aux pays européens, ce que l'on appelle « le revanchisme allemand ». En fait, ce que nous croyons, pour notre part, c'est que ce revanchisme allemand qui n'existe pas actuellement dans la République fédérale, s'il y a un danger qu'il renaisse un jour, c'est en effet dans le cas où nous adopterions la politique qui nous est proposée par Moscou.

Je ne vois pas comment le fait de poser en principe la division de l'Allemagne, comment le fait de refuser au peuple allemand pour toujours le droit à l'autodétermination peuvent conduire à un autre résultat. Nous pensons qu'il n'est pas raisonnable de poursuivre une telle politique et qu'il est de notre intérêt, et de celui de la paix, que l'Allemagne entre d'une manière définitive dans les rangs des nations démocratiques, c'est-à-dire dans les rangs des nations occidentales. Par là et par là seulement, à notre avis, la paix en Europe, c'est-à-dire la paix dans le monde, pourrait être assurée.

Pour ce qui se passe actuellement, c'est-à-dire pour les problèmes qui sont posés à propos de Berlin et à propos de l'Allemagne par l'Union soviétique, et des conversations qui sont en cours entre les Etats-Unis d'Amérique et la Russie, nous pensons que ce qui est essentiel, c'est, d'une part, que les occidentaux restent à Berlin et, d'autre part, que rien ne soit fait qui puisse conduire l'Allemagne dans la voie chimérique et dangereuse de la neutralisation.

J'en viens maintenant aux questions qui ont été présentées par M. Mitterrand en fin d'après-midi avant d'entamer le chapitre probablement essentiel de mon exposé qui visera les problèmes atlantique et européen.

J'ai écouté avec intérêt M. François Mitterrand faire le tableau que l'on fait en général dans d'autres occasions, lorsque le Gouvernement se présente devant l'Assemblée nationale, le tableau de mes attributions et de la répartition d'un certain nombre d'attributions gouvernementales.

En fait, je ne crois pas qu'il soit extraordinaire que, dans mes rapports avec mes collègues, il y ait un certain nombre de départements ministériels dont les attributions soient plus proches ou qui aient davantage de rapports avec le ministère des affaires étrangères. C'était le cas autrefois, à une époque maintenant révolue certainement, mais que M. Mitterrand a bien connue, où il existait un ministère de la France d'outre-mer. Je pense qu'à l'époque il avait des relations fréquentes avec le ministère des affaires étrangères, sans que celui-ci pût en concevoir quelque sentiment de *capitis diminutio*.

La politique de dégageant dont M. Mitterrand a eu raison de dire qu'elle devait se poursuivre dans la coopération et dans l'assistance lui paraît offrir un exemple particulièrement aberrant lorsqu'il s'agit du Laos.

J'ai été un peu surpris de voir ce problème très particulier surgir dans le cours du débat comme une question essentielle de la politique extérieure de la France. Puisqu'il en a été parlé, je dois à mon tour en dire quelques mots.

Nous avons entendu un historique de cette affaire depuis les accords de Genève de 1954 sur lequel il y aurait probablement quelques rectifications à apporter. Je ne pense pas qu'il me soit nécessaire d'entrer dans ces détails et je crois qu'il me suffira de dire en substance ceci : tout le monde sait — cela a été proclamé sur la place publique depuis bien des années — que dans la politique à suivre au Laos, il y a eu des dissensions entre les puissances occidentales, celles-ci étant en l'esrèce la France, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

Tout le monde sait aussi ce qu'il en est résulté à la suite des accords de Genève, c'est-à-dire à l'époque où il était question de réunifier le Laos sous un gouvernement unique conformément aux accords. Ces dissensions se sont poursuivies et ont abouti, je n'ai aucune honte à le reconnaître, à une dégradation de plus en plus sensible et de plus en plus rapide de la situation dans ce malheureux pays. C'est depuis environ un an seulement, c'est-à-dire, en fait, depuis que s'est réunie à Genève une conférence sur le Laos, que les puissances occidentales se sont mises d'accord sur un programme et qu'elles ont commencé à le discuter avec l'autre côté, la Russie, la Chine et quelques autres pays de moindre importance.

Je n'hésite pas à dire que le programme sur lequel les Occidentaux se sont mis d'accord était, depuis l'origine, le programme de la France et aussi, dans une très large mesure, celui de la Grande-Bretagne. Les discussions se sont poursuivies — nous sommes en Orient — interminablement, et c'est en effet il y a quelques jours seulement qu'elles ont été en quelque sorte couronnées de succès par la constitution d'un nouveau gouvernement laotien dit d'unité nationale.

Ce gouvernement va nous permettre de mettre en application maintenant ce qui a été convenu à Genève entre toutes les puissances, c'est-à-dire une neutralisation du Laos, une sorte de retrait du Laos de la guerre froide avec l'espoir que, neutralisé et réunifié, ce pays pourra poursuivre sa vie dans des conditions acceptables.

C'est ce que traduit, m'a-t-il semblé, une phrase d'une dépêche d'agence que M. François Mitterrand a lue cet après-midi à la tribune et dont il paraissait grandement s'étonner. Cette phrase indiquait que la constitution du gouvernement laotien avait donné satisfaction à Paris, à Washington, à Londres, à Pékin et à Moscou. Je suis surpris que, particulièrement de la part de l'honorable sénateur qui a rapporté cette dépêche, l'aveu d'un tel accord puisse sembler regrettable ou tant soit peu ridicule.

M. François Mitterrand. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Mitterrand, avec l'autorisation de l'orateur.

M. François Mitterrand. Ce qui me paraît ridicule, c'est que le conflit soit né il y a quatre ans précisément parce que l'Occident voulait empêcher ce qu'il a fini par accepter hier, d'une manière qui n'a apporté aucune satisfaction nouvelle à sa thèse de 1958, mais, plutôt, s'en éloigne ! Je me réjouis quant à moi parfaitement de l'accord ainsi intervenu. C'est au Laos que la politique de la France, malgré les erreurs du début, m'a paru raisonnable. Je répète ce que j'ai dit cet après-midi : la position française à l'égard du problème du Laos a été, tout au moins depuis deux ans, étonnamment avisée.

M. le ministre. Je vous remercie de cet hommage auquel les débats de cet après-midi ne m'avaient pas habitué. (*Sourires.*)

Je dirai que la première partie de votre observation s'adresse peut-être à d'autres gouvernements que le Gouvernement français.

Je passe maintenant à l'Afrique ex-française ; en effet, présentement, six Etats font encore partie de la Communauté et un certain nombre d'autres, qui n'en font plus partie, ont des statuts divers. Je ne pense pas que le fait que l'Afrique ex-française soit ainsi partagée, que certains Etats soient allés vers un régime, d'autres vers un autre, présente une importance considérable pour l'avenir, et peut-être même pour le présent.

Ce qui est essentiel dans cette affaire — c'est d'ailleurs ce qui a été dit — c'est qu'avec tous ces Etats la France ait passé des accords de coopération, que les relations soient bonnes et que nous continuions à la fois à leur apporter notre aide, à y déve-

lopper notre influence et notre culture, y poursuivant ainsi l'œuvre de civilisation qui était autrefois connue sous le nom de colonisation.

Or, dans cette entreprise, il existe, s'agissant de certains pays en particulier ou s'agissant de certains groupes de pays, des problèmes politiques et des préoccupations. Je serai le dernier à en disconvenir, même si peut-être M. François Mitterrand n'est pas suffisamment persuadé que j'ai l'occasion au jour le jour de m'occuper et de m'intéresser beaucoup à ces problèmes !

Je ne peux pas ignorer, en effet, je suis bien d'accord avec lui, qu'il existe un problème pour la Mauritanie du fait des revendications marocaines et, éventuellement, maliennes. Je ne peux pas ignorer en effet, et je ne l'ignore pas, qu'il y a des problèmes pour le Tchad, des problèmes pour le Niger, des problèmes pour le Sénégal, des problèmes pour le Sénégal et la Gambie. De la même façon, depuis déjà assez longtemps, j'ai appris à connaître le groupe de Monrovia et le groupe de Casablanca, de même que je n'ai pas omis de constater que l'appartenance d'une grande partie du Sahara à l'Algérie posait, pose et posera dans l'avenir des problèmes politiques très importants avec les Etats africains riverains du Sahara au Sud.

Je puis donner à M. François Mitterrand l'assurance que, si le Quai d'Orsay a parfois des faiblesses, il n'est pas du tout ce que l'on pourrait appeler, suivant une expression à la mode, « le Quai d'Orsay de grand-papa ». Je puis lui donner l'assurance que beaucoup d'agents de ce ministère — et d'agents de très grande valeur — s'intéressent à l'Afrique et y sont en poste. Si cela pouvait lui donner un réconfort, j'ajouterais que, personnellement, je m'occupe beaucoup de la façon dont sont choisis ceux qui vont dans ces nouveaux pays, dont en effet le ministère des affaires étrangères a la charge depuis peu de temps.

Quant à la Guinée, c'est toujours, chacun le sait, un sujet qui n'est pas très facile. Il y a eu des vicissitudes et je ne crois pas nécessaire de revenir sur le passé. Il me suffira de dire, pour le présent, que la situation, à la suite des expériences faites par ce pays depuis quatre ans qu'il s'est séparé de la France, est peut-être en effet en train, dans une certaine mesure, d'évoluer. Je voudrais ajouter que le Gouvernement français en a tenu compte, en admettant qu'il n'y ait pas contribué, dans des accords récemment passés avec ce pays, par exemple un accord culturel, par exemple un accord sur l'aviation. Si, en effet, le Gouvernement de Konakry a libéré il n'y a pas longtemps un malheureux qui était en prison chez lui, nous avons de la même façon libéré deux prisonniers guinéens.

M. Portmann a inauguré le débat sur les problèmes atlantiques et européens en posant au Gouvernement une question à propos d'un document, qu'il connaît bien et que je connais aussi, établi par la convention atlantique des nations de l'O. T. A. N. en janvier 1962. C'est un document assez long, fort éloquent et qui, sur un ton très général, traite des rapports qui devraient unir les différents pays constituant actuellement l'Alliance atlantique. Ce document a été étudié par nos services et il est de l'intention des pays de l'Alliance de le soumettre à examen au sein du conseil permanent de l'O. T. A. N.

L'évocation de ce document a donné en même temps l'occasion de parler de la politique atlantique en général et, à ce propos, des difficultés qui peuvent exister entre la France et les Etats-Unis. Je ne suis pas absolument certain qu'il soit bon d'évoquer ces difficultés en public avec trop de précision et surtout avec trop d'insistance. Tout le monde sait qu'elles portent essentiellement sur deux points : l'affaire de Berlin et les relations avec l'Union soviétique d'une part, l'arme atomique d'autre part.

Pour ce qui est de Berlin, nous n'avons pas, en effet, les Etats-Unis et nous, les mêmes vues sur la meilleure façon de traiter le problème tel qu'il a été soulevé depuis maintenant quatre ans par l'Union soviétique. Je ne veux pas insister et je me bornerai à indiquer que ce qui s'est passé jusqu'à présent, et notamment les résultats des contacts, des sondages ou des conversations, comme on voudra, qui ont lieu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ne nous encourage pas, nous Français, à changer fondamentalement le point de vue que nous exprimons depuis très longtemps sur cette affaire.

La question de l'arme atomique, naturellement, touche davantage au fond car, pour ce qui est de Berlin, il n'y a pas, je crois, de différence de fond entre la France et les Etats-Unis, mais des différences sur la méthode, ou la tactique si l'on préfère. Sur l'arme atomique, c'est différent car les intérêts, donc les positions, ne sont pas les mêmes.

Les Etats-Unis sont un très grand pays, qui est actuellement détenteur d'une masse considérable d'armes atomiques.

La France est un moins grand pays qui ne peut à aucun moment — tout le monde le sait et personne n'a jamais dit le

contraire — prétendre avoir la même quantité d'armements, soit en matière nucléaire, soit d'ailleurs en toute autre matière, que les Etats-Unis d'Amérique. Il est naturel que les Etats-Unis, ayant ce qu'ils ont et considérant que c'est suffisant pour leur défense et celle du monde libre, ne désirent pas que d'autres pays participent à cette forme de l'armement moderne.

La France est d'un autre avis. Je me permettrai de dire après d'autres qu'elle est d'un autre avis depuis bien longtemps, puisque ce n'est pas à ce gouvernement-ci, ni à celui qui l'a précédé que remonte l'initiative de la mise en fabrication des armes atomiques. Cela a commencé il y a exactement dix ans, a été poursuivi pendant cette période par les gouvernements successifs et je n'ai pas le moindre doute qu'après ce gouvernement-ci et même, comme disent certains, après ce régime, il en sera de même.

Tout cela naturellement est désagréable. Il est toujours désagréable de n'être pas d'accord entre alliés et entre amis, mais je ne pense pas qu'il faille en tirer les conséquences que certains en tirent. En particulier, ce désaccord n'a jamais eu pour résultat de faire remettre en cause par quiconque l'alliance atlantique et son principe.

Nous savons très bien, nous en Europe, que nous ne pouvons assurer notre sécurité qu'avec l'aide et l'aide massive des Etats-Unis d'Amérique. Et de la même manière les Etats-Unis savent que s'ils n'étaient pas assurés, je ne dis pas de l'aide, mais de l'alliance de l'Europe, leur propre sort pourrait se trouver très rapidement mis en cause. Par conséquent, nous sommes unis par les liens solides de l'intérêt réciproque, cet intérêt réciproque allant jusqu'aux problèmes vitaux. Il ne peut y avoir à cet égard, pour personne, aucun problème.

Je puis résumer la situation, du moins de mon point de vue, de la façon suivante : nous, Français, nous sommes européens, nous, Français, nous sommes les alliés des Etats-Unis ; l'Europe et les Etats-Unis ensemble constituent l'Alliance atlantique.

De là on tire souvent la conclusion qu'il faut parler de communauté atlantique comme on parle, depuis déjà longtemps, de communauté européenne. Et c'est là qu'il faut peut-être s'expliquer un peu davantage.

Que veut-on dire par communauté atlantique ? Très souvent aux Etats-Unis on emploie ce terme et on emploie aussi, je m'excuse d'utiliser un mot anglais, le terme de *partnership*. Le terme de *partnership* a l'avantage de n'être pas équivoque ; celui de communauté l'est dans une certaine mesure. Il est dans une certaine mesure équivoque si l'on a dans l'idée qu'il doit y avoir une sorte de transmutation, c'est-à-dire que de la communauté européenne, une fois qu'elle sera constituée — car elle ne l'est pas encore définitivement — nous passerons à la communauté atlantique. De même que les pays européens se mettront ensemble avec une certaine mesure d'intégration dans une communauté européenne, de la même façon ce processus d'intégration interviendra en ce qui concerne la communauté atlantique. C'est là un point sur lequel je ne suis personnellement pas d'accord. Autant nous sommes les alliés des Etats-Unis, autant il nous est difficile de constituer la même association intime entre les Etats-Unis et l'Europe que celle qui doit exister entre les pays européens.

Je prends — parce qu'il me vient immédiatement à l'esprit — l'exemple du Marché commun. Il existe entre les pays européens et c'est une bonne chose, j'y reviendrai tout à l'heure. Je ne crois pas que le Marché commun puisse un jour s'étendre à l'Amérique. D'ailleurs jamais les Américains eux-mêmes ne le concevraient.

De la même manière, en ce qui concerne l'aide aux pays sous-développés dont a parlé M. le professeur Portmann cet après-midi, je ne crois pas qu'on puisse dire que l'aide aux pays sous-développés doit être intégrée dans une communauté atlantique. Il est bon que chacun de nos pays pour sa part, et l'Europe pour la sienne, apporte son aide aux pays sous-développés, mais il faut que ce soit une aide française et ultérieurement européenne. Je ne crois pas qu'il faille intégrer ces aides dans un ensemble où nous perdriions notre personnalité.

Je vous donne l'exemple de l'Afrique. Il est bon de maintenir entre l'Europe et l'Afrique — il est peu de Français qui ne soient d'accord sur ce point — des liens particuliers. Il est clair que ces liens particuliers se fonderont en quelque manière sur une politique très poussée d'assistance et d'aide technique. Voilà ce qui me fait dire que, même si l'on emploie les mêmes mots, la communauté atlantique et la communauté européenne, ce n'est pas tout à fait la même chose.

L'Europe, à laquelle je viens maintenant, est naturellement notre grande affaire et j'ajoute avec un peu de regret et

de mélancolie qu'il m'apparaît aussi que c'est notre grande querelle. L'élément essentiel de l'Europe reste encore le Marché commun, dont on s'est plu cet après-midi à faire l'éloge et à reconnaître les succès. Je serai naturellement le dernier à contester à la fois cet éloge et ces succès, même s'il m'est apparu que l'accord n'était pas général sur les raisons de ces succès. Pour les uns, c'est la conclusion des traités de Rome qui a permis d'édifier ce mécanisme, en effet très remarquable, qu'est devenu le Marché commun. Pour les autres, et je dois dire que je tends dans une certaine mesure à être de ces autres, ce qui a permis le succès du Marché commun, c'est essentiellement le redressement économique de la France opéré à la fin de 1958 et qui, se poursuivant sans relâche depuis lors, nous a permis de prendre véritablement la tête du mouvement de mise en application et même d'accélération du Marché commun.

Ce résultat n'est pas contesté, sous réserve de ce partage des mérites et sous certaines réserves. M. Edouard Bonnefous a cité un certain nombre de ces réserves qui m'ont un peu surpris, je dois le dire. Il nous a dit que nous ne respectons pas la lettre, ni l'esprit du Marché commun dans certains cas. Je passe sur les questions de personne. Il a cité la crise européenne du charbon, l'université européenne, la négociation pour l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté européenne du charbon et de l'acier et enfin la fusion des exécutifs.

J'ai été un peu surpris, disais-je, de ces réserves ou de ces critiques. La crise européenne du charbon : chacun sait ce qui s'est passé il y a deux ans. Il s'agit de la Belgique, qui a demandé à être exclue du marché charbonnier européen ; ce n'est pas la France. Tous les partenaires l'ont accepté parce qu'on ne pouvait pas faire autrement ; il n'y avait pas de motif valable de risquer, si vous permettez cette expression, la révolution dans le Borinage.

L'université européenne — peut-être ne le sait-on pas suffisamment — a été, à la réunion de Bonn de juillet 1961, définitivement rejetée par le gouvernement allemand.

Quant aux négociations avec la Grande-Bretagne pour son entrée dans la communauté du charbon et de l'acier, je me félicite d'avoir à dire au Sénat que l'accord s'est fait cet après-midi à Luxembourg sur les conditions dans lesquelles elles allaient s'engager. J'ajouterais que si des difficultés ont été rencontrées pour définir une procédure, il ne s'agissait en aucune façon de questions de fond. Cela est dû au fait que nos partenaires n'étaient pas suffisamment conscients de ce que l'entrée de l'Angleterre dans le marché commun du charbon allait poser pour les industries charbonnières du continent, et pas seulement pour l'industrie française, un certain nombre de problèmes qui mériteront un examen très approfondi et probablement des demandes de clauses de sauvegarde.

J'en viens à la fusion des exécutifs. Je passe sur l'emploi impropre du mot « exécutif », car, en réalité, il s'agit des deux commissions du Marché commun et de l'Euratom et de la Haute autorité du C. E. C. A. L'exécutif du Marché commun n'est pas défini par les commissions, par la Haute autorité, contrairement à ce qu'on croit en général. Cette fusion, on en parle beaucoup sans arriver peut-être à bien comprendre, et pour ce qui me concerne à bien faire comprendre, que la fusion des trois commissions n'est pas une réforme en soi, que le problème dont il s'agit n'est pas du tout celui-là, qu'il est de fusionner les communautés, que, par exemple, après avoir établi un marché commun particulier pour le charbon et l'acier puis un marché commun général, il était normal de fondre les deux marchés de façon qu'il n'y en ait plus qu'un seul. C'est là le genre de problèmes qui se posent.

Cela se constate aussi pour l'énergie. Il faut évidemment fondre les trois organismes, et pas seulement les commissions, qui s'occupent de l'énergie, le pétrole dans le Marché commun, l'énergie atomique dans l'Euratom, le charbon dans la C. E. C. A.

Ce ne sont pas des problèmes de pure procédure, comme celui qui consisterait à rassembler les membres des commissions pour en faire une commission unique.

Ceci, je le reconnais, est une chose relativement secondaire. Ce qui est important actuellement — tout le monde l'a dit et je ne suis pas le dernier à en être convaincu — c'est que l'Europe économique étant en marche, l'Europe politique apparaît immédiatement à l'horizon. Il est évident que du seul fait que nous ayons un Marché commun en voie de développement et même — M. Baumel l'a rappelé tout à l'heure — plus qu'à moitié réalisé, il apparaît des problèmes politiques, un premier problème politique étant que ce Marché commun étant à moitié réalisé — et bientôt complètement réalisé — il ne pourra à l'évidence subsister s'il ne s'appuie pas sur une certaine autorité politique européenne, ne serait-ce, comme l'a dit encore M. Baumel, que pour des raisons agricoles.

Ce n'est pas le moindre succès du Marché commun — et je dois dire que j'en tire une certaine satisfaction personnelle — que d'avoir pu réussir au début de cette année une politique agricole commune. Mais il faut bien se rendre compte qu'ayant défini cette politique agricole commune, nous allons nous heurter dans l'application, comme dans toutes les choses humaines et en particulier dans les choses agricoles, à des difficultés extrêmes. Il n'y faudra pas trop de tous les efforts réunis pour que cette politique agricole puisse entrer en application et qu'ensuite elle puisse réussir à la satisfaction générale. Tout ceci — M. Bonnefous et d'autres orateurs l'ont précisé cet après-midi — était impliqué dans le traité de Rome.

J'ajouterai que si le Parlement français a ratifié, il y a cinq ans, les traités de Rome qui créaient le Marché commun et l'Euratom, c'est davantage pour des raisons politiques que pour des raisons économiques. Je suis convaincu que s'il n'y avait pas eu de raisons politiques le marché commun économique n'aurait pas rencontré l'adhésion générale qu'il a recueillie à l'époque et qui s'est depuis, je crois, très largement développée.

Par conséquent, au départ il n'y a pas eu de problème. Le Gouvernement depuis maintenant deux ans a lancé de sa propre initiative le mouvement pour un développement politique de l'organisation européenne car c'est encore une fois, et d'ailleurs très naturellement, la France qui a pris l'initiative. Elle l'a prise, certainement pas par hasard, pendant l'été de 1960, à une époque où le monde entier, l'Europe en particulier, était plongé dans une crise politique très grave à la suite de l'échec de la conférence au sommet de mai 1960.

C'est dans cette circonstance qu'il nous est apparu qu'il fallait mettre l'accent sur la politique européenne et essayer de montrer que le mouvement vers l'unité européenne était dans une certaine mesure de nature à pallier les effets d'une tension accrue dans le monde et à nous donner davantage de garanties de sécurité.

L'organisation politique de l'Europe, il faut en définir les domaines, en délimiter les buts et, enfin, en déterminer les moyens.

En définir les domaines, cela n'est pas difficile : c'est évidemment la politique extérieure et la défense, c'est-à-dire deux aspects d'un même problème. Ce sont aussi, et je crois qu'il faut le vouloir parce que c'est utile, les problèmes de la culture et de l'éducation, bien différents naturellement de la politique extérieure et de la défense mais d'une très grande importance pour l'avenir.

En délimiter les buts, c'est beaucoup plus difficile, en particulier pour ce qui concerne le domaine économique. Il est assez aisé de définir, dans un traité, ce que doit être un marché commun et les moyens pour y parvenir, y compris les clauses de sauvegarde et toutes les garanties à l'appui. Il est bien plus difficile, je pense même qu'il n'est pas possible de définir *a priori* ce que doit être une politique extérieure commune ou une politique de défense. Cela est bien évident.

Dans le Marché commun lui-même, nous prenons conscience de cette difficulté lorsque nous abordons la partie de notre effort d'intégration économique qu'on appelle la politique économique ou la politique commerciale commune. C'est un domaine auquel nous ne touchons jusqu'à présent qu'avec infiniment de précautions, car il heurte immédiatement toutes les susceptibilités nationales.

Si la politique commerciale commune est un objectif difficile à atteindre, que dire de la politique extérieure commune proprement dite ? Dans ce domaine qui touche aux intérêts vitaux et à toutes les susceptibilités et aux prestiges nationaux, il est clair qu'on ne peut pas opérer comme on le fait dans le domaine économique. C'est une évidence qui n'est contestée par aucun de nos partenaires.

Cela étant, quelles sont les méthodes ? Il faut évidemment essayer de déterminer quelle peut être l'autorité politique à laquelle confier le soin d'élaborer cette politique extérieure et cette politique de défense commune. Cette autorité politique — car il s'agit vraiment d'une autorité politique, à la différence de ce qui s'est passé dans les premiers balbutiements du Marché commun — ne peut venir que de là où l'on trouve déjà actuellement des autorités politiques, c'est-à-dire des gouvernements.

Il faut mettre ensemble ces gouvernements pour les amener à discuter de leur politique commune, de la politique européenne, à essayer de se mettre d'accord, à organiser leur coopération et peu à peu à développer la pratique de la coopération jusqu'à ce que l'on puisse aboutir d'abord à des embryons d'institutions communes, ensuite à des institutions communes proprement dites.

Voilà ce que nous avons proposé à nos partenaires, en ajoutant qu'il nous paraissait normal, si l'on s'orientait dans cette voie, de demander aussi au parlement européen d'élargir le champ de ses activités pour y inclure la politique extérieure et de défense de telle façon qu'il y ait un développement parallèle entre l'exécutif proprement dit et, je ne veux pas dire le législatif, mais le parlementaire, s'agissant de la politique européenne.

On a souvent — quelqu'un l'a rappelé, je crois, à la tribune cet après-midi — critiqué ceci en disant que c'était un retour au passé, toujours les histoires de grand-papa...

M. Pierre Marcilhacy. Le mot n'est pas de nous.

M. le ministre. ...et que l'on s'orientait vers ce que l'on appelait autrefois le concert européen, pour ne pas parler du Congrès de Vienne, que le système des alliances était bien périmé et que ce n'était pas de cela dont on avait besoin aujourd'hui en Europe.

Je passe sur le procès des alliances ayant dit tout à l'heure ce que je pensais de la nécessité de l'Alliance atlantique. Je voudrais faire observer que ce que nous essayons de faire aujourd'hui, c'est-à-dire de mettre ensemble des gouvernements qui sont déjà liés par énormément d'intérêts communs pour leur faire définir et suivre une politique commune en attendant les développements ultérieurs qui permettront de conduire à des institutions, est tout de même quelque chose de très différent que de réunir en conférence des Etats pour les empêcher de se faire la guerre les uns aux autres, car c'était cela le concert européen, c'était cela le Congrès de Vienne. Il y a là un parallèle qui, me semble-t-il, n'a que très peu de rapport avec la réalité et qui confirme le vieux dicton selon lequel « comparaison n'est pas toujours raison ».

Le fait est d'ailleurs que le schéma que nous avons proposé à nos partenaires a été accepté par eux, c'est-à-dire l'idée que cette autorité politique européenne devait dériver des gouvernements d'abord par l'organisation de leur coopération. M. Baumel avait raison de dire, à la fin de la séance de cet après-midi, que jamais personne n'avait proposé autre chose. Je n'ai entendu personne, cet après-midi non plus, proposer une autorité politique qui ne fut pas celle que nous avons nous-mêmes proposée à nos partenaires.

Je ne veux pas dire par là que nos partenaires ont accepté d'emblée ce que nous nous leur avons proposé, ni qu'ils ne nous ont pas demandé autre chose. Ils nous ont en effet demandé autre chose, mais pas en ce qui concerne l'autorité politique. Cette autre chose qu'ils nous ont demandé, après avoir accepté ce qui est en somme l'essentiel de notre proposition, c'est d'abord l'assurance que l'on ne changera pas ce qui existe, que l'on ne touchera pas aux communautés existantes. M. Poher le définissait tout à l'heure en disant qu'il fallait poursuivre l'œuvre économique entreprise et conserver les organisations existantes et toute leurs virtualités. Ce sont des engagements que nous avons pris bien volontiers, car nous n'avions eu à aucun moment l'intention de leur proposer de rien changer, notamment en ce qui concerne le Marché commun qui nous satisfait. C'est un premier point.

Le second point portait sur la clause de révision. Nous avons nous-mêmes indiqué, considérant que ce que nous offrions était un processus essentiellement évolutif : on pourra reviser ce système à tout moment ; en tout cas, mettons-nous d'accord pour nous réunir dans trois ans et voir ce que nous pourrions faire, compte tenu des expériences acquises et des progrès accomplis. Nos partenaires ont répondu : « Tout cela est très bien ; bien sûr, ce n'est pas l'Europe supranationale à laquelle nous avons rêvé ; nous reconnaissons que cette Europe supranationale est impossible en ce moment ; du moins, laissez-nous l'entrevoir pour l'avenir ».

D'après ce que je comprends — car j'ai toujours eu du mal à savoir exactement en quoi consistait une Europe supranationale — nos partenaires ont précisé en nous demandant deux choses. La première, c'est l'élection de l'assemblée parlementaire ; la seconde, c'est la possibilité de prendre des décisions, non pas à l'unanimité, mais à la majorité. Ils ne nous ont pas demandé d'accepter ces deux mesures. Ils ne nous ont pas dit : prenons ces deux mesures dans trois ans. Ils ont simplement demandé que l'on parle de ces deux mesures dans trois ans et qu'il soit prévu dans le texte que ces questions pourront être discutées.

Nous leur avons répondu qu'il nous semblait imprudent de ne pas laisser aux gouvernements de l'époque — puisqu'il s'agit d'ouvrir la porte aux espérances — le soin de déterminer ce que serait le régime à ce moment-là (*Mouvements divers.*)

Dire aujourd'hui que l'on va élire une assemblée sans lui donner aucun pouvoir — car, pour le moment, cette assemblée n'a aucun pouvoir — dire, d'autre part, que l'on va prendre à la majorité des décisions alors que l'on sait très bien, que nous affirmons et que tous nos partenaires affirment avec nous, que sur des questions aussi fondamentales que la politique extérieure ou la défense, il n'est pas possible d'envisager des décisions autrement qu'à l'unanimité, cela ne nous paraît pas très sérieux. Au surplus, cela ne change rien à rien. Puisque personne ne nous demande de prendre des engagements, laissons l'avenir départager ceux qui, aujourd'hui, ne sont pas d'accord.

M. Edouard Bonnefous. Monsieur le ministre, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le ministre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Bonnefous, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Edouard Bonnefous. Monsieur le ministre, j'écoute avec beaucoup d'intérêt vos explications, et je constate à vous entendre que vous n'avez avec vos partenaires que des difficultés mineures, car votre exposé est nettement optimiste. Mais il y a tout de même quelque chose qui m'inquiète, c'est que vous semblez dire que discuter de la création d'une assemblée parlementaire avant trois ans, et même à la date de trois ans, vous paraît être quelque chose de très audacieux. Alors, si nous en sommes là, nous sommes en effet très très loin de l'Europe supranationale que vous nous dites vous-même avoir du mal à définir.

M. le ministre. Je serais heureux que vous la définissiez.

M. Edouard Bonnefous. Reporter à trois ans la discussion de la création éventuelle d'une assemblée parlementaire européenne me paraît très timoré et très décevant pour l'avenir de l'Europe.

M. Jacques Baumel. Il ne faut pas être plus royaliste que le roi. (*Exclamations sur divers bancs à gauche et au centre gauche.*)

M. Jean Lecanuet. Ne parlez pas de royalisme !

M. le ministre. Monsieur Bonnefous, je ne sais pas si je suis optimiste ; je cherche à être objectif. Si je n'y réussis pas, c'est à vous d'en juger.

Je ne sais pas qui est timoré en l'espèce. Vous m'accusez de l'être. J'ai l'impression d'être honnête, j'ai l'impression que l'Europe c'est quelque chose de sérieux, qu'on ne la fera pas avec des mots, qu'on ne la fera pas non plus avec certaines passions, et qu'il est inutile d'accumuler des mots dans un traité pour dire qu'éventuellement on discutera telle question. Ce n'est pas, si je puis dire, un langage habituel pour un traité. Ce que l'on inscrit dans un traité sert à se mettre d'accord sur quelque chose que l'on va faire.

Eh bien, on se met d'accord pour organiser une révision du traité.

On verra bien ce qu'on discutera à ce moment-là. Mais dire dès maintenant que l'on parlera de telle ou telle chose ne me paraît pas extrêmement sérieux.

M. Jean Lecanuet. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre. Très volontiers !

M. le président. La parole est à M. Lecanuet, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jean Lecanuet. Monsieur le ministre, à mon tour, je m'efforcerai de comprendre la démarche intellectuelle que vous présenterez et votre propos rejoint sur ce point — c'est l'occasion de m'en expliquer — une interruption assez vive dont je m'excuse et que j'ai faite à M. Baumel à la fin de cet après-midi.

Vous nous dites, et M. Baumel avant vous le disait : « Chacun sait que l'Europe supranationale ne peut pas être créée en un jour, ni même en un an. Chacun admet qu'il faut des étapes et, par conséquent, convenez qu'il faut procéder à des évolutions ! ».

Je n'ai pas qualité pour parler au nom des défenseurs de l'idée européenne et je vous répondrai bien volontiers que, c'est certain, l'Europe ne se fera pas en un instant, en un jour, ni même en un an, sans évolution. Mais, là où je ne vous

comprends plus, c'est quand vous dites qu'on ne fixera pas le but de cette évolution, c'est quand vous réfutez la finalité. Vous nous dites : mettons-nous d'accord sur des étapes.

Pourquoi pas ? Certainement ! Mais il n'y a pas d'étape en soi. Une étape est un pas vers quelque chose que l'on doit définir. Bien, me direz-vous. Vous voudriez qu'on définisse dès maintenant et à l'avance ce que sera cette Europe et la démarche du Gouvernement est plus empirique. Elle s'interdit de préfigurer à l'avance ce que pourra être cette étape.

Je vous fais observer deux choses, monsieur le ministre, et c'est sur ces deux observations que je conclurai cette brève intervention.

C'est qu'en premier lieu c'est le Gouvernement, comme vous venez de nous l'expliquer, qui exclut jusqu'à l'éventualité d'une finalité qui pourrait se produire dans trois ans. Vous ne laissez pas du tout les éventualités ouvertes. Vous refusez de les inscrire en tant que telles.

En deuxième lieu, et c'est ma dernière observation, j'ai cru sentir dans votre exposé une différence — si elle existe nous aurions assisté sans peut-être nous en rendre compte, mes chers collègues, à un très grand moment parlementaire — entre la position que vous venez de définir et celle que nous avons entendu exposer par le chef de l'Etat, car votre argumentation consiste à dire : ne fixons aucune éventualité, mais n'en excluons aucune !

Si je vous ai bien compris, c'est là votre position. Ne fixons pas d'éventualité, ce que j'ai critiqué dans mon premier argument, mais n'en excluons aucune. Le chef de l'Etat exclut la finalité et c'est sur ce point précis et fondamental du refus de l'éventualité en tant que telle que les étapes que vous proposez apparaissent dès lors comme plongées dans la négation et l'incertitude la plus totale. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le ministre. J'ai beaucoup de peine à vous suivre, monsieur Lecanuet, je m'en excuse.

M. Jean Lecanuet. Je me contenterai, monsieur le ministre, d'avoir été compris par mes collègues. (*Sourires.*)

M. le ministre. J'ai beaucoup de peine à vous suivre et peut-être la raison en est-elle que je n'aperçois pas très bien le sens du terme finalité.

M. Jean Lecanuet. C'est le but que l'on désire atteindre. Nous sommes à l'école maternelle de la diplomatie depuis une heure et je m'excuse d'entrer dans des détails aussi simplistes. La finalité est le but qu'on désire atteindre et qu'on fixe dans un projet qui sert de moteur à l'action.

M. le ministre. Je disais que je ne comprenais pas bien le sens du terme finalité. Ce que nous avons l'intention de faire, ce que nous aurions l'intention de faire dans trois ans, ce n'est pas la fin finale de l'Europe, c'est une nouvelle étape, me semble-t-il. Dans la discussion de cette nouvelle étape — je ne sais pas si ce que je vais dire est un événement — nous n'excluons rien, nous ne proposons rien ; le gouvernement de l'époque, dans trois ans à partir de la signature du traité, examinera les choses et verra ce qu'il a à décider. Et puis voilà ! Qu'on mentionne dans le traité le vote à la majorité ou l'élection de l'assemblée parlementaire, cela ne change rien à rien.

M. Jean Lecanuet. Est-ce que vous admettez devant nous que le chef de l'Etat, qui fixe la politique étrangère de la France a exclu, et de la manière dont chacun se souvient, toute possibilité d'en arriver à une Europe unie et intégrée ? Ou bien est-ce que vous soutenez que cette affirmation n'a pas été produite, excluant par conséquent, pour ceux qui croient à cette politique, la possibilité de s'associer à votre démarche diplomatique ?

M. le ministre. Encore une fois, je ne comprends pas et je m'en excuse.

M. Jean Lecanuet. Si je ne sais plus m'exprimer en français, je ne parlerai plus.

M. le ministre. Je vous ai dit, cela est très clair, que ce que nous envisageons, c'est un processus évolutif.

M. Jean Lecanuet. Evolutif vers quoi ?

M. Jean Bardol. Vers l'Europe socialiste !

M. le ministre. Nous le verrons. (*Exclamations.*) Monsieur Lecanuet, vous êtes bien fort si vous pouvez nous dire ce que sera l'Europe dans vingt ans d'ici. Je vous en félicite.

M. Edouard Bonnefous. Pendant trois ans, vous refusez.

M. Marius Moutet. Lisez la deuxième ligne du préambule du traité de Paris et vous verrez que ce traité a été conclu pour arriver à l'unité et à l'intégration de l'Europe.

M. Edouard Bonnefous. Ce qui est grave, c'est que vous refusez pendant trois ans de mettre cela à l'ordre du jour.

M. le ministre. Nous ne le refusons ni ne l'acceptons. C'est une question qui sera à voir dans trois ans par le gouvernement de l'époque. C'est cela la finalité, en effet.

M. Edmond Barrachin. Maintenant, nous sommes fixés !

M. Jean Lecanuet. Avec mes excuses, monsieur le ministre.

M. le ministre. C'est moi qui m'excuse de ne pas vous comprendre, monsieur Lecanuet, et j'en suis désolé. (*Rires.*)

Avec votre permission, monsieur le président, je poursuis mon exposé.

J'essayais donc de définir les points sur lesquels l'accord ne s'était pas fait entre les partenaires, ce qui me conduit à la réunion du 17 avril. Je ne veux pas y insister. On en a parlé abondamment cet après-midi. Bien entendu, on a imputé toute la responsabilité de l'échec au Gouvernement français.

Il y aurait peut-être beaucoup à dire à ce sujet, notamment sur le fait que nos partenaires étaient divisés. Ils n'étaient pas cinq contre un. Il y avait d'un côté les Allemands, les Italiens, les Luxembourgeois et les Français ; de l'autre, les Belges et les Hollandais, pour des raisons sur lesquelles il n'est pas nécessaire de revenir car il n'est pas bon de rouvrir des polémiques entre les Six alors que celles-ci ont actuellement une certaine tendance à s'apaiser.

Ce qu'il est important de dire — c'est là le fond du problème et je voudrais que le Sénat en fût convaincu — c'est que, depuis la réunion du 17 avril, le problème n'est plus en aucune façon celui du texte dont nous parlons et sur lequel d'ailleurs il n'a pas été discuté le 17 avril.

Je suis pour ma part assez convaincu que, si les Six avaient pu continuer la discussion dans des conditions normales, ils auraient fini par se mettre d'accord. Mais ils n'ont pas continué pour une raison très simple : c'est que depuis le 17 avril, à la suite du 10 avril, certains éléments nouveaux étaient entrés en jeu, en particulier un élément entièrement nouveau qui change complètement le champ du problème. Cet élément nouveau, c'est évidemment la candidature de l'Angleterre.

Les négociations se sont poursuivies avec l'Angleterre depuis le mois d'octobre de l'année dernière. C'est en avril seulement qu'elles se sont en quelque sorte cristallisées dans les esprits pour faire apparaître que les choses à ce moment n'étaient pas ce qu'elles étaient avant.

Il est évident que la question de savoir si l'Angleterre entre ou n'entre pas dans le Marché commun donne à toute l'entreprise européenne un tour entièrement nouveau.

Ici M. Bonnefous m'excusera de le prendre à partie, il l'a fait bien souvent avec moi, cet après-midi et ce soir encore. C'est là où je crois qu'il y a peut-être une contradiction dans une position qui consiste à dire tout d'abord : le Gouvernement français fait tout ce qu'il peut pour écarter l'Angleterre du Marché commun, pour empêcher que sa candidature réussisse. Il veut l'Europe continentale — j'ai entendu cette expression — et il veut une Europe continentale fondée sur l'entente franco-allemande et l'axe Paris-Bonn. Il n'a jamais parlé du rôle de la Grande-Bretagne dans l'Europe. Il veut une Europe continentale fermée à l'Ouest et qui s'étende de l'Atlantique à l'Oural.

M. Mitterrand, cet après-midi — il m'excusera de le citer à nouveau — a insisté sur cette espèce de danger qui se profilait à l'horizon et qui résulte d'une trop bonne entente entre la France et l'Allemagne. Je ne sais pas si c'est pour les mêmes raisons que M. Bonnefous, mais c'est un fait que leurs critiques se sont rencontrées à ce sujet.

Je dirai, en ce qui concerne la France et l'Allemagne, que j'ai été un peu surpris. J'ai entendu dire depuis bien longtemps et en particulier au cours des dix années qui ont suivi la guerre, que la paix de l'Europe et la paix du monde étaient fonction de la réconciliation entre la France et l'Allemagne. L'on nous a dit : prenez l'Allemagne par la main, réintégrez-la dans le cadre des nations démocratiques et associez-vous avec elle ! On nous l'a dit en particulier lorsqu'il s'est agi de la réarmer.

Nous avons fait ce que l'on nous avait dit. Nous avons accepté le réarmement de l'Allemagne. Nous avons pris l'Allemagne par la main, nous l'avons réintroduite dans le cadre des nations démocratiques et depuis nous développons avec elle une colla-

boration dont je crois qu'il n'est pas exagéré de dire qu'elle est confiante et amicale. Puis, tout d'un coup, pour des raisons que je n'arrive pas très bien à comprendre, on nous dit — et pas seulement en France, cela s'entend aussi à l'étranger — que cette entente franco-allemande est trop étroite et qu'elle ne dit rien qui vaille. Il paraît même, j'ai noté l'expression, que « c'est le premier pas sur le chemin de la guerre ». Voilà un étrange retournement des choses !

M. François Mitterrand. Monsieur le ministre, je préférerais faire mes interprétations moi-même, mais je ne veux pas ajouter au dialogue.

M. le ministre. Je n'interprétais pas, je citais. Ceci est une parenthèse pour exprimer un étonnement sur une question que je crois, pour ma part, importante, car je persiste à considérer que l'entente entre la France et l'Allemagne est une bonne chose. C'est probablement un des grands événements politiques de l'après-guerre. Je n'imagine pas qu'il y ait de paix en Europe et qu'il y ait de construction européenne s'il n'y a pas cette entente étroite entre l'un et l'autre pays de chaque côté du Rhin.

Ce qui me surprend alors, c'est qu'on nous accuse de ne pas vouloir des Anglais. On nous dit : « Il faut que les Anglais entrent dans le Marché commun » et l'on ajoute : « Il faut que l'Europe soit supranationale. » Il y a là une contradiction que personne, à ma connaissance, n'est arrivé à résoudre jusqu'à présent et sur laquelle il faudra bien un jour qu'on s'explique car, enfin, si l'Angleterre entre dans le Marché commun je ne pense pas que personne puisse imaginer que nous ayons une Europe semblable à celle que nous aurions si l'Angleterre n'y entrait pas. C'est ce qui me permet de dire que la conclusion de la conférence du 17 avril — précisément été celle-là.

A partir de maintenant, le seul problème fondamental qui se pose à l'Europe est celui de sa composition. Si l'Angleterre entre dans l'Europe, tout va changer.

Tout va changer, d'abord, naturellement parce que, avec elle, entreront d'autres pays, le Danemark, la Norvège et peut-être l'Irlande. On voit immédiatement que ces nouveaux pays, à commencer par la Grande-Bretagne, sont géographiquement, historiquement et politiquement très différents des pays du continent. Ils ne peuvent avoir ni les mêmes tendances, ni la même politique. Cela, c'est une chose. Mais je crois qu'il y en a une qui est beaucoup plus importante encore, c'est qu'à partir du moment où l'Europe, au lieu d'être l'Europe des Six sera l'Europe des Neuf ou l'Europe des Dix, ce ne sera plus du tout la même conception.

L'Europe des Six est une organisation régionale, c'est une organisation européenne. C'est une organisation que l'on peut à la rigueur, même si elle est déjà très grande, conduire et diriger. L'Europe des Neuf, l'Europe des Dix, qui représentera plus du tiers du commerce mondial, c'est déjà une organisation mondiale, ce n'est plus une organisation régionale. C'est quelque chose qui est tout à fait différent, qui n'a pas ce caractère proprement européen de l'Europe des Six. Je ne dis pas que ce sera moins bien ou que ce sera mieux. Je dis que ce sera autre chose et que vous ne pouvez imaginer que cette Europe des Neuf ou cette Europe des Dix puisse avoir, en aucune façon, les mêmes caractéristiques que l'Europe des Six que nous avons connue jusqu'à maintenant. C'est cela, je crois, le changement fondamental.

Les hommes passent, les régimes passent. L'Europe des Six, de toute façon, quoi qu'il arrive, évoluera comme elle doit évoluer si elle se maintient. L'Europe des Neuf, l'Europe des Dix évoluera aussi de son côté comme elle doit évoluer, si elle est créée. Elle n'évoluera pas de la même façon que l'Europe des Six.

Voilà qui est essentiel, fondamental. Et c'est la raison pour laquelle, encore une fois, il n'y a plus qu'un problème présentement, c'est de savoir si l'Angleterre et, à sa suite, un certain nombre d'autres pays vont entrer ou non dans le Marché commun. Suivant la réponse qui sera donnée à cette question, les choses seront complètement différentes. C'est pourquoi ces querelles d'écoles auxquelles nous nous sommes livrés — et mon dialogue inconclusif avec MM. Lecanuet et Bonnefous en a témoigné encore une fois tout à l'heure — n'ont pour le moment aucun intérêt pratique. Le problème n'est pas là.

Vous pouvez me dire, monsieur Bonnefous : « Je veux l'Europe supranationale, je veux les Anglais. » Vous aurez l'une, mais vous n'aurez pas les autres.

M. Edouard Bonnefous. Monsieur le ministre, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le ministre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Bonnefous, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Edouard Bonnefous. Je ne voudrais pas avoir à répondre constamment, mais je vous ai dit cet après-midi que si nous nous trouvions dans la situation actuelle, c'était parce que depuis quatre ans le Gouvernement avait freiné la constitution de l'Europe intégrée. Si vous n'aviez pas freiné cette Europe intégrée, la question se poserait différemment : l'Angleterre se trouverait devant une Europe supranationale constituée ; le problème se poserait, par conséquent, d'une tout autre façon. Mais vous ne pouvez pas nous dire que la situation est ce qu'elle est, étant donné que c'est l'attitude prise par le Gouvernement français qui en a fait ce qu'elle est aujourd'hui. *(Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.)*

M. le ministre. Monsieur Bonnefous, je crois qu'il n'est pas très réaliste de dire que vous auriez pu, depuis quatre ans déjà, constituer l'Europe supranationale politique que vous rêvez.

Depuis quatre ans, nous faisons le Marché commun. Nous y avons réussi. Depuis deux ans, nous parlons de l'Europe politique. C'est déjà beau. *(Murmures à gauche.)*

Ce que je veux dire encore au Sénat, et ce sera ma conclusion, c'est que, pour ce qui nous concerne, nous avons, vis-à-vis de la candidature anglaise, pris une position objective. Il n'est pas question de refuser cette candidature. Il n'est pas question non plus d'accepter pour l'Angleterre des conditions d'entrée telles qu'elle ne serait pas un véritable membre du Marché commun.

Autrement dit, elle doit accepter l'essentiel du traité de Rome. Des adaptations et une période de transition sont concevables. Mais la finalité, pour employer l'expression de tout à l'heure, c'est l'entrée de l'Angleterre dans le traité de Rome...

M. Jean Lecanuet. Vous voyez donc que cela a un sens.

M. le ministre. J'apprends beaucoup.

...c'est-à-dire de voir l'Angleterre partenaire au même titre que les autres pays.

Naturellement, se trouve ainsi posé un problème infiniment redoutable en ce qui concerne le Commonwealth. Nous le savons. Les Anglais le savent. Personne ne peut préjuger le résultat. Mais, pour ce qui nous concerne, nous avons l'esprit ouvert avec la conviction que si l'Angleterre doit entrer dans le Marché commun, ce doit être une Angleterre partenaire égale des autres.

Que l'Angleterre y entre ou non, les conditions seront, je le répète, très différentes pour l'avenir ; mais il n'est pas question que la France, pour ce qui la concerne, change son orientation. C'est dire qu'elle devra continuer à faire l'Europe économique, à essayer de faire l'Europe politique et que, ce faisant, elle devra avoir en vue trois objectifs essentiels : d'abord, en créant l'Europe avec une politique extérieure et une politique de défense, lui rendre sa place dans le monde ; en second lieu, faire de l'Europe indépendante un interlocuteur valable pour les Etats-Unis d'Amérique ; enfin, si possible, créer en Europe, avec une Europe occidentale unie et forte, un élément d'équilibre qui, dans une certaine mesure, pourra balancer l'énorme masse de l'Union soviétique de l'autre côté et être ainsi dans notre continent — et, par conséquent, dans le monde — un facteur de paix et de stabilité. C'est cela qu'on appelle, je crois, l'Europe de l'Atlantique à l'Oural.

Au-delà des querelles de doctrines — et je regrette d'avoir à constater qu'elles sont encore nombreuses et passionnées — je crois que tout gouvernement français dans l'avenir fera cette politique que je viens de définir avec ces objectifs. Il fera cette politique, quels que soient les mots dont on la recouvre. Finalement, l'on ne fera jamais que l'Europe que voudront réaliser et que réaliseront progressivement les pays et les peuples qui y participent. Ce que sera cette Europe au terme de l'évolution, nul ne peut le prédire aujourd'hui ; mais ce qui importe c'est d'aller de l'avant. Le rôle de la France est d'être, dans cette marche, l'avant-garde et l'animatrice. *(Applaudissements au centre droit.)*

M. Jacques Baumel. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Baumel.

M. Jacques Baumel. Je m'excuse de prendre la parole. Je n'ai pas voulu interrompre M. le ministre.

M. Adolphe Dutoit. Vous avez tout de même essayé !

M. le président. C'est moi qui dirige les débats, monsieur Dutoit.

M. Jacques Baumel. M. Lecanuet a eu la courtoisie de me citer ce soir après avoir rappelé une intervention de M. Poher. Je voudrais lui répondre sur un point précis qu'a signalé M. Poher et qu'il a repris tout à l'heure. C'est sur le caractère non évolutif du projet français. Je répondrai, d'autre part, aussi brièvement et d'une façon beaucoup plus commode que M. le ministre, au sujet du moment historique que, paraît-il, nous avons vécu dans cette enceinte quant à la divergence d'opinion qu'aurait pu manifester l'intervention de M. Couve de Murville par rapport à la position du chef de l'Etat.

Je m'en excuse auprès de M. Lecanuet ; nous n'avons pas vécu un moment historique.

Tout à l'heure je me suis référé à un texte que j'avais préparé pour mon intervention ; c'est le texte intégral des déclarations du Président de la République sur le problème précis qui a été évoqué, c'est-à-dire la possibilité évolutive du plan français de construction de l'Europe politique.

D'abord, je voudrais dire à M. Lecanuet que le texte du projet français qui a été finalement repoussé le 17 avril et que j'ai sous les yeux prévoit de façon explicite la possibilité d'une révision de cet accord. Voici les termes de l'article 16 où je lis notamment : « ...une révision générale automatique trois ans après l'entrée en vigueur de cet accord ».

En ce qui concerne la déclaration du général de Gaulle qui serait, paraît-il, assez divergente de l'interprétation qu'en a donné le ministre des affaires étrangères tout à l'heure, je cherche vainement ce qui pourrait légitimer une telle déclaration de M. Lecanuet. Je n'y vois que le passage concernant la possibilité de révision de ce fameux accord sur l'Europe politique, passage ainsi conçu :

« Mettons ceux qui siègent à Strasbourg, mettons cette assemblée à même de discuter des questions de politique commune comme elle discute déjà des questions économiques. Après expérience, nous verrons dans trois ans comment nous pourrions resserrer nos liens ; mais, tout au moins, nous aurons commencé à prendre l'habitude de vivre et d'agir ensemble ».

Sur un autre point tout aussi important de la conférence de presse du général de Gaulle, je lis textuellement :

« L'idée selon laquelle l'unité européenne ne peut se faire que si les Etats actuellement existants délèguent tout ou partie de leur souveraineté à une organisation supranationale est théoriquement concevable ; elle n'est pas réalisable dans l'état actuel des choses. L'Europe ne peut pas se faire en brûlant les étapes, mais elle doit naître de la volonté constamment réaffirmée des partenaires du Marché commun d'adopter vis-à-vis des problèmes principaux une attitude analogue. C'est de cette volonté communautaire que naîtra par la suite l'unité du continent ».

Voilà, à mon avis, quelques citations précises. Je me suis permis de lire entièrement ce texte pour qu'on ne puisse pas faire état, à côté de ces paragraphes cités par moi, d'autres paragraphes qui auraient pu les contredire. Je mets ce soir au défi qui que ce soit de trouver des textes qui contredisent ceux que je viens de produire.

Je le regrette un peu pour notre Assemblée, mais nous n'avons pas connu un moment historique.

M. Jean Lecanuet. Vous êtes donc parfaitement rassuré !

M. Jacques Duclos. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Duclos.

M. Jacques Duclos. Pour ma part, je regrette beaucoup que M. le ministre des affaires étrangères, encore que cela ne soit pas sa spécialité, n'ait pas cru devoir dire quelques mots au sujet des problèmes que j'ai évoqués au début de mon intervention et qui concernent l'Algérie. Vous me répondrez, monsieur le ministre, que ces questions ne sont pas de votre ressort, mais elles avaient été posées à M. le Premier ministre et, comme M. le Premier ministre a compétence pour parler de tout et qu'il vous a délégué ses pouvoirs aujourd'hui, étant donné qu'il connaissait parfaitement la teneur de ma question, j'aurais pensé que vous auriez dit quelques mots, monsieur le ministre, sur ces problèmes et la façon dont vous concevez l'attitude à observer par le Gouvernement vis-à-vis de l'O. A. S.

J'attendais également quelques mots sur la fameuse entreprise d'usurpation dont on a parlé dernièrement. Ce ne serait pas mal qu'un ministre comme vous nous dise ce qu'il faut penser de

cette interprétation de l'histoire qui peut paraître assez surprenante.

Je regrette que vous soyez resté muet sur tous ces problèmes.

M. le ministre. Vous en aviez été prévenu, monsieur Duclos.

M. Jacques Duclos. Je n'avais été prévenu de rien du tout ! Je constate.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Le débat est clos.

— 7 —

DEPOT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi de la question orale avec débat suivante :

M. Marc Desaché demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques de bien vouloir lui préciser la politique que le Gouvernement entend suivre en matière de commerce extérieur.

Notamment il souhaiterait connaître ce qui est envisagé en vue de développer, au stade de la production, les actions d'information économique et d'aide technique qui doivent permettre aux producteurs de mieux connaître les marchés extérieurs et, partant, d'adapter, en conséquence, leur activité. De même il désirerait savoir quelles initiatives nouvelles sont envisagées pour développer nos exportations en dehors des frontières du Marché commun ; il serait en effet dangereux que les producteurs français limitent leur préoccupation à la seule Communauté économique européenne et se désintéressent d'autres zones où certains de nos partenaires font, à l'heure actuelle, de gros efforts pour s'implanter ou consolider leurs positions économiques. (N° 17.)

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement.

— 8 —

NOMINATION D'UN MEMBRE D'UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. Je rappelle que la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation a fait connaître le nom du candidat qu'elle propose pour représenter le Sénat au sein de la commission centrale de classement des débits de tabac, en application du décret n° 59-740 du 15 juin 1959.

La présidence n'a reçu aucune opposition à cette candidature dans le délai prévu par l'article 9 du règlement.

En conséquence, cette candidature est ratifiée et je proclame M. Bernard Chochoy représentant du Sénat au sein de cet organisme.

— 9 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de la prochaine séance, qui aura lieu le jeudi 14 juin à quinze heures :

Discussion en deuxième lecture du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, instituant une servitude sur les fondés en vue de la pose des canalisations publiques d'eau ou d'assainissement (n° 110 (1958-1959) ; 13 (1959-1960) ; 201 et 210 (1961-1962)). M. Georges Boulanger, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, de suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Discussion du projet de loi relatif à la procédure et aux peines applicables en cas d'infraction à la législation sur le service de défense (n° 189 et 218 [1961-1962]). M. Edouard Le Bellegou, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Discussion du projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 sur l'organisation générale de la défense (n° 190 et 219 [1961-1962]). M. Jean Brajeux, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation du statut de la conférence de la Haye de droit international privé du 31 octobre 1951 (n° 186 et 220 [1961-1962]). M. Marcel Prélot, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de : 1° la convention sur la loi applicable aux ventes à caractère international d'objets mobiliers corporels ; 2° la convention relative à la reconnaissance de la personnalité juridique des sociétés, associations et fondations étrangères ; 3° la convention sur la loi applicable aux obligations alimentaires envers les enfants (n° 187 et 221 [1961-1962]). M. Marcel Prélot, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures quarante-cinq minutes.)

Le Directeur du service de la sténographie du Sénat,
HENRY FLEURY.

QUESTION ORALE

REMISE A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 12 JUIN 1962

(Application des articles 76 et 78 du règlement.)

409. — 12 juin 1962. — **M. Emile Hugues** demande à **M. le ministre de la justice** quand il envisage de demander l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale du projet de loi portant réforme des régimes matrimoniaux, retiré de l'ordre du jour par le Gouvernement le 12 juillet 1961, et qui n'a fait l'objet depuis d'aucun débat en séance publique.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 12 JUIN 1962

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout Sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul Sénateur et à un seul ministre. »

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle à la date de cette demande de conversion. »

2732. — 12 juin 1962. — **Mme Marie-Hélène Cardot** expose à **M. le ministre du travail** que lorsqu'en 1945, en matière de sécurité sociale, une ordonnance régla l'attribution d'une pension proportionnelle et ramena la base de départ, prévue par la loi sur la sécurité sociale de 1930, de 40 à 20 p. 100, cela ne souleva pas d'objections à l'époque, puisque, en tout état de cause, les assurés sociaux n'avaient pas encore droit à une retraite à part entière ; qu'il n'en est plus de même depuis juillet 1960 date à laquelle les 30 annuités ont été acquises par les salariés cotisant depuis l'origine ; que les autres régimes de retraite d'avant 1930 accordent, à partir de 50, 55 et 60 ans au plus tard, des retraites supérieures à celles de la sécurité sociale ; que, lors des nationalisations de 1946 les salariés des secteurs touchés profitèrent de leur passage dans le secteur public en voyant l'âge de leur retraite avancé et le taux majoré, les agents de l'E. D. F. par exemple, obtenant à 55 ans une retraite bien supérieure aux 20 p. 100 qu'ils n'auraient reçu qu'à 60 ans. Elle lui demande, pour ne pas laisser subsister ces inégalités, s'il ne compte pas revenir bientôt au régime prévu par la loi de 1930 (40 p. 100 à 60 ans au lieu de 20 p. 100 actuellement) et s'il ne pense pas qu'il serait juste que les retraites déjà accordées à un taux réduit (malgré 30 années ou plus de versements) fassent l'objet de péréquation dès que les circonstances le permettront.

2733. — 12 juin 1962. — **Mme Marie-Hélène Cardot** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** s'il ne serait pas possible : — de décomposer le prélèvement au titre de l'impôt sur les sociétés, au taux actuel de 50 p. 100, en deux parties égales de 25 p. 100, dont l'une serait versée dans les conditions actuelles et l'autre serait portée au crédit d'un compte spécial « Investissements » ; — de laisser les entreprises disposer de cinq années pour utiliser ce crédit à des opérations de modernisation, amélioration ou développement de leurs moyens de production et qu'à défaut d'une telle utilisation, les investissements rentables contrôlés, dans un délai fixé, les sommes mises en réserves soient reversées à l'Etat, majorées d'un intérêt.

2734. — 12 juin 1962. — **M. Joseph Brayard** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur les frais d'équipement des centres postcoloniaux agricoles et ménagers agricoles et lui signale que le département de l'Ain est actuellement équipé en centres postcoloniaux agricoles et ménagers agricoles comprenant pour la plupart deux ou trois classes, parfois plus, et un ou deux ateliers. Plusieurs de ces centres sont en cours de construction ou en voie d'achèvement. Actuellement, les dépenses d'équipement de ces centres et les frais de fonctionnement sont à la charge des communes rattachées. Elles étaient, jusqu'à présent, de l'ordre de 0,5 à 1 NF par habitant. La construction de ces centres permettant à la fois une formation théorique et pratique plus complète, et un essai de mise en place de classes terminales (ou tout au

moins une augmentation de la durée de fréquentation) va entraîner pour les communes rattachées des dépenses d'équipement très lourdes. L'équipement de deux classes et de deux ateliers pour les garçons, de deux classes et d'une cuisine pour les filles fera que, pour certains centres, les frais d'équipement représenteront 8 à 10 NF par habitant pour les communes rattachées. Il lui demande si l'Etat ne pourrait pas prendre en charge la totalité des frais d'équipement de ces centres.

2735. — 12 juin 1962. — **M. Joseph Brayard** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur les indemnités de direction des maîtres agricoles chargés de plusieurs classes et lui signale que dans le département de l'Ain plusieurs centres postcoloniaux agricoles ou ménagers agricoles comportent plusieurs classes et, par conséquent, plusieurs maîtres y travaillent ensemble. L'un de ces maîtres assume les fonctions et la responsabilité d'un directeur sans en avoir le titre et sans percevoir d'indemnité correspondante. Il est cependant chargé de l'organisation du centre, du travail administratif, tout comme un directeur d'école primaire ou de C. E. G. Il lui demande si dans les centres agricoles (ou ménagers agricoles) où il y a plusieurs maîtres, le responsable de l'organisation et du fonctionnement du centre pourrait prétendre soit au titre de directeur, soit au versement de l'indemnité de direction correspondante.

2736. — 12 juin 1962. — **M. Roger Lagrange** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que l'article 1122-I du code rural prévoit que « les ressources procurées par les exploitations ayant fait l'objet soit d'une vente à une société d'aménagement foncier et d'établissement rural fonctionnant dans les conditions prévues au décret n° 61-610 du 14 juin 1961, soit d'une vente, cession ou donation aux descendants de l'allocataire, soit d'une expropriation, ne sont pas comprises, lorsqu'elles sont inférieures à un maximum fixé par décret, dans les biens dont l'appréciation est faite conformément à l'article 1112 du code rural ». Le décret visé n'ayant pas encore été pris, les caisses de mutualité sociale agricole se trouvent dans l'impossibilité de liquider un certain nombre de dossiers d'exploitants agricoles demandant à bénéficier de l'allocation complémentaire de vieillesse instituée par la loi n° 61-1242 du 21 novembre 1961. Il lui demande s'il pense remédier rapidement à cette situation par la publication du texte visé.

2737. — 12 juin 1962. — **M. Roger Lagrange** expose à **M. le ministre du travail** que l'article 89 de la loi du 23 décembre 1960 portant sur la loi de finances pour 1961 permet aux ouvriers mineurs atteints de silicose professionnelle contractée à la mine, l'attribution d'une pension proportionnelle à jouissance immédiate s'ils justifient d'au moins quinze années de services militaires et sont atteints d'une silicose entraînant une incapacité permanente d'au moins 30 p. 100 ; se trouvent néanmoins exclus du bénéfice de cette mesure, au nom du principe de la non-rétroactivité des lois, ceux qui, bien que remplissant les conditions précitées, ont cessé leur activité avant le 1^{er} janvier 1961 ; il demande si, compte tenu : 1° du caractère pénible de la profession et des risques qui lui sont propres ; 2° du fait que le principe de la non-rétroactivité des lois a subi dans un passé récent diverses entorses ; 3° de la situation de fait particulièrement regrettable à laquelle aboutit l'application actuelle de l'article 69 de la loi précitée en créant deux catégories de mineurs silicosés pourtant placés dans des situations administratives et médicales exactement identiques ne se distinguant que par la date de cessation de leur activité minière, il ne pense pas qu'il convient de remédier sans délais, à cette situation au profit d'un nombre peu élevé, semble-t-il, de travailleurs de la mine victimes d'un risque inhérent à leur profession et de rétablir dans les faits le principe de la non-discrimination des droits reconnus aux mineurs par leur statut, dès lorsque leur situation administrative, médicale, familiale ou autres sont identiques.

2738. — 12 juin 1962. — **M. Joseph Brayard** demande à **M. le ministre de l'intérieur** si les dispositions de l'article premier de l'ordonnance n° 62-91 du 26 janvier 1962 prévoyant dans son premier alinéa que : « Pendant un délai de trois ans à compter de la publication de la présente ordonnance, les fonctionnaires appartenant à des corps de la catégorie A, désignés par décret pris sur le rapport du ministre délégué auprès du Premier ministre, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre intéressé, et dans lesquels auront été admises des personnes relevant des dispositions des articles 1^{er} et 3 de la loi susvisée du 26 décembre 1961 (loi relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer) pourront bénéficier, sur leur demande, d'un congé spécial », sont s'appliquer aux cadres de catégorie A du personnel des préfectures (attachés et chefs de division).

2739. — 12 juin 1962. — **M. Pierre Garet** rappelle à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** la réglementation actuelle pour l'emploi de travailleurs à domicile par un artisan et au point de vue fiscal : 1° en remplacement du compagnon, dont le concours est normalement autorisé toute l'année (mais non en remplacement du compagnon supplémentaire autorisé pour quatre-vingt-dix jours), l'artisan peut recourir à l'aide intermittente de deux ou plusieurs travailleurs à domicile, à condition que le travail de ceux-ci ne dépasse pas, au total, celui que fournirait un seul ouvrier employé continuellement ; 2° à cet égard, le total des salaires payés peut être retenu comme élément d'appréciation. Il lui demande de lui

définir exactement les éléments à retenir et permettant de calculer le montant total des salaires que l'artisan, sur le plan fiscal, est autorisé à verser aux travailleurs à domicile: 1° nombre d'heures de travail dans l'année; 2° taux horaire à prendre en considération par référence au barème de la convention collective et, s'il y a eu augmentation du taux horaire au cours de l'année, si la décomposition des heures de travail peut être faite par périodes égales (mois, semaines, journées).

2740. — 12 juin 1962. — **M. André Armengaud** rappelle à **M. le ministre de la santé publique et de la population** la situation des médecins français expulsés d'Egypte à la suite des événements de Suez. Deux décrets, des 4 avril et 28 septembre 1959, interviennent donc trois ans après ces événements, ont prévu l'intégration possible des intéressés dans les hôpitaux publics des villes autres que celles sièges de facultés, intégration découlant d'un choix entre cinq postes proposés au fur et à mesure de leurs vacances. Dans la mesure où celles-ci se présenteront sur des postes rentables, tels Nice et Narbonne, les intéressés se sont heurtés à l'hostilité de leurs futurs confrères, rendant leur installation pratiquement impossible. Il s'étonne que soit rappelée aux médecins en cause la régularité d'une nomination que l'administration n'a même pas été capable de faire respecter, ainsi que la réglementation en vigueur que ne prévoit de titularisation qu'à la suite d'un concours. Il lui demande s'il estime raisonnable et correct d'imposer à des praticiens, que des événements politiques ont privés de leurs biens, de leur situation et d'une clientèle constituée par vingt ou trente années d'exercice, des examens ou des concours qui les mettront en concurrence avec de jeunes médecins frais émoulus des facultés et dont les chances de succès sont évidentes, et si des dérogations ne pourraient être admises par la réglementation, dès lors surtout qu'elles ne pourraient jouer au plus que pour deux ou trois cas particuliers.

2741. — 12 juin 1962. — **M. Gérard Minvielle** demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre** si, par un additif au règlement actuel, il ne serait pas possible de considérer comme un titre de guerre valable pour l'obtention de la médaille militaire, la présence ininterrompue au front pendant les 52 mois de la guerre 1914-1918 (preuves étant fournies sur ce point). En effet, l'ancien combattant présent au front durant toutes les hostilités, et qui possède déjà une citation, pourrait ainsi réunir les deux titres de guerre exigés pour être proposable.

1742. — 12 juin 1962. — **M. Hector Dubois** attire l'attention de **M. le ministre des finances et des affaires économiques** sur la situation suivante: les conditions matérielles dans lesquelles s'effectuent la plupart des travaux agricoles et la difficulté de conserver intacts les papiers officiels à bord de véhicules ouverts à toutes les intempéries ont amené les pouvoirs publics à accorder des dispenses d'avoir à les présenter immédiatement, lors de contrôles sur la route, sous condition qu'ils se trouvent au siège de l'exploitation agricole. C'est ainsi que les conducteurs de tracteurs et véhicules agricoles, qui circulent sous le couvert de la plaque d'exploitation (art. R 159 du code de la route), sont dispensés de produire immédiatement permis de conduire et carte grise. Récemment, la même dispense a été accordée pour le laissez-passer dit TTM 10, relevant du contrôle des contributions indirectes. Il lui demande s'il ne serait pas possible que ces mesures judicieuses soient complétées, dans le même sens pratique, en ce qui concerne l'attestation d'assurance, résultant de l'article 7 de la loi n° 58-208 du 27 février 1958, ce qui dispenserait les conducteurs de véhicules agricoles de la présentation immédiate, sur la route, de cette attestation et achèverait, ainsi, de les délivrer d'une sujétion, source de délits mineurs irritants.

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans le mois qui suit leur publication.

(Application du règlement du Sénat.)

PREMIER MINISTRE

N°s 1917 Guy de La Vasselais; 1918 Guy de la Vasselais; 2529 Roger Lagrange.

Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre
chargé de la fonction publique.

N° 2575 Antoine Courrière.

MINISTRE D'ETAT CHARGE DES DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

N°s 2360 Alfred Isautier; 2611 Fernand Verdeille.

MINISTRE D'ETAT CHARGE DE LA COOPERATION

N°s 2245 Camille Vallin; 2635 Jacques Delalande.

MINISTRE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES ALGERIENNES

N°s 2590 Etienne Dailly; 2643 René Montaldo.

AFFAIRES ETRANGERES

N°s 767 Edmond Barrachin; 2623 Gérald Coppenrath.

AGRICULTURE

N°s 1767 Philippe d'Argenlieu; 1946 Michel Yver; 2085 Lucien Bernier; 2232 Octave Bajoux; 2283 René Tinant, 2394 Jean Périquier; 2553 Camille Vallin.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

N°s 2123 Camille Vallin; 2310 Etienne Dailly; 2446 Charles Naveau; 2550 Jacques Duclos; 2576 Antoine Courrière.

ARMEES

N°s 2440 Emile Dubois; 2442 Emile Dubois.

CONSTRUCTION

N°s 2476 André Fosset; 2562 Edouard Le Bellegou; 2645 Camille Vallin.

EDUCATION NATIONALE

N°s 2081 Georges Cogniot; 2171 Georges Cogniot; 2172 Etienne Dailly; 2279 Georges Cogniot; 2393 Adolphe Dutoit; 2439 Emile Dubois; 2520 André Monteil; 2523 Marie-Hélène Cardot; 2524 Jean Lecanuet; 2525 Edmond Barrachin; 2531 Jean Bertaud; 2540 Jacques de Maupéou; 2566 Lucien Perdureau; 2570 Georges Cogniot; 2588 Georges Cogniot; 2636 Roger Lagrange; 2659 Georges Marie-Anne; 2660 Georges Marie-Anne.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

N°s 1091 Etienne Dailly; 1111 Camille Vallin; 1318 Paul Ribeyre; 2146 Jules Pinsard; 2168 Guy de La Vasselais; 2238 Marcel Boulangé; 2275 René Dubois; 2297 Pierre Métayer; 2330 Emile Vanrullen; 2365 Paul Wach; 2374 Etienne Rabouin; 2400 André Armengaud; 2423 Edgard Tailhades; 2457 Fernand Verdeille; 2466 Antoine Courrière; 2469 Jules Pinsard; 2472 Victor Golvan; 2481 Auguste Billiemaz; 2484 Bernard Lafay; 2500 Michel Yver; 2549 Louis Namy; 2557 Louis Courroy; 2561 Jean Errecart; 2563 André Maroselli; 2568 Georges Cogniot; 2572 Francis Le Basser; 2577 Georges Dardel; 2578 Edouard Soldani; 2579 Louis André; 2608 Robert Liot; 2613 Charles Suran; 2618 Maurice Charpentier; 2620 Paul Mistral; 2622 Eugène Jamain; 2627 Yvon Coudé du Foresto; 2637 Yves Estève; 2638 Pierre Mathey; 2640 André Armengaud; 2649 Edgard Tailhades; 2652 Charles Naveau.

Secrétaire d'Etat au commerce intérieur.

N° 2642 André Armengaud.

INTERIEUR

N°s 581 Waldeck L'Huillier; 2199 Bernard Lafay.

JUSTICE

N° 2554 Jean Bertaud.

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

N° 2658 Georges Marie-Anne.

SANTE

N°s 2490 Gabriel Montpied; 2587 Jean de Bagnaux; 2591 Roger Menu; 2594 Marie-Hélène Cardot; 2602 Jacques Duclos; 2606 Yvon Coudé du Foresto; 2607 Yvon Coudé du Foresto; 2615 Georges Rougeron; 2644 Etienne Dailly; 2650 Etienne Dailly.

TRAVAIL

N°s 2341 Yvon Coudé du Foresto; 2564 André Méric; 2573 Etienne Dailly; 2625 Henri Parisot; 2647 Paul Mistral; 2651 Roger Menu.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS

N°s 2530 Louis Courroy; 2629 Maurice Vérillon; 2630 Louis Namy.

REPONSES DES MINISTRES
AUX QUESTIONS ECRITES

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

2409. — **M. René Tinant** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que le feuillet annexe bleu (n° 1 ou 1 bis) ne concerne, si l'on se réfère à son titre, que la déclaration des revenus des propriétés bâties et non bâties qui ne sont pas compris dans les bénéfices d'une exploitation agricole, d'une entreprise commerciale, industrielle ou artisanale, ou encore d'une profession non commerciale. Cependant des confusions se produisent du fait qu'il est réclamé sur ces imprimés la déclaration des fermages ou du loyer qu'auraient pu produire les propriétés dont le déclarant se réserve la jouissance, si elles avaient été données en location. Il lui demande de bien vouloir préciser si les propriétaires exploitants agricoles sont tenus de faire une déclaration à l'aide de ces imprimés pour les bâtiments d'habitation et d'exploitation qu'ils utilisent pour leurs besoins. (Question du 13 février 1962.)

Réponse. — Conformément aux dispositions de l'article 63 du code général des impôts sont notamment considérés comme bénéficiaires de l'exploitation agricole, pour l'application de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, les revenus que l'exploitation de biens ruraux procure aux propriétaires exploitant eux-mêmes. Il en résulte que le revenu net foncier des exploitations agricoles — c'est-à-dire le revenu afférent à l'ensemble des immeubles bâtis (maison d'habitation et bâtiments d'exploitation, que ces éléments soient ou non distincts) et non bâtis qui composent cette exploitation — est réputé inclus dans le bénéfice agricole de l'exploitant propriétaire. Ce dernier n'a donc pas, en principe, à souscrire le feuillet annexe bleu n° 1 à la déclaration modèle B. Il n'est est autrement que si la maison d'habitation faisant partie de l'exploitation agricole ne peut être regardée comme constituant un véritable élément d'exploitation, c'est-à-dire si elle n'est pas effectivement utilisée pour les besoins de l'exploitation ou si elle présente, soit un caractère résidentiel prépondérant eu égard à un ensemble d'éléments tels que son importance, la nature et la qualité de ses aménagements et de son agencement, soit des conditions d'habitation sans rapport direct avec l'exploitation agricole proprement dite. Dans ce cas, en effet, le revenu afférent à la maison d'habitation est rangé, pour l'établissement de l'impôt, dans la catégorie des revenus fonciers. Pour dissiper les confusions auxquelles se réfère l'honorable parlementaire, il est précisé en outre que le feuillet bleu susvisé doit être souscrit soit par le propriétaire d'une propriété rurale qui ne constitue pas une exploitation agricole, soit par le propriétaire d'une exploitation agricole donnée en location.

2444. — **M. Gérard Minvielle** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que le décret n° 60-881 du 6 août 1960 (*Journal officiel* du 21 août, p. 7818) réglemente les modalités d'allègement d'impôt, prévues par une législation antérieure, en faveur de l'épargne investie dans la construction; l'article 2 de ce décret prévoit notamment que: « peuvent bénéficier des dispositions de l'article 1^{er}: 1° les personnes qui ont déposé des fonds à un compte d'épargne-crédit ». Il lui demande si les usagers (en nombre très réduit) de l'épargne-construction (Loi du 15 avril 1953 et décret du 22 septembre 1953) sont susceptibles d'être assimilés aux usagers de l'épargne-crédit, régime actuel, pour bénéficier des mêmes mesures d'allègement fiscal. (Question du 22 février 1962.)

Réponse. — Les titulaires des comptes d'épargne-construction n'étant pas cités par l'article 2 du décret n° 60-881 du 6 août 1960 ne peuvent bénéficier des mesures d'allègement d'impôt visées dans la question posée par l'honorable parlementaire. Les intéressés ne sont pas défavorisés pour autant puisqu'ils ont la possibilité de se faire ouvrir un compte d'épargne-crédit et, en cas d'obtention d'un prêt, bénéficier éventuellement des avantages fiscaux consentis en faveur de l'épargne investie dans la construction d'immeubles d'habitation.

2559. — **M. Robert Liot** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que les dispositions de l'article 8 de la loi n° 56-782 du 4 août 1956 ont été prorogées jusqu'au 4 août 1962 et lui demande si un receveur principal de catégorie exceptionnelle de l'administration de l'enregistrement, âgé de cinquante-six ans, exerçant en métropole, peut, dans le cadre des dispositions de la loi précitée, effectuer une demande de mise à la retraite avec quelque chance de suite favorable. (Question du 4 avril 1962.)

Réponse. — L'application de l'article 8 de la loi n° 56-782 du 4 août 1956 étant restée limitée à une période de cinq ans à compter de la promulgation de la loi, la demande du fonctionnaire visé par l'honorable parlementaire ne pourrait être accueillie favorablement. Il n'en serait autrement que si l'intéressé, issu des cadres chérifiens ou tunisiens, pouvait se prévaloir des dispositions de l'article 6 du même texte dont la durée d'application, prorogée à deux reprises, a été étendue, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 62-525 du 20 avril 1962, à une période de huit ans à compter de la promulgation de la loi du 4 août 1956.

2565. — **M. Jacques Gadoin** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** s'il lui paraît équitable qu'en vertu de l'article 49, 1^{er} alinéa, du décret n° 56-733 du 26 juillet 1956 et de l'article L. 631 du code de la sécurité sociale, il soit réclamé aux héritiers d'une personne décédée le 15 décembre 1960, bénéficiaire de l'allocation supplémentaire depuis le 1^{er} avril 1956 et de l'allocation aux vieux travailleurs salariés depuis le 1^{er} janvier 1942, les arrérages servis au titre de ces deux allocations, parce que l'actif net de la succession s'élève à 24.399,12 NF, et dépasse ainsi le plafond imposé par les textes précités, quoique la consistance des biens n'ait pas varié entre la demande d'allocation et le jour du décès. Il lui demande s'il ne serait pas opportun de modifier cette réglementation et d'établir une relation entre la date de la demande d'allocation et la date du décès du bénéficiaire, afin d'éviter que de tels cas ne deviennent de plus en plus fréquents. (Question du 6 avril 1962.)

Réponse. — L'article 5 (§ 2) de l'ordonnance n° 45-170 du 2 février 1945, modifié par la loi n° 48-1306 du 23 août 1948 et par l'article 15 (§ 1) de la loi n° 56-639 du 30 juin 1956, a chargé la direction générale des impôts (service de l'enregistrement) de récupérer, sur les successions des allocataires, les arrérages servis au titre de l'allocation aux vieux travailleurs salariés, lorsque l'actif net successoral est au moins égal à deux millions de francs (20.000 nouveaux francs). Le recouvrement de l'allocation supplémentaire instituée par la loi du 30 juin 1956 incombe, par contre, aux organismes ou services qui en ont fait l'attribution, le service de l'enregistrement étant seulement tenu de fournir, le cas échéant, les renseignements qu'il peut posséder sur le montant des successions. Le rôle du département des finances se trouve ainsi strictement limité au recouvrement, le cas échéant, des arrérages de l'allocation aux vieux travailleurs salariés dont le montant lui est indiqué par les organismes créanciers de la sécurité sociale, auxquels les sommes recouvrées sont reversées. Il ne lui appartient pas, dès lors, de se prononcer sur la question posée par l'honorable parlementaire en ce qui concerne la modification éventuelle de la réglementation en vigueur, cette question paraissant, par son objet, entrer principalement dans les attributions de M. le ministre du travail.

2599. — **M. Camille Vallin** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'en vertu de l'article 198 du code général des impôts le montant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fait l'objet d'une réduction pour les bénéficiaires de traitements, salaires et pensions. Cette réduction est égale à 5 p. 100 des sommes effectivement soumises à l'impôt au titre de ces traitements, salaires et pensions lorsque ces rémunérations entrent dans le champ d'application du versement forfaitaire prévu à l'article 231 du code général des impôts ou sont exonérées de ce versement. En ce qui concerne les pensions, seules ont droit à la réduction d'impôt celles qui sont servies par l'Etat, les collectivités publiques et les caisses régulièrement autorisées et qui donnent lieu au versement forfaitaire de 3 p. 100 à la charge des organismes débiteurs. Les autres pensions, et en particulier la pension alimentaire perçue par la femme divorcée n'ouvrent pas droit à la réduction d'impôt. Il s'ensuit que la femme divorcée, notamment lorsqu'elle est salariée, supporte un supplément d'imposition alors qu'elle se trouve seule pour assumer la charge morale et matérielle d'élever ses enfants dans des conditions plus difficiles que celles réunies dans une famille normale. D'autre part, la pension alimentaire payée par son ex-époux est déductible du revenu imposable de celui-ci à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Elle n'entre donc pas en compte pour le calcul de la réduction d'impôt auquel il peut prétendre s'il est salarié, bien que la fraction de sa rémunération qu'il verse comme pension alimentaire à son ex-épouse ait donné lieu de la part de son employeur au versement forfaitaire prévu à l'article 231 du code général des impôts. Il en résulte que, pratiquement, le montant de la pension alimentaire n'ouvre droit à la réduction d'impôt de 5 p. 100 ni pour l'un ni pour l'autre des deux anciens conjoints, alors que, logiquement, l'ex-épouse, dont la cotisation est établie sur un revenu comprenant la pension alimentaire, devrait bénéficier de ce chef de la réduction. En conséquence, il lui demande donc les mesures qu'il compte prendre pour remédier à cette injustice, au moins quand il s'agit de salariés, et en particulier s'il prévoit de compléter dans ce sens l'article 198 du code général des impôts par un article de la prochaine loi de finances rectificative pour 1962. (Question du 24 avril 1962.)

Réponse. — Ainsi qu'il est rappelé dans la question, seules donnent lieu à la réduction de 5 p. 100 prévue à l'article 198 du code général des impôts les sommes effectivement soumises à l'impôt sur le revenu des personnes physiques au titre de traitements, salaires et pensions lorsque ces sommes entrent dans le champ d'application du versement forfaitaire ou sont exonérées de ce versement. D'autre part, contrairement à ce que semble croire l'honorable parlementaire, lorsque les débiteurs de pensions visées dans la question sont en mesure de bénéficier eux-mêmes de ladite réduction d'impôt, celle-ci est calculée sur une base déterminée avant que soit déduit le montant de la pension dont ils assurent le service. Dans ces conditions, il ne paraît pas qu'il y ait lieu d'envisager de modifier les dispositions de l'article 198 susvisé. Mais, bien entendu, les demandes en modération présentées par celles des intéressées qui, compte tenu de leurs charges de famille, éprouveraient des difficultés à s'acquitter de leur charge fiscale, seraient examinées avec bienveillance et largeur de vue.

2601. — Mme Marie-Hélène Cardot signale à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** le très grave préjudice subi par la quasi-totalité des fonctionnaires et agents de l'Etat lorsque intervient leur mise à la retraite, ou par leur famille, en cas de décès, du fait des lenteurs administratives dans l'examen de leurs droits. Elle lui signale, par exemple, le cas d'un agent des ponts et chaussées en retraite depuis le 1^{er} novembre 1961, ayant encore deux enfants à charge, et qui ne perçoit plus les allocations familiales, sa pension n'étant pas encore liquidée à ce jour. Elle lui signale encore le cas d'un préposé des postes et télécommunications, décédé fin novembre 1961 en laissant quatre enfants dont l'aîné a quatorze ans; sa veuve vient seulement de recevoir le carnet d'avance sur pension d'orphelin, étant restée plus de trois mois sans percevoir les allocations familiales correspondantes. Elle lui expose que les exemples de cette sorte pourraient être multipliés à l'infini et lui demande si les pouvoirs publics n'envisagent pas la publication de prescriptions impératives aux services liquidateurs des différentes administrations pour éviter que se perpétuent des pratiques aussi regrettables. (*Question du 18 avril 1962.*)

Réponse. — Les prescriptions impératives que préconise l'honorable parlementaire existent déjà. En effet, aux termes de l'article L. 144 du code des pensions de retraite, la mise en paiement de la pension doit être obligatoirement effectuée à la fin du premier trimestre suivant le mois de la cessation d'activité. Par ailleurs, l'article L. 158 du même code prévoit que, lorsque ces prescriptions n'ont pu être satisfaites, les fonctionnaires admis à faire valoir leurs droits à la retraite ainsi que les veuves et orphelins de fonctionnaires décédés en activité ou en retraite reçoivent, à dater du premier jour qui suit la cessation de l'activité ou le décès, à titre d'avance sur pension, une allocation provisoire du montant présumé de leur pension. Ces délais sont généralement respectés par les administrations liquidatrices de façon satisfaisante. Les cas signalés par l'honorable parlementaire, qui doivent être considérés comme exceptionnels, concernent probablement des situations particulièrement complexes. En pareille hypothèse, il convient de donner toutes indications permettant l'identification des personnes dont il s'agit aux administrations dont relevait le fonctionnaire durant l'activité pour que les opérations de liquidation de la pension ou des avances sur pension puissent éventuellement être accélérées.

2624. — M. Victor Golvan rappelle à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que le timbre de quittance est apposé systématiquement sur les quittances, factures ou mémoires établis par les concessionnaires, fermiers ou régisseurs, mais que le timbre de quittance n'est pas exigible lorsque le recouvrement est effectué par le receveur syndical ou le receveur communal. Lorsque les collectivités ont confié à un gérant rémunéré forfaitairement pour l'exploitation d'un service le recouvrement pour leur compte des ventes d'eau (rémunération indépendante des tarifs et des résultats), une doctrine administrative admet — par dérogation à l'article 1005 du code général des impôts — que le service ainsi assuré conserve un caractère civil et que les opérations y afférentes sont exonérées du droit de timbre. Or l'attention d'une société gérante vient d'être attirée par un trésorier général à l'occasion de la mise en service d'une nouvelle gerance sur « l'obligation du timbrage des quittances par les concessionnaires des collectivités locales, les dispositions de l'article 1292 du code général des impôts n'étant pas appli-

cables ». Il lui demande, dans ces conditions, s'il n'y a pas confusion entre concessionnaire et gérant. Il désire être fixé sur cette question, l'opération d'encaissement effectuée par la société au titre de gérant forfaitaire de service pour le compte de la collectivité n'étant qu'un transit d'argent entre l'abonné et le receveur. Il fait remarquer que dans le cas où les quittances non réglées par un abonné ou gérant sont remises après un certain délai au receveur, pour en poursuivre le recouvrement, celles-ci seraient exonérées du timbre. (*Question du 26 avril 1962.*)

Réponse. — L'article 1292 du code général des impôts dispense du droit du timbre édicté par l'article 912 du même code des quittances de toute nature donnée ou reçues par les comptables publics. Mais, en vertu du même texte, cette exemption n'est pas applicable aux quittances délivrées par les agents comptables ou comptables particuliers des organismes entrant dans les prévisions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 31 janvier 1942 (code précité, annexe IV, art. 169 et 170) pris en exécution de l'article 4 de la loi du 28 juin 1941 (même code, art. 1654) et parmi lesquels figurent les régies municipales, intercommunales et départementales exploitant des services à caractère industriel ou commercial. Sont admises toutefois au bénéfice de l'exonération du droit de timbre les quittances délivrées par les régisseurs de recettes, lorsque ces derniers agissent pour le compte et sous la responsabilité d'un comptable public, c'est-à-dire comme simples préposés de ces derniers. D'autre part, les régies de distribution d'eau sont considérées généralement comme n'ayant pas un caractère commercial. Compte tenu de ces principes, la question de savoir si le droit de timbre est ou non exigible dans le cas d'espèce visé par l'honorable parlementaire ne pourrait être résolue qu'après enquête sur les circonstances exactes de l'affaire. A cet effet, il serait nécessaire de connaître les noms et adresses des parties intéressées.

TRAVAIL

2631. — M. Léon David demande à **M. le ministre du travail** : 1° s'il est possible aux délégués du personnel et du comité d'établissement de fractionner le contingent d'heures fixé par la loi suivant les besoins et les circonstances nécessaires à l'exercice de leur mandat ; 2° si ce contingent d'heures peut être pris en fraction d'une heure chacune. (*Question du 3 mai 1962.*)

Réponse. — Aucune précision n'étant apportée par l'ordonnance du 22 février 1945 modifiée et la loi du 16 mai 1946 en ce qui concerne l'utilisation globale ou fractionnée des vingt heures ou quinze heures allouées aux membres d'un comité d'entreprise ou aux délégués du personnel, il y a lieu d'admettre, pour l'exercice régulier de leurs fonctions, que les intéressés ont la possibilité d'utiliser le temps qui leur est imparti selon les besoins découlant de leur mandat, au cours du mois considéré, sans qu'il leur soit fait obligation de grouper les heures dont ils sont attributaires, en une seule fois. Dans ces conditions, le temps ainsi utilisé peut même, le cas échéant, consister en une fraction d'heure. Cependant, il apparaît souhaitable, d'une manière générale, que les modalités d'exercice des fonctions des représentants du personnel soient précisées par voie d'accord avec le chef d'entreprise ou par voie de règlement intérieur, en vue d'aplanir toutes difficultés éventuelles notamment en conciliant l'utilisation normale desdites heures avec la marche générale de l'entreprise.